

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
15 décembre 2022

Adopté à la majorité (4 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier,
MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

Je vais demander à Mme Bohu de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Sakina BOHU

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Maud Bonté

- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szynkowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Annie Bach
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Sabine Ngo Mahob, excusée, a donné pouvoir à Jean-Pierre Riotton (à partir de 23 h 08)
- ✓ Théophile Touny, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent.
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault (à partir de 22 h 35)
- ✓ Emmanuel Goujon, excusé, a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Drancy (à partir de 23 h 35)
- ✓ Konstantin Schallmoser, est arrivé à 21 h, a donné pouvoir à Catherine Palpant
- ✓ Xavier Tamby, en retard, est arrivé à 19 h 40.

M. le maire

Merci, Madame Bohu.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022

M. le maire

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022 ?

Fabrice BERNARD

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir à tous.

Il s'agit d'une modification mineure puisqu'elle concerne le prénom Francis, qui est un prénom important. Il n'y en a qu'un autour de la table : Francis Brunelle. À la page 75, il apparaît en effet un nouveau votant : Francis Bernard. Je voulais donc que l'on corrige le prénom pour que le seul Francis autour de la table reste Francis Brunelle.

M. le maire

Merci, Monsieur Bernard. Ce sera corrigé.

Numa ISNARD

Juste une petite remarque technique. On m'a remonté que sur le site Internet figurait le PV du 23 juin et non pas celui du 11 octobre. Il s'agit peut-être d'une petite erreur de lien.

Par ailleurs, je constate qu'en dépit de mes demandes répétées, je ne figure toujours pas avec mon étiquette politique sur le trombinoscope de la Ville. Je vous demande une nouvelle fois de la faire apparaître.

On a aussi remarqué que l'ensemble des élus n'apparaît plus sur les panneaux d'affichage. Je pense qu'il s'agit d'une erreur, car la démocratie locale exige que l'ensemble des conseillers municipaux, quels que soient leur grade et leur appartenance politique soit représenté. Ce n'est pas le cas. Il faudrait que cela soit rectifié.

Enfin, je veux bien que vous ayez scrupuleusement respecté ce délai de 5 jours francs, mais il serait peut-être utile de le rallonger à 15 jours francs afin que nous puissions étudier avec sérieux le dossier très épais que vous nous soumettez.

M. le maire

Merci, Monsieur Isnard. Le procès-verbal de la séance ne peut pas être publié avant qu'il n'ait été approuvé. Le compte-rendu du 23 juin a été approuvé. Il est donc publié. Si nous approuvons ce soir le procès-verbal du 11 octobre, il sera dès demain publié sur le site Internet de la Ville. Il n'est pas publié avant son approbation par le conseil municipal.

Numa ISNARD

Tout à fait. Je dis simplement que le lien du compte-rendu du 11 octobre 2023 renvoie vers le PV du 23 juin.

M. le maire

Nous vérifierons et nous examinerons avec attention les autres propositions que vous faites.

Liliane WIETZEBIN

Une fois n'est pas coutume, je voulais aller dans le sens de Monsieur Isnard sur le recul de la démocratie locale. J'ai également remarqué que la liste des conseillers municipaux ne figurait plus sur les panneaux d'affichage et que les tribunes des élus et des groupes d'élus n'étaient plus publiées sur la page Facebook de la Ville, ce qui était pourtant très utile. Les Scéens pouvaient en effet accéder directement à ces textes, les commenter ou en débattre le cas échéant. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Je vous demande donc de réintroduire cette possibilité.

Je souhaiterais par ailleurs vous demander d'indiquer sur le site Internet de la ville, sous le nom de Philippe et le mien, nos adresses mail, celles-ci ne figurant que sur les tribunes.

Sceaux, le 15 décembre 2022

M. le maire

Nous avons procédé à la modification de la présentation des tribunes sur la page du site Facebook de la ville, car les habitants pensaient qu'il s'agissait de tribunes écrites par la majorité, celles-ci étant publiées sous le nom « Ville de Sceaux ». C'est la raison pour laquelle nous avons dû procéder autrement. Mais rien ne vous empêche de reprendre vos textes et de les publier où vous le souhaitez.

Les tribunes sont en outre publiées sur le site Internet de la Ville avec un en-tête qui ne permet pas de les faire suivre comme étant des tribunes de la ville de Sceaux.

Nous procédons ainsi de la même manière que les municipalités des alentours. Nous avons repris la même méthode. Si la démocratie recule, elle recule donc également dans les autres communes.

Monsieur Dessanges, il est certain que le conseil municipal se terminera tard si nous discutons aussi longtemps sur un point qui ne concerne que l'approbation du procès-verbal. Mais cela m'est égal.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci de me donner la parole. Je suis sûr que le conseil municipal verra son ordre du jour quelque peu raccourci. Je pense que l'on finira un peu plus tôt ce soir.

Toujours pour parler de démocratie locale, j'ai un problème, c'est que mon adresse mail ne fonctionne pas. J'aimerais donc indiquer une autre adresse mail. Plusieurs Scéens m'ont en effet indiqué que mon adresse @sceaux.fr ne fonctionnait pas. J'en avais fait part aux services il y a deux ans, mais rien n'a été fait depuis. Je vous enverrai donc une autre adresse mail.

Et puisque l'on parle de démocratie locale, je voulais saluer l'initiative citoyenne de Monsieur Nathaniel Dahan, ici présent, qui filme les conseils municipaux à titre bénévole. Cela ne coûte donc rien à la Ville. Je dois saluer cette initiative qui permet à des gens de se renseigner sur la façon dont se déroule le conseil municipal. La dernière séance du conseil municipal a ainsi recueilli plus d'une centaine de vues. J'espère qu'il y en aura de plus en plus. Merci beaucoup, Monsieur Dahan, non seulement de filmer, mais ensuite d'éditer, car je sais que cela vous prend beaucoup de temps.

M. le maire

Vous savez qu'il est d'usage de demander l'accord des personnes qui sont filmées. Je ne parle pas pour moi, car cela m'est complètement égal. Je l'avais d'ailleurs souligné lors de la précédente réunion du conseil municipal. Je constate que cela n'a pas été fait. J'en prends acte. Ce que je viens de dire est maintenant dans la boîte.

Sabine NGO MAHOB

Je souhaite dire que je ne veux pas apparaître dans les images pour lesquelles je n'ai pas donné mon autorisation. Merci de ne pas me filmer et de ne pas enregistrer mes interventions.

Sceaux, le 15 décembre 2022

Jean-Christophe DESSANGES

Je suis désolé, Monsieur le maire...

M. le maire

On ne va pas faire un cours de droit ici.

Jean-Christophe DESSANGES

Si, je pense que Monsieur Isnard pourrait intervenir.

Numa ISNARD

Vous n'avez pas le droit à l'image en session publique. Vous êtes des élus du peuple. On peut vous prendre en photo quand on veut, sinon il faut rester chez soi.

M. le maire

Pour un juriste, Monsieur Isnard, vos propos sont assez surprenants.

Maud BONTE

Propos inaudibles...

M. le maire

Oui, Madame Bonté, le droit, je vous en parlerai plus tard.

Peut-on passer au vote sur le procès-verbal ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal du 11 octobre 2022 est adopté à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

V- TRANSPORT – MOBILITÉ**Adhésion à l'Association des villes et des élus pour le prolongement sud de la ligne 4 du métro.****M. le maire**

Des rumeurs ont fait état il y a quelques années d'une possible suppression de la ligne B3, la branche Bourg-la-Reine/Robinson. En réalité, il ne s'agissait pas d'une suppression, mais d'une rupture de charge à Bourg-la-Reine, ce qui veut dire que des voyageurs prenant le train à Robinson auraient dû changer à Bourg-la-Reine pour se rendre sur Paris. Tout ceci avait ému les élus et les habitants des communes concernées, à savoir Sceaux, Le Plessis-Robinson, Fontenay-aux-Roses, et Châtenay-Malabry. Des réflexions ont été engagées sur le sujet. Des études ont été faites bénévolement par des ingénieurs de la RATP qui ont émis l'idée, avec la ville de Bagneux, de prolonger la ligne 4 jusqu'aux Mathurins, nouveau quartier très dense de Bagneux.

De ces échanges, il est apparu utile et nécessaire de créer une association pour promouvoir cette idée de prolongation de la ligne 4 du métro en direction de Bourg-la-Reine, puis jusqu'à Robinson, voire jusqu'au tramway T10 à Châtenay-Malabry.

Voilà la raison de la création de cette association avec une cotisation annuelle de 500 €.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Philippe SZYNKOWSKI

Cette menace de fermeture ne date pas d'hier – vous l'avez d'ailleurs souligné – et la possibilité de faire passer la ligne 4, Porte de Clignancourt/Lucie Aubrac, pour rejoindre le RER B à Bourg-la-Reine se précise.

La future ligne de tram T10 partant de la Croix de Berny vers le jardin parisien à Clamart est orientée est-ouest alors que la ligne vers Robinson est plutôt nord-sud. C'est pourquoi je ne comprends pas vraiment votre argumentation selon laquelle il s'agirait d'une des justifications pour que cette ligne de RER actuelle soit remplacée par la ligne 4 du métro. Mais vous allez nous expliquer tout cela par la suite.

Selon les 9 entités favorables à l'extension de la ligne 4, le cul-de-sac de la portion de ligne Bourg-la-Reine/Robinson pourrait être prolongé vers Châtenay-Malabry au prix de travaux importants pouvant aller jusqu'à 225 millions d'euros, soit une somme assez considérable. Si tant de maires adhèrent à cette association, c'est sans doute une réflexion commune qui a germé depuis longtemps, mais sans que les usagers, et le public en général, se soient exprimés sur la question. Une affaire en quelque sorte de techniciens et de représentants politiques censés bien comprendre un projet qui serait viable.

Le métro de la ligne 4 est déjà bien bondé à certaines heures et a peut-être moins de places qu'une ligne complète du RER. Quelle clé de répartition en cas de travaux ? Rien n'est encore acté et la réflexion doit se poursuivre. Le RER Robinson est bien desservi par beaucoup de lignes de bus. L'interrogation demeure. Est-il vraiment utile de faire ces travaux dispendieux qui bouleverseraient complètement le système actuellement mis en place ? Des interrogations demeurent. Pourriez-vous nous expliquer tout cela ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire. Chers collègues, j'aurais deux commentaires, l'un sur le fond et l'autre sur la forme.

Sur la forme, comme pour la fusion entre Sceaux et Bourg-la-Reine, vous avez tendance à garder les informations pour vous, puis vous les sortez brutalement, sans débat préalable et sans concertation, au détour d'une délibération annoncée comme étant technique. Il s'agit en l'occurrence du prolongement de la ligne 4 et l'on apprend que vous êtes en faveur de l'abandon de la desserte par le RER B de la ville de Sceaux, puisqu'il s'agit de l'introduction que vous faites de cette délibération.

Comment pouvez-vous affirmer que la ligne Bourg-la-Reine/Robinson est à l'origine des incidents d'exploitation du RER B ? Sur la base de quelles études ?

Vous évoquez dans la délibération une étude datant de 2020 qui fait la promotion du remplacement du tronçon RER B par la ligne 4, mais vous vous êtes bien gardé de la partager, malgré nos demandes. Cette étude explique peut-être que la desserte de la branche Robinson serait interrompue pendant plus de deux ans afin de se substituer à l'infrastructure du RER B. L'infrastructure métro pneumatique et automatisée nécessitera de lourds travaux. Que se passera-t-il durant ces années ? Une desserte par bus ? Nous aurions aimé avoir plus d'informations sur cette étude que nous avons demandée sans succès, ce qui nous empêche d'exercer pleinement notre droit de conseillers municipaux.

Lorsque nous interrogeons la RATP ou le gouvernement sur la déconnexion du tronçon Bourg-la-Reine/Robinson, nos interlocuteurs nous répondent qu'il n'y a pas de plan de déconnexion de cette ligne et que ce n'est surtout pas la solution au problème. La RATP a d'ailleurs prévu des travaux de modernisation des voies sur la branche Robinson dès l'été 2023 afin de permettre le passage des nouvelles rames.

En revanche, ce que nous savons, c'est que tous les matins et tous les soirs, les usagers de la ligne B souffrent de pannes, de retards, de mauvaises informations. Ce que nous constatons, c'est que la ligne B se situe 10 points en dessous de la ligne A en termes de critères de production. Dans cette galère, les utilisateurs de la ligne B sont devenus une variable d'ajustement et l'on ne compte plus les trains annulés, retardés ou parfois avancés sur ce même tronçon.

Force est de constater votre silence sur ces sujets, pourtant de première importance pour les Scéens. On ne vous a pas beaucoup entendu pour défendre les décisions techniques en vue de l'amélioration du trafic sur le RER B qui étaient bloquées au niveau de la SNCF, et que le ministre Beaune a aidé à débloquer récemment. La solution technique qui sera installée sur la ligne B permettra de désaturer sensiblement le trafic en complément des nouvelles rames, dont la livraison arrivera après la mise en service de cette solution technique. De même, on ne vous voit pas souvent au comité de pilotage de la ligne B. Encore la semaine dernière, aucun représentant de la ville de Sceaux n'a assisté à ce comité mis en place pour défendre les intérêts des Scéens, nombreux à utiliser la ligne B.

Quant à créer une association commune sur le sujet avec une posture revendicative, faut-il rappeler qu'il existe une autre structure où sont rassemblées de nombreuses communes ? Le territoire Vallée Sud Grand Paris est censé réaliser un plan local de mobilité en application de la loi LOM. N'est-ce pas le lieu parfait pour travailler sur les différents projets de mobilité ? Il ne le fait guère aujourd'hui et là non plus, on ne vous y a pas entendu pour ramener le débat.

Vous parlez de l'extension de la ligne 4 vers Bagneux qui vient d'être réalisée, mais je pense qu'il serait bon de remettre les choses en perspective en rappelant aux Scéens à quand remonte la demande de cette extension de la ligne 4 vers Bagneux.

Je vous remercie.

Christiane GAUTIER

En faisant des recherches très sommaires sur Internet avec l'intitulé de la délibération « *Association des villes et élus pour le prolongement sud de la ligne 4 du métro* », je tombe sur la note suivante au sujet de la prolongation de cette fameuse ligne pour laquelle vous faites du lobbying.

Je cite : « Cette idée est déjà soutenue par des maires de différents bords. En mars 2018, les maires de Bagneux, Clamart, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Antony, Sceaux, Châtenay-Malabry et du Plessis Robinson ont adressé une lettre à Valérie Pécresse, présidente d'Île-de-France Mobilités pour qu'une étude soit rapidement lancée pour étudier le prolongement de la ligne 4 de Bagneux à Robinson via Bourg-la-Reine. À la même époque, l'association Les Villes du RER B Sud, comprenant Orsay et dont Jean-François Vigier est le président, adoptait une motion demandant à l'État la réalisation d'un dossier d'urgence consacrée à la connexion de la ligne 4 depuis Bagneux à Robinson via Bourg-la-Reine.

Cette proposition pouvant faire l'unanimité, il faut donc la pousser fortement à tous les niveaux (municipalités, communautés d'agglomération, département, région, État), afin qu'un lobbying intense puisse la passer en phase de réalisation au plus tôt. Ce sera un lourd processus, raison de plus pour le commencer avec force et dès maintenant ».

Je vois bien que le lobbying a commencé avec la même délibération proposée au conseil municipal par les maires des villes citées plus haut alors qu'aucune étude n'a été faite montrant l'intérêt de supprimer le tronçon Robinson, que des investissements sont en cours sur la ligne B pour augmenter sa capacité et que la ligne 4, déjà très fréquentée, le sera bien plus encore, détériorant les conditions de transport des passagers au niveau de celle de la ligne 3, la plus surchargée au monde.

Nous allons proposer l'amendement que vous avez dû recevoir, Monsieur le maire. Il s'agit de l'amendement n° 1.

Jean-Christophe ne souhaite pas en parler tout de suite. On en reparlera donc après.

Numa ISNARD

Si l'on partage tous ici l'objectif de bénéficier de ces infrastructures et d'améliorer le sort du RER B, qui ne fonctionne d'ailleurs pas ce soir, et l'on sait que les dysfonctionnements sont quotidiens, je me pose la question de la méthode. Il existe le millefeuille administratif et l'on découvre maintenant le millefeuille associatif. On empile les couches d'associations. On commence avec un prix d'appel à 500 € annuels, et sans pour autant faire le grippe-sou, je tiens à rappeler la situation financière de la Ville et celle des Scéens qui doivent se serrer la ceinture. Il s'agit encore une fois de créer une nouvelle structure alors que le conseil municipal a la capacité de faire des vœux et qu'il compte des élus siégeant à la Région. Or, le STIF est très impliqué dans la gestion du RER B. Certains élus siègent par ailleurs à l'AMF ou au Grand Paris. Je pense par conséquent que la Ville de Sceaux dispose de relais de pression lui permettant de se dispenser de créer une nouvelle structure.

J'apprends en outre qu'il existe déjà une association des villes du RER B sud. Pourquoi alors créer une autre association ? C'est une espèce d'enchâssement de structures. Je doute de leur efficacité. D'ailleurs, je ne sais même pas quels résultats l'on cherche à obtenir avec cela. Ce serait donc bien de le préciser et surtout d'utiliser les éléments à notre disposition, et notamment notre maire.

Liliane WIETZERBIN

Comme mes collègues, je trouve que nous manquons d'informations sur ce projet. J'aimerais en savoir plus sur le fond et surtout confirmer qu'il s'agit de la meilleure alternative pour Sceaux. Malheureusement, nous n'avons pas eu connaissance d'études ou de dossiers plus étayés. Je ne dis pas qu'ils n'existent pas. Ils existent peut-être, mais nous n'en avons pas eu connaissance. Et le dossier ne contient même pas une carte qui permettrait de clarifier le tracé.

Ce que je vois, c'est qu'il s'agit d'un projet, certes ambitieux, mais qui me semble aussi de très long terme. De quel terme parle-t-on ? S'agit-il de 20 ans, de 30 ans ? De quoi parle-t-on ?

Par ailleurs, Sceaux porte un risque spécifique que ne partagent pas toutes les autres villes. C'est l'axe du RER actuel Bourg-la-Reine/Robinson. Bourg-la-Reine et Antony, qui soutiennent ce projet, n'ont pas les mêmes enjeux que Sceaux où cet axe est spécifique. Et nous y sommes tous très attachés, cette branche nous permettant de rejoindre Paris.

Si je comprends bien, cette ligne devient un métro après le changement des rames sur cette portion de RER et l'agrandissement d'un tunnel. Il s'agit donc de travaux lourds et je pense qu'il y a un risque de suspension pendant de longs mois, voire de longues années, de tout trafic sur cette branche du RER B, puisqu'il faut changer l'infrastructure et la signalétique et que les voies sont différentes entre SNCF et métro. D'où ma question sur le terme. Que signifie cette immobilisation ? Parle-t-on de quelques mois ou de quelques années ? Ce serait bien de clarifier. Il y a peut-être aussi un risque de délaissement de cette voie sud du RER si cette portion du projet ne voit jamais le jour.

On parle par ailleurs de 95 à 220 millions d'euros. C'est beaucoup. Cette somme pourrait peut-être financer d'autres projets qui permettraient d'améliorer les conditions de fonctionnement du RER B (nouvelles rames, signalisation automatique, etc.).

Je vous livre juste mes interrogations. S'agit-il du meilleur projet pour Sceaux ? D'autres alternatives ont-elles été étudiées ? Ne seraient-elles pas meilleures ? Qu'est-ce que cela veut dire en termes de délai, d'arrêt des rames, etc. ? J'aimerais disposer d'études d'impact plus détaillées.

Pour toutes ces raisons, je ne peux pas soutenir cette adhésion. Et je ne peux pas non plus la refuser en toute connaissance de cause. Par conséquent, je m'abstiendrai.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire. Je ne changerai rien à ce qui a été dit auparavant, mais j'ajouterai d'autres éléments. Dans le prolongement de ce que disait Numa Isnard, sauf erreur de ma part, vous êtes président de la commission transports à la région Île-de-France. C'est toujours facile de dépenser l'argent des autres, et même si cela ne représente que 500 €, je pense que vous êtes suffisamment grand pour faire du lobbying et convaincre Laurent Probst, Directeur général d'Île-de-France Mobilités, Valérie Pécresse à la Région ou vos amis macronistes au sein de l'État de se battre pour ce projet.

Pour ce qui me concerne, j'y suis défavorable et je vais vous dire pourquoi. On a un exemple très récent qui est le prolongement de la ligne 1 dans le bois de Vincennes. En tant que président de la commission transports de la région Île-de-France, vous connaissez le sujet. Si ce projet de grande envergure aboutissait – et Dieu merci, il a pour l'instant recueilli les avis défavorables du secrétariat général à l'investissement et du commissaire-enquêteur – 130 arbres remarquables seraient détruits. Ce sont plusieurs hectares qui seraient détruits pour être bétonisés. Je crains que la prolongation de la ligne 4 ne saccage le côté un peu champêtre du sud des Hauts-de-Seine pour

bétonner, car l'on connaît le mantra de la religion du Grand Paris qui consiste à densifier dès que l'on construit une nouvelle gare. On le voit d'ailleurs avec le prolongement de la ligne 4 à Bagneux. C'est bétonisation et densification.

Il y a donc un sujet qui n'apparaît pas dans la délibération, mais qui est une évidence pour tous ceux qui se projettent dans le futur : le prolongement de la ligne 4, ce sera plus de béton, moins de verdure et moins d'arbres. Rien que pour ces éléments, je suis totalement opposé à cette délibération.

Je reprendrai par ailleurs l'argumentaire de Philippe Szykowski. Quel argent pour construire tout cela ? La RATP est dans une situation financière déplorable. Il n'y a pas d'argent pour construire le prolongement de la ligne 4. L'argent magique n'existe pas, contrairement à ce que vous croyez. Je voterai donc défavorablement.

Patrice PATTEE

J'ai entendu les réactions des uns et des autres sur ce projet de délibération. Peut-on vraiment refuser de s'interroger sur une meilleure desserte de la ville de Sceaux en transport de masse ? Nous avons un RER. Il est vrai que nous attendons avec impatience l'arrivée en 2025 des nouvelles rames MI20 et la restauration de l'ensemble des infrastructures, mais la ville de Sceaux ne profite pas directement du T10, de la ligne 4, de la 13 qui s'arrête à Châtillon ou de la 15 qui sera mise en service en 2025. Le RER B, dont nous espérons qu'il fonctionnera mieux, est par conséquent la seule desserte de Sceaux avec les lignes de bus qui viennent en rabattement sur les lignes de métro que je viens d'évoquer et le vélo. S'interroger aujourd'hui sur une desserte métro de la ville de Sceaux mérite donc quelques études.

Vous avez raison, on peut comprendre assez aisément que si cette ligne de métro venait en substitution du RER, nous serions privés d'un transport ferré durant la période des travaux, et probablement sur un temps assez long. Je pense que c'est une évidence, sauf qu'on ne peut pas l'affirmer tant que l'on ne dispose pas d'études sur le sujet. Il se trouve qu'il y a deux voies sur le RER et que l'on peut très bien imaginer que l'une des deux voies reste active. Tout est possible. L'idée, c'est au moins d'étudier cette possibilité.

Vous savez peut-être qu'il a fallu 100 ans pour que la ligne 4 arrive jusqu'à Bagneux. Entre le moment où les élus locaux ont fait cette demande et le moment où le métro est arrivé, il s'est écoulé un siècle. On a donc un peu de marge, mais ne nous interdisons pas de nous poser la question. Il ne s'agit pas pour le moment de dépenser les centaines de millions que vous évoquez, mais simplement de s'interroger sur cette éventualité.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire...

M. le maire

On ne reprend pas la parole, sinon nous allons terminer à deux heures du matin et vous écrirez à nouveau au préfet pour vous plaindre de la durée des conseils municipaux.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, je demande une interruption de séance.

M. le maire

Vous permettez, Monsieur Dessanges, je parle.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous refusez une interruption de séance.

M. le maire

Je vous réponds d'abord, Monsieur Dessanges.

La situation est très simple. Cette association a pour but de demander à Île-de-France Mobilités d'engager une étude sur le prolongement sud de la ligne 4 du métro. Mme Gautier en a parlé, une demande a déjà été faite en 2018, mais l'étude n'a pas été engagée.

Pourquoi est-il important que cette étude soit engagée ? Nous travaillons avec les villes voisines et nous en discutons. Pour toutes les raisons que vous avez avancées, le prolongement jusqu'à Robinson peut être sujet à discussion, mais je suis convaincu qu'il est en revanche nécessaire d'étudier de manière approfondie le prolongement de la ligne 4 jusqu'à Bourg-la-Reine, pour desservir notamment le quartier des Mathurins à Bagneux. De ce point de vue, nous sommes solidaires avec les demandes de la ville de Bagneux. En aménageant le quartier des Mathurins, elle ne fait d'ailleurs que répondre à l'obligation de la loi du Grand Paris, votée en 2010, et qu'aucune autre loi n'a fait disparaître. Si les parlementaires, que vous soutenez, souhaitent revenir sur la loi du Grand Paris, il n'y a pas de problème. Il faut que le gouvernement dépose un projet de loi pour revenir sur l'objectif fixé par la loi du Grand Paris de 2010.

Xavier Tamby a souligné que j'étais président de la commission transports de la région Île-de-France, mais je ne suis pas vice-président en charge des transports et je ne siège pas à Île-de-France Mobilités. En tant que président de la commission transports, j'ai notamment travaillé sur le dossier de l'augmentation du Pass Navigo. Cela m'a pris beaucoup de temps et j'ai même publié plusieurs textes sur le sujet. Nous sommes parvenus à une forme d'accord provisoire qui ne règle pas la question au fond. Des assises du financement des transports franciliens seront organisées le 23 janvier prochain. On a d'ailleurs vu deux ministres s'affronter pour savoir lequel allait annoncer la bonne nouvelle d'une subvention de 200 millions d'euros.

Le seul objet de cette délibération est d'afficher une forme de solidarité avec les communes voisines et de demander à Île-de-France Mobilités d'engager des études sur le sujet.

Dernier point, Monsieur Dessanges, le comité de pilotage du RER B dont vous parliez aura lieu le 20 décembre. Puisque nous sommes aujourd'hui le 15 décembre, je ne vois pas comment vous pouvez savoir que la Ville de Sceaux ne participera pas à ce comité.

Voulez-vous une suspension de séance ? Elle est de droit.

Jean-Christophe DESSANGES

Oui, car nous avons reçu les statuts de l'association après le début de la séance alors que nous les avons demandés bien avant.

M. le maire

Vous les avez reçus. Vous pouviez les demander. Vous m'avez demandé beaucoup de choses. Je vous ai d'ailleurs proposé de venir à la mairie, mais vous n'êtes pas venu.

Nous suspendons la séance pour trois minutes. Nous reprenons à 20 h 16.

La séance est suspendue à 20 h 12 et reprend à 20 h 16

M. le maire

Nous passons au vote.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, nous avons des amendements.

M. le maire

Non, il n'y a pas d'amendements.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Christophe DESSANGES

Nous n'avons pas d'autres solutions que de nous abstenir, puisque vous refusez d'examiner nos amendements.

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny,

Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix ; 2 voix contre (M. Xavier Tamby et M. Numa Isnard) et 6 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, M. Philippe Szykowski, Liliane Wietzerbin).

VI- ESPACE PUBLIC

Dénomination d'une voie « avenue Victor Hugo »

Patrice PATTEE

La question est très simple. L'une des voies de Sceaux reliant l'avenue du Président Franklin Roosevelt à l'avenue du général Leclerc n'a pas de nom. Cette petite section porte le nom de Victor-Hugo du côté de Bourg-de-Reine, mais n'a pas de nom du côté de Sceaux. Cela ne posait pas de problème jusqu'à présent, puisqu'il n'y a aucune construction, donc aucune adresse de ce côté de la voie, mais nous avons décidé d'étendre le stationnement payant et nous avons donc besoin d'une adresse pour pouvoir verbaliser les contrevenants.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner le nom d'avenue Victor Hugo au côté scéen de cette voie.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYKOWSKI

Victor Hugo est un choix à la fois classique et progressiste. Vu les épisodes de la vie de Victor Hugo, on peut dire qu'il était classé à gauche, et c'est en soi une bonne chose. Mais je dirai que d'autres noms auraient pu être proposés reflétant encore mieux les combats contemporains pour plus de justice et d'écologie. Par exemple, rue René Dumont ou rue Bruno Latour, ce sociologue d'un monde respectueux du vivant et de l'environnement en faveur de l'avènement d'une classe écologiste, d'autant que la voie nouvelle donne sur le lycée Lakanal où il y a un immense parc. Ce serait donc tout à fait en symbiose avec l'idée que je viens d'exprimer en ce qui concerne l'appellation. Mais Victor Hugo, ce n'est pas mal non plus.

Xavier TAMBY

J'aime beaucoup Victor Hugo, même s'il n'est pas mon écrivain préféré. Mais quitte à choisir un nom, vous auriez pu faire un choix politique. Mes choix divergent sans doute de ceux de Philippe Szykowski, mais j'aurais préféré le Colonel Beltrame, par exemple.

M. le maire

Je vous ferai observer que l'on propose cette dénomination parce que cette voie porte déjà le nom de Victor-Hugo du côté de Bourg-de-Reine. Ce n'est pas parce que l'on aime plus particulièrement Victor Hugo qu'Émile Zola, Balzac ou Beltrame. C'est simplement parce que c'est plus pratique ainsi, d'autant plus que personne n'habite à cet endroit.

Il ne s'agit pas d'une voie nouvelle. C'est une voie sans nom du côté de Sceaux parce que la Ville n'a jamais délibéré sur sa dénomination. Nous venons combler ce manque.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

Délégation de service public de stationnement payant – approbation de l'avenant n° 5 à la convention.**Patrice PATTEE**

Dans le cadre de l'extension de la zone payante du stationnement, nous sommes amenés à vous soumettre un avenant n° 5 portant sur quelques modifications d'ordre financier sur le contrat de délégation de service public confié à EFFIA en 2017.

Les 650 places supplémentaires de stationnement payant vont générer de nouvelles recettes, mais également des charges d'exploitation supplémentaires pour notre opérateur. Une partie fixe du produit du stationnement payant sur voirie revient à la commune et une partie variable revient à l'opérateur en défraiement de ses charges d'exploitation. Les charges d'exploitation du délégataire augmentant, il est proposé de modifier le seuil de déclenchement des deux tranches de rémunération variable.

L'autre point de l'avenant concerne les travaux supplémentaires que nous avons demandés au délégataire dans les parkings et qui ont fait l'objet des avenants n° 2 et 3 à la convention. Il avait été convenu que ces travaux supplémentaires soient pris en charge par la Ville, non pas au travers d'une indemnisation, mais en déduction des redevances variables déclenchées chaque année sur

les recettes des parkings en ouvrage. Compte tenu de ce qui se passe sur le parking de l'Amiral, nous avons convenu avec EFFIA de nous revoir au dernier trimestre 2025 pour réaliser le bilan du financement des travaux supplémentaires définis par les avenants n° 2 et 3.

S'agissant du parking de l'Amiral, que nous avons aménagé transitoirement en remplacement du parking de la place de Gaulle, même s'il est de très grande qualité, il est un peu moins fréquenté et ne fait pas le plein. Il est donc proposé qu'une dizaine places fasse l'objet d'un abonnement à 51 € par mois, puisqu'il y a toujours au minimum une dizaine de places vacantes dans ce parking.

Nous proposons enfin d'ajuster les tarifs de rechargement des véhicules électriques dans les parkings de Robinson et de Charaire : un forfait d'accès au service de 1 € puis un tarif au réel en fonction de la consommation électrique de 0,40 € TTC/kWh.

Voilà l'objet de l'avenant n° 5 au contrat de délégation de service public signé avec EFFIA en 2017.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Avant vos interventions, je voudrais préciser un point de droit que vous connaissez probablement : la création et la réglementation du stationnement payant sur la voirie relèvent des compétences de police du maire. La fixation des tarifs relève en revanche du conseil municipal.

Cet avenant prend en compte la décision prise par le maire d'étendre le stationnement payant qui intervient la plupart du temps à la demande des riverains eux-mêmes.

Qui souhaite intervenir ?

Numa ISNARD

Nous prenons bien en compte ce point juridique sur vos pouvoirs, Monsieur le maire. Je me permettrai juste une petite remarque. Je me demande dans quelle ville vit M. Pattée quand je l'entends dire que le parking de l'Amiral est vide. Je l'invite à y venir le week-end où il est plein à partir de 10 h. Et cela ne va sans doute pas s'améliorer. Ce parking est plein et saturé de manière assez régulière. Et l'on veut maintenant proposer un abonnement et immobiliser une dizaine de places. Je m'inquiète de la privatisation de cet espace public alors qu'il y a un besoin criant de stationnement dans le centre-ville de Sceaux.

Je tiens à rappeler que dans la ville voisine de Châtenay-Malabry est sorti de terre un immense quartier qui attire énormément de gens. Certains ont pu penser qu'il s'agissait d'un quartier un peu plus populaire ne correspondant pas au standing de la rue Houdan. Force est de constater que l'on y voit des Scéens en masse, car il y a quand même une certaine praticité à se garer. Je pense donc

que l'on se tire un peu une balle dans le pied en venant encore plus encombrer un parking déjà extrêmement encombré.

Et sur un plan philosophique, je déplore que l'on vienne traquer les quelques derniers centimes qu'il reste dans la poche des gens. Quand on voit l'état de leurs finances, la hausse des coûts de l'énergie et le niveau de l'inflation, je pense qu'il faudrait arrêter cette sanction systématique. On va maintenant jusqu'à nommer des rues juste pour aller piquer quelques euros de plus dans la poche des Scéens. C'est quand même vraiment lamentable !

Philippe SZYNKOWSKI

À compter du 1^{er} avril prochain, la voirie sera gérée par VSGP. Quelles seront les conséquences sur les redevances de la Ville, part contractuelle de base et part variable ? Pour la partie voirie, faut-il remplacer Sceaux par VSGP ? C'est une question qui se pose dans la mesure où la voirie sera gérée par cette entité.

D'autre part, en ce qui concerne la page 8 de l'avenant à la convention de concession, on parle de la variation du tarif forfaitaire d'un euro chaque année et de l'instauration d'un mode de calcul basé sur deux formules mathématiques, pour la variation du forfait d'accès au service d'une part et la variation du coût de la consommation d'autre part, qui semblent relever d'un autre monde. On se demande pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer. Un forfait d'augmentation simple négocié entre les parties devrait suffire sans se complaire dans des abstractions mathématiques.

Xavier TAMBY

Je voulais aller dans le même sens que M. Isnard. Cette délibération met le point sur le fait que la politique de la Ville, de votre majorité municipale, est très clairement socialo-communiste. C'est un matraquage fiscal permanent sur les citoyens, en toutes occasions, au moment de l'imposition locale, au moment du stationnement, etc. Vous êtes dans la droite ligne de votre copine Anne Hidalgo qui saccage Paris. Vous saccagez Sceaux, à votre façon.

M. le maire

Très bien. Merci de cette intervention constructive.

Xavier TAMBY

Avec plaisir !

Jean-Christophe DESSANGES

J'irai dans le sens de mes collègues, mais j'essaierai d'être un peu force de proposition.

On aurait aimé que cet avenant prenne en compte les problématiques de mobilité douce et de la transition énergétique. M. Pattée a évoqué les bornes de recharge. Une fois de plus, nos demandes d'information sont restées vaines. Nous aurions pourtant aimé avoir des informations sur le type de bornes, les puissances, d'autant que les tarifs que vous annoncez pourraient être supérieurs aux tarifs pratiqués sur les autoroutes, compte tenu de la structure tarifaire que vous souhaitez appliquer. C'est donc relativement cher. Or l'on sait que des bornes en grand nombre et peu chères sont le moyen d'attirer des possesseurs de véhicules électriques. Et 80 % d'entre eux font leurs courses avec ces véhicules, d'après un sondage IFOP de 2020.

Sans aller jusqu'à la critique politique de mon collègue Xavier Tamby, force est de constater que vous essayez de récupérer de l'argent partout où c'est possible et d'augmenter ainsi vos marges de manœuvre. Malheureusement, comme on le voit avec les bornes de recharge, c'est souvent fait au détriment des utilisateurs, et potentiellement des commerçants qui vont se priver de conducteurs de véhicules électriques, compte tenu du faible nombre et du prix de ces bornes.

J'avais aussi une autre question. Nous avons examiné le contrat. On y parle de date. On parle parfois de valeur 2017. Parfois, il n'y a pas de valeur. On ne sait donc pas sur quelles bases sont calculés les seuils ni à quoi on peut les comparer.

Je parlais des mobilités douces et j'aurais aimé que cet avenant prévoie un mécanisme permettant de sortir des places existantes de la délégation de manière à favoriser les mobilités douces. On sait que les pistes cyclables se font par suppressions de places de parking, en tout cas dans les routes un peu étroites, voire que les extensions de trottoir nécessitent des suppressions de places de parking. Force est de constater qu'en l'occurrence, ce n'est pas possible sans impacter financièrement la Ville. On a l'exemple d'une expérimentation lauréate du budget participatif qui visait à créer une rue apaisée dans le quartier de Robinson. On s'est rendu compte que cela ne pouvait pas avoir lieu en raison des conditions dans lesquelles a été négociée la neutralisation des places payantes en voirie. Les conditions d'indemnisation du délégataire n'étaient pas alignées avec les contraintes financières du projet. Il est quand même dingue que l'on ne soit plus maître de ce que l'on fait dans sa propre ville.

Je note aussi que l'on pourrait s'étonner de certaines libéralités qui semblent avoir été prises avec le code des marchés publics. On n'a en effet pas de justification explicite de la raison pour laquelle vous ne suivez pas ce code, tant sur l'extension que sur l'installation de bornes de recharge électriques alors même qu'il y avait la possibilité d'une mise en concurrence, puisqu'il existe déjà un opérateur de bornes actif sur la ville. Il y avait donc la possibilité de travailler différemment et peut-être de multiplier le nombre de bornes. On a vraiment l'impression, en lisant ce document, qu'il n'est ni fait ni à faire. C'est bien dommage, car c'était l'occasion d'une part d'augmenter les marges de manœuvre de la Ville, et d'autre part de prévoir et d'accompagner le développement des mobilités douces. Il n'en est rien. Nous le regrettons.

Christiane GAUTIER

Existaient-ils des abonnements mensuels sur le parking de la place Charles de Gaulle ? Je pense qu'il est contre-productif de faire des abonnements mensuels sur le parking de l'Amiral. Cela contrevient à la rotation des véhicules, notamment les jours de marché. Ce n'est pas une bonne solution.

Maud BONTE

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir, chers collègues, ce problème du stationnement n'est pas récent. Vous avez à le gérer depuis des années. Dans les quartiers pavillonnaires, c'est un véritable souci. Nous avons fait un sondage dans le quartier des Musiciens pour savoir si les gens étaient désireux de bénéficier d'un stationnement payant. Bien sûr, il y a du pour et du contre pour cette solution. L'inconvénient pour les résidents de ce quartier, c'est qu'il y a souvent des maisons assez vétustes. Je pense aussi au quartier des Chéneaux, à Robinson également. L'étroitesse des rues et la courte descente vers le sous-sol des pavillons empêchent les voitures de pouvoir rentrer dans les garages. Il y a eu par ailleurs dans le quartier des Musiciens différentes rénovations de la voirie et des couches de béton qui se sont, au fur et à mesure, superposées. Cela obère complètement la possibilité pour les voitures de descendre et pour celles qui y parviennent, de ressortir parce que le pot d'échappement bute dans la montée. Vous allez me répondre qu'il suffit de se garer en marche arrière. Mais cela bute aussi. Il n'y a donc pas forcément une mauvaise volonté de la part des gens de ne pas utiliser leur garage. En plus, comme il s'agit de de petits pavillons, le garage a parfois servi de chambre pour le troisième enfant.

Brouhaha

Il ne faut pas avoir d'enfants pour oser critiquer ce genre de choses ! Je voudrais pouvoir, sereinement et sans interruption, donner le point de vue des gens qui ne sont pas souvent écoutés, si vous le voulez bien.

Faire une nouvelle taxe, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, sur les quartiers pavillonnaires n'est donc pas le bienvenu. Qui sont ces gens qui habitent ces quartiers ? Il s'agit de jeunes couples, puisque nos quartiers sont en plein renouvellement et que les personnes âgées ont été appelées vers de meilleurs lieux. Les nouveaux couples qui arrivent ont des emprunts assez élevés qu'il faut rembourser. Il y a des personnes retraitées souvent seules. Les taxes foncières sont élevées. Ceci s'apparente à une taxe supplémentaire qui n'était pas nécessaire.

Vous dites avoir instauré cette taxe à la demande de certains riverains, mais sachez qu'ils ne sont absolument pas représentatifs. Souvent, ils ont été sollicités par une voisine adjointe ou conseillère municipale. On a aussi fait croire à certaines personnes qu'elles pourraient bénéficier d'une forme de prérogative et qu'elles pourraient se garer juste devant leur bateau alors que la loi l'interdit formellement. Sur le domaine public, il ne peut en effet y avoir une place réservée à qui que ce

soit. Même s'il s'agit d'une personne qui utilise ce bateau pour sortir ou pour rentrer, il est interdit de s'y garer. Je pense qu'un éclairage un peu ambigu a été donné sur le sujet.

Dernière chose, je voulais vous parler du centre-ville. Dans le document, vous avez décompté un certain nombre de places. La fermeture du parking de Gaulle a dans doute représenté un manque à gagner pour la société EFFIA. Le parking de l'Amiral, qui était censé le remplacer, est inférieur en nombre à celui du parking de Gaulle. Et tout récemment, vous avez engagé de nouveaux travaux à l'extrémité sud du parking de Gaulle qui vient d'être rebitumé. Combien y aura-t-il de places désormais sur cette pointe sud ? Et seront-elles payantes ?

Merci de votre attention.

Fabrice BERNARD

Juste un tout petit mot pour rappeler, comme je le fais depuis plusieurs mois, qu'il est indispensable d'intégrer les mobilités douces lorsqu'on travaille sur le stationnement. Je ne referai pas un point, comme j'ai fait lors de la précédente séance, sur l'immatriculation des voitures électriques. Leur part ne cesse d'augmenter. Parmi les voitures neuves immatriculées chaque mois, la part des véhicules électriques ne cesse d'augmenter.

Pensez par ailleurs au stationnement vélo. Pour votre information, le siège social de Lidl s'est installé à Châtenay-Malabry. En rez-de-chaussée de cet immeuble, que je suis allé visiter, car j'enseigne la distribution à l'IUT de Sceaux, Lidl a installé un magasin pilote sur lequel il va tester ses nouveaux produits. C'est d'ailleurs très intéressant. Dans le parking souterrain de ce magasin, il existe une dizaine de places vélo sécurisées, dont la moitié dispose de prises électriques pour recharge. Je ne dis pas qu'il faut copier Lidl, mais voilà une entreprise privée qui prépare la mobilité de demain. Il faut aussi intégrer ce fait.

Je vous avais interpellé l'année dernière en vous précisant que sur deux parkings publics, il n'y avait au total que deux places pour les véhicules électriques. J'estime que nous sommes déconnectés de la réalité du marché de l'automobile et du vélo électriques. Regardez les immatriculations de voitures électriques. Comme l'a dit Jean-Christophe Dessanges, ce n'est pas par hasard que les distributeurs mettent partout des places de stationnement électrique pour les vélos ou les automobiles. Ils connaissent mieux le commerce que nous. Ils font des statistiques à longueur de journée sur le sujet. Ils s'appellent Carrefour, Lidl ou autres et ils ont bien compris qu'avoir des bornes électriques devient de plus en plus un avantage concurrentiel dans la décision d'aller faire ses achats. Je ne dis pas que c'est le seul motif dans cette période d'inflation et de prix élevés, mais cela devient une motivation importante pour les acheteurs et c'est la raison pour laquelle on voit fleurir ce genre de dispositifs sur les parkings des entreprises de la grande distribution. Il ne faut pas passer à côté de ce phénomène, ne serait-ce que pour la dynamique commerciale du centre-ville.

Patrice PATTEE

J'ai bien entendu tout ce qui a été dit. S'agissant du parking de l'Amiral, je n'ai jamais dit qu'il était vide. J'ai simplement dit qu'il ne faisait pas toujours le plein. Nous proposons de délivrer 10 abonnements mensuels, étant entendu qu'il s'agit d'un maximum. Si ces 10 abonnements mensuels venaient perturber le fonctionnement du parking qui, aujourd'hui, fonctionne à l'heure, ils ne seront jamais délivrés. C'est une possibilité de délivrer 10 abonnements à 51 € par mois dans la mesure où il semble que ce parking ne fait pas le plein, à l'exception peut-être du samedi matin.

M. Szykowski, nous sommes face aux prérogatives de police du maire. La Ville reste maîtresse de la gestion du stationnement sur son territoire. VSGP ne peut pas se substituer à la Ville dans la gestion du stationnement.

En ce qui concerne M. Dessanges, qui est le chantre des pistes cyclables et qui a évoqué la contribution citoyenne visant à supprimer du stationnement pour faire passer des pistes cyclables dans la rue du Lycée ou dans la rue des Clos Saint-Marcel, libre à vous de convaincre les riverains de ces voies qu'il est préférable de faire passer une piste cyclable plutôt que de pouvoir y garer sa voiture. J'ai compris que vous aviez le souci du commerce de cette ville, souci que nous partageons. Ce commerce passe aussi par l'accès au centre pour les non-Scéens qui viennent en voiture, les habitants qui viennent des communes limitrophes, voire même de Châtenay-Malabry, ceux qui seraient lassés d'aller chez Lidl et qui pourraient avoir envie de venir dans la rue piétonne. Ces gens-là ont besoin de stationner. Vous l'avez dit vous-même très justement. Si votre projet consiste à supprimer des places de stationnement dans l'avenue Camberwell, par exemple, pour faire des pistes cyclables, vous expliquerez aux commerçants que l'on a supprimé toutes ces places de stationnement orange qui accueillent les chalands de notre centre commerçant pour y faire passer les vélos. Aujourd'hui, ce que nous faisons, c'est que nous rendons compatibles la circulation motorisée et la circulation douce.

Madame Bonté, il est vrai que le stationnement des pavillons est aujourd'hui complètement inadapté aux véhicules. Je me suis attardé un jour avenue de la République, mais ce n'est pas un cas isolé. Ces garages étaient dimensionnés pour des 4 chevaux et non pas des SUV. Et ce n'est pas une question de bitume. Tous ces garages étaient dimensionnés pour des 4 chevaux ou des 4L, mais pas pour les SUV que nous avons aujourd'hui. Les SUV ne rentrent pas dans les garages. Nous sommes d'accord.

Vous parlez de taxes. Il ne s'agit pas de taxes. Il s'agit d'instaurer le stationnement payant, soit une redevance pour l'occupation du domaine public. Vous le savez, en zone verte, dans les quartiers résidentiels, ce parking est proposé sous forme d'abonnement à 89 € par an, soit 7,40 € par mois ou 3 litres de carburant. Quand on habite dans le quartier des Musiciens, faut-il prendre sa voiture et dépenser du carburant pour faire 3 km ou faut-il prendre son vélo pour aller à la gare RER de Bourg-la-Reine ? Tout cela est cohérent. Et vous l'avez dit très justement. Il y a des pour et des

contre. Nous aussi, nous entendons ce qui est dit. Monsieur le maire a pris la décision d'étendre le stationnement payant, sans pénaliser les gens, puisque cela ne coûte que 7,40 € par mois, afin que chacun puisse y trouver son compte et trouver de la place pour stationner. La commune voisine, Bourg-la-Reine, a instauré le stationnement payant. Et c'est très curieux, car les gens sont à 0,60 € près. Le stationnement payant est très peu cher à Sceaux, mais on préfère encore faire 500 mètres, voire 1 km à pieds pour pouvoir garer sa voiture gratuitement. Je le répète, mais le stationnement payant n'est pas une taxe. C'est une redevance d'occupation du domaine public.

En ce qui concerne les voitures électriques, Monsieur Bernard, j'ai entendu vendredi dernier une étude d'Opinion Way. Le parc de véhicules électriques n'évolue pas aussi fortement que cela. Cette évolution est beaucoup moins forte que celle des vélos à assistance électrique par exemple.

Fabrice BERNARD

C'est le chiffre des constructeurs.

Patrice PATTEE

Ne m'interrompez pas, Monsieur Bernard. La voiture électrique reste encore marginale. Vous m'aviez interrogé la dernière fois, et pour le coup, j'ai préparé cette fois mes antisèches.

En novembre, sur les deux places proposées, il y a eu 63 recharges dans le parking Charaire et 42 dans le parking Robinson. Sur Charaire, le chiffre peut sembler élevé, mais sur les 63, 42 correspondent à des recharges de clients et 21 relèvent du personnel EFFIA. Le nombre de recharges par jour, c'est environ 0,7 sur Robinson et 1 sur Charaire alors que nous avons deux places. On n'est même pas en saturation de ces deux places de parking que nous proposons aux possesseurs de voitures électriques.

M. Dessanges parlait du SIPPAREC. Il opère pour le compte de la Ville les places de stationnement avec recharge sur la voirie, mais nous n'allons pas introduire le SIPPAREC dans les parkings pour lesquels nous avons passé une délégation de service public avec EFFIA. Cela n'aurait pas de sens. Vous émettez quelques jugements sur la qualité juridique de nos documents, mais ceci ne serait pas possible. En filigrane, vous nous reprochez d'avoir des contrats mal ficelés, mais vous qui aimez les procédures, vous pouvez tout à fait attaquer la qualité de ce contrat de DSP.

Nous accompagnons la demande. Si demain, tout le monde passe aux véhicules électriques, nous multiplierons les bornes de recharge en voirie et dans les parkings. Nous avons d'ailleurs revu la puissance des bornes installées dans le parking de Robinson passant de 7 à 22 kg, ce qui répond d'ailleurs à une demande. Et s'agissant de votre petite remarque sur le parking Lidl, j'ai pour ma part été émerveillé par ces installations. Il ne s'agit pas de parkings sécurisés, mais d'arceaux installés juste derrière la voie piétonne menant au supermarché. Il est vrai que c'est inspirant. Je suis d'accord avec vous.

M. le maire

Quelques éléments supplémentaires de réponse.

Maud BONTE

Je n'ai pas eu ma réponse sur le nombre de places de parking sur la pointe sud.

M. le maire

Peut-être que le maire va vous répondre, Madame Bonté, si vous le permettez.

Une information pour M. Dessanges qui se plaint de ne pas avoir eu de réponse à ses demandes. Un message vous a été envoyé à 10 h 33 aujourd'hui. Il est possible que vous ayez eu une journée très chargée, j'en suis désolé, mais les réponses figurent dans votre boîte mail.

Madame Bonté, vous n'aurez pas votre réponse maintenant, car vous m'avez posé une question orale. Je répondrai lorsque nous aborderons les questions orales, sans quoi je serai obligé de me répéter.

Quant au stationnement vélo, nous avons installé des emplacements sécurisés avec EFFIA dans les deux parkings en ouvrage avec un abonnement très modique. Et le système prévu dans le parking souterrain de la place de Gaulle est en tous points le même que celui que vous avez vu dans le parking de ce supermarché. Comme je sais que vous êtes pressés que cette opération se fasse, je ne peux que vous encourager à aller encore plus vite.

Nous passons au vote.

Christiane GAUTIER

On est d'accord que le parking de la place du général de Gaulle avait davantage de places que n'en a le parking de l'Amiral. Le samedi et le dimanche, jours de fréquentation importante du parking de la place de Gaulle, il était complet. On trouve vraiment aberrant de garder 10 places sur le parking de l'Amiral destinées à des abonnements mensuels.

M. le maire

Je ne suis pas totalement en désaccord avec vous. Lorsque cette proposition a été faite, j'ai dit que si cela posait problème sur le stationnement de rotation, nous supprimerions les abonnements. Il s'agit d'abonnements au mois et non pas d'abonnements sur 15 ans, comme celui que nous allons étudier dans le dossier suivant.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 6 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard).

VII- DOMAINE COMMUNAL

Approbation d'une convention de concession à long terme d'une place de stationnement au parking Charaire (niveau -2).

Patrice PATTEE

M. et Mme NOTARANTONIO sont propriétaires d'un ensemble bâti situé passage Renaudin. Ils ont transformé ce patrimoine et cette transformation génère le besoin d'une place de stationnement alors que le passage Renaudin n'est pas accessible aux voitures.

Le PLU en vigueur impose que chaque logement de plus de 30 m² dispose d'une place de stationnement. M. et Mme NOTARANTONIO ont donc cherché à se doter d'une place de stationnement supplémentaire et ont demandé à la municipalité de leur accorder une concession à long terme dans le parc public de stationnement Charaire.

Il s'agit donc d'approuver la convention de concession à long terme d'une durée de 15 ans d'une place de stationnement au parking Charaire, niveau – 2, au profit de M. et Mme NOTARANTONIO pour un montant de 1 000 € par an, soit 15 000 € pour la durée de la convention.

M. le maire

Il ne vous a pas échappé qu'il s'agit du deuxième niveau du parking Charaire où nous sommes propriétaires d'un certain nombre de places et non pas du parking public.

Maud BONTE

Combien y a-t-il de places au deuxième sous-sol du parking Charaire ? Et combien il y a-t-il de places ainsi octroyées, moyennant finance, à des particuliers ?

Numa ISNARD

Juste une remarque. Comme vous le dites, cela concerne le deuxième sous-sol du parking Charaire. Je sais qu'on est dans le Sceaux alternatif de M. Pattée, mais c'est quand même un parking très Sceaux, le 15 décembre 2022

fréquenté. Je regrette que l'on n'ait pas trouvé une solution alternative qui aurait été d'ouvrir ces places pour les périodes de rush, notamment le week-end. On nous dit que 15 000 € pour 15 ans, c'est le prix du marché. 1 000 € par an, cela me paraît quand même très loin du prix du marché.

Et de manière plus philosophique, je pense que ce n'est pas le rôle d'une mairie de faire le commerce des places de parking. Nous ne sommes pas le Plaza des places de parking. Je sais que M. Pattée est un peu le grand prêtre contre la voiture, mais il est aussi très bon marchand de voitures d'occasion, car il vend très bien ces places à des particuliers. Je pense que ce n'est pas le rôle de la ville de Sceaux de faire ce genre de commerce.

Un petit aparté, car vous le répétez quand même assez souvent, je tiens à vous dire, Monsieur Pattée, que les Scéens n'en ont que faire de vos leçons de morales sur le fait que les voitures sont trop grosses ou trop petites. Les Scéens font ce qu'ils veulent. Ils jouissent des libertés individuelles les plus fondamentales. On commence à en avoir un peu marre de vos prêchi-prêcha.

Jean-Christophe DESSANGES

Bravo !

Liliane WIETZERBIN

J'ai découvert cette délibération avec surprise. On nous demande d'octroyer une place dans un parking de la Ville à des fins privées. Cela me choque quelque peu.

Vous dites que 13 places de parking sont déjà dédiées à ces usages. De quelle proportion parle-t-on et à quels usages ces places de parking sont-elles dédiées ? Je trouve un peu bizarre de privatiser un parking appartenant à la Ville.

Par ailleurs, je ne comprends pas bien la raison d'une telle proposition que vous justifiez en indiquant que les demandeurs n'ont pas trouvé à louer ou à acquérir sur le parc privé. Il m'a pourtant suffi de regarder sur Internet pour trouver des places de parking en location ou même à l'acquisition. Je trouve donc cette justification un peu étrange.

Le loyer me semble enfin relativement bas. Et même s'il était au prix du marché aujourd'hui, ce ne serait certainement pas le cas dans 5, 10 ou 15 ans. C'est donc, là aussi, quelque chose d'assez surprenant. Je ne comprends pas bien les raisons pour lesquelles la Ville propose ce type d'arrangement.

Philippe SZYNKOWSKI

Même interrogation qui concerne le montant demandé annuellement. 1 000 €, cela semble être un montant relativement faible si l'on prend le prix d'un parking à Sceaux. Je crois que ce prix a été déterminé par le service compétent des Domaines.

Quelle est la nature juridique du contrat en question ? Est-ce un contrat de droit privé ou de droit public ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je voulais juste faire remarquer une chose : M. Pattée nous dit qu'il s'agit d'une place de parking au second sous-sol, comme s'il s'agissait de places de seconde zone, le premier sous-sol étant dédié à l'accueil des clients qui viennent à Sceaux sur l'îlot Charaire. Or, force est de constater que dans le projet de Gaulle, le parking public est au second sous-sol tandis que le parking privé se situe au premier sous-sol. Selon l'humeur du jour et le sens du vent, on a un parking qui accueille du public en premier sous-sol ou en deuxième sous-sol, en sachant que les plans dont nous avons eu connaissance, en tout cas pour le parking de Gaulle, montrent que l'accès au second sous-sol ne sera pas simple et que le nombre de places publiques laissées au premier sous-sol est de 26 places contre 124 au second sous-sol. Alors qu'au parking Charaire, c'est plutôt l'inverse.

M. le maire

Quelques précisions. Comme vous l'avez dit, M. Szykowski, le prix a été fixé par les Domaines. Les autres concessions ont été faites aux mêmes conditions. Il s'agit bien de la valeur déterminée par les Domaines et il est compliqué d'aller contre.

Je vous rappelle que le premier niveau du parking Charaire est public tandis que le deuxième niveau est privé et compte des places appartenant à la ville de Sceaux ainsi qu'aux bailleurs de l'îlot Charaire. La Ville détient une cinquantaine de places qui sont toutes louées sur abonnement. Ces places sont majoritairement louées à des commerçants, mais également à quelques résidents. Sur cette cinquantaine de places, 13 font l'objet d'une concession à long terme de 15 ans pour la même problématique que celle que nous traitons ce soir. Le PLU impose en effet la création d'une place de stationnement dès lors qu'un nouveau logement est créé. Si la création d'une place de stationnement est impossible, il est possible de solliciter l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant et situé à proximité de l'opération. Ce n'est pas nouveau. Nous l'avons déjà fait à 12 reprises. Il est proposé de le faire une treizième fois. Cela n'a franchement rien d'extraordinaire. Il me semble d'ailleurs que nous l'avons fait durant ce mandat.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny,

Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski ; 2 voix contre (MM. Numa Isnard, Xavier Tamby) et 5 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Mme Liliane Wietzerbin).

VIII- TRANSITIONS

Adhésion à la charte d'engagement ECOWATT

Florence PRESSON

Compte tenu de l'objectif de la ville de Sceaux de développer une stratégie de transition écologique (plan de sobriété, stratégie bas carbone), il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la signature de la charte EcoWatt par Philippe Laurent, maire de Sceaux.

Comme vous le savez, le plan de sobriété comprend un certain nombre de mesures qui s'appliquent aux bâtiments publics et un accompagnement des mesures pédagogiques pour les agents. Il était donc tout à fait naturel de signer cette charte EcoWatt qui est un outil à la disposition des acteurs du territoire engagés dans une meilleure consommation d'électricité en proposant un cadre à cette action.

M. le maire

Merci. Qui souhaite intervenir ?

Philippe SZYMKOWSKI

Conséquence de l'adhésion de la charte EcoWatt : un kit de présentation des engagements de la ville comme maître d'ouvrage correspondant pour la plupart aux mesures de sobriété d'ores et déjà décidées, mais qui peuvent être améliorées, une action promotionnelle et gratuite, pour une fois.

S'agissant des contrats de concession de service public pour lesquels la charte exige que les concessionnaires de délégations de service public participent aux économies d'énergie, merci de porter à notre connaissance les actions en ce sens vis-à-vis des 10 délégataires, que cela concerne les parkings ou les marchés du centre-ville.

Liliane WIETZERBIN

Ce qui me gêne, c'est que ces mesures n'ont pas d'impact significatif sur la consommation d'électricité de cet hiver. Je parle bien de la consommation d'électricité et pas de gaz. Je rappelle en effet que l'État demande aux collectivités le même effort qu'à tous, soit une économie de 10 % sur la consommation d'électricité, ceci justement pour éviter un signal EcoWatt rouge. Il est donc demandé aux collectivités de faire de la prévention.

Sceaux, le 15 décembre 2022

Je rappelle la situation dramatique dans laquelle se trouve notre pays. Ce signal rouge EcoWatt entraîne des conséquences très importantes puisqu'il s'agit d'un risque de délestage qui se matérialisera par la fermeture des écoles, sur une demi-journée, avec tous les inconvénients qu'on peut imaginer tant pour les familles que pour les communes.

En regard de ce risque, j'ai l'impression que vous refusez toujours d'engager une expérimentation sur une mesure qui aurait pourtant un impact significatif sur la consommation d'électricité cet hiver et de nature à rapprocher la ville de cet objectif de 10 % : l'extinction de l'éclairage public quelques heures la nuit, dont nous avons largement débattu lors de la précédente séance.

Je rappelle aussi que cette mesure est positive pour le budget de la Ville à un moment où les prix flambent, où le porte-monnaie des communes n'est pas sans fond et où beaucoup de villes ajustent leur taxe foncière en conséquence pour faire face à cette flambée des prix. Cette mesure est en outre bonne pour la diversité et la santé humaine.

Vous vous retranchez derrière un potentiel sentiment d'insécurité pour ne pas avancer, mais vous savez que ce risque, comme l'attestent les faits dans de très nombreuses villes qui l'appliquent, ne se matérialise pas, et il n'est pas votre honneur d'avoir surfé sur ce sentiment que les habitants peuvent légitimement éprouver plutôt que de faire de la pédagogie ou de l'accompagnement.

Je constate de mon côté que, lors de nombreux échanges que j'ai pu avoir avec les Scéens au cours des réunions publiques organisées sur le sujet, que nombre d'entre eux appelaient cette mesure de leurs vœux. Ils étaient même surpris qu'elle n'ait pas encore été mise en place. Certains de mes collègues ont d'ailleurs soutenu cette proposition lors du dernier conseil municipal.

De plus en plus de villes sont motrices et prennent leurs responsabilités. Tout dernièrement, la ville de Lyon a décidé une mise en place expérimentale quatre jours par semaine. Orsay, Nancy, Colmar le font. Sceaux est en retrait, comme si vous pensiez que les Scéens sont incapables de faire preuve d'autant de civisme et de sens de responsabilité que les habitants de Colmar ou de Nancy.

Monsieur le maire, je pense que les communes doivent tout faire pour ne jamais arriver à l'EcoWatt rouge plutôt que de signer ce type d'engagement qui relève surtout de la communication. Il faut prévenir, anticiper et agir et je suis déçue que l'extinction de l'éclairage public ne figure pas dans cet engagement. Pour ma part, je pense que je m'abstiendrai.

Numa ISNARD

Quand je vois cette charte, je me dis, Madame Presson, que vous fournissez un peu le vent qui manque aux éoliennes de France. Je ne doute pas de vos convictions à titre personnel, mais je déplore que cette charte utilise des termes extrêmement techniques et nébuleux. Et une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec mes collègues de gauche. Je citerai une phrase de cette charte : *« Le maire en tant qu'acteur public s'engage à renforcer la communication relative aux éco-gestes au-delà de l'information réalisée de façon structurée »*. On est sur des choses extrêmement

gazeuses. On va encore rajouter du travail à nos agents qui n'ont pas que cela à faire. Quand ils n'ont pas à gérer une fusion ratée, ils doivent gérer des éco-gestes. Il n'y a aucune promesse de bilan sur l'implémentation de ces soi-disant éco-gestes.

On notera par ailleurs que toute la partie médiatique de cette charte est en revanche bien présente. Tout l'aspect *green washing* est pour le coup très présent. Et je tiens à rappeler que la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui est due à l'irresponsabilité des dirigeants, et notamment à la destruction de la filière nucléaire française, poursuivie par M. Macron, ainsi qu'à l'absence d'investissements dans tous les barrages de France. On est donc dans une situation de faillite énergétique due à l'incurie de nos gouvernements. Et cette petite charte n'y changera rien. Aucun Scéen n'y croit. Demandez aux habitants des Blagis lorsqu'ils reçoivent leur facture d'électricité s'ils n'appliquent pas déjà les éco-gestes ! Un peu de décence s'il vous plaît et arrêtons ces simulacres d'éco-gestes à la noix !

Jean-Christophe DESSANGES,

Cher Numa, pour une fois, je ne serai pas d'accord avec vous. Je voulais souligner l'engagement des Français dans les éco-gestes grâce aux actions de sensibilisation du gouvernement mises en place depuis plusieurs mois et qui se traduisent par une baisse de 9,7 % de la consommation d'électricité par rapport à l'an dernier. L'on atteint quasiment l'objectif de 10 %. Ce sont non seulement les Français, mais aussi les entreprises, les collectivités locales et territoriales. Je voulais souligner l'engagement et la solidarité des Français dans les éco-gestes.

Mais je voulais savoir, Monsieur le maire, si la consommation électrique de la Ville avait baissé entre décembre 2021 et décembre 2022.

Merci, Monsieur le maire.

Fabrice BERNARD

Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues sur lesquelles je suis assez d'accord. On a parfois le début d'une discussion sur la transition. On parvient parfois à effleurer quelques sujets, comme ce fut le cas tout à l'heure avec M. Pattée. Mais ces tentatives échouent très rapidement et le naturel revient au galop avec cette habituelle chasse aux labels. Nous sommes en effet très bien placés au hit-parade des logos et des chartes. Nous sommes parmi les trois ou quatre premiers. Si l'on organisait une Coupe du monde sur le sujet, je pense que la ville de Sceaux serait demi-finaliste.

C'est donc un logo de plus. On parlera ensuite du CEREMA qui est un sujet un peu plus sérieux. Mais l'énergie est surtout dépensée dans la communication. Quand on voit les moyens dépensés sous l'ombrelle transition et développement durable pour parler des machines à coudre de la Manufacture ou de l'opération de récupération de chaussettes... C'est très sympathique, mais face

aux échéances, aux objectifs que nous avons évoqués tout à l'heure et la responsabilité que doivent prendre tous les acteurs, tout ceci me paraît assez faible. C'est dommage, mais ce n'est pas la première fois que vous m'entendez parler sur ce ton et cela risque malheureusement de se reproduire encore assez souvent.

Maud BONTE

J'interviens également sur la question. Le sujet des économies d'énergie est un sujet d'importance. Lors du dernier conseil municipal, vous aviez déclaré que 25 % de l'éclairage public était en LED. Or, curieusement depuis le dernier conseil municipal, un rapport de Vallée Sud Grand Paris est paru indiquant que seulement 13 % de l'éclairage public scéen était en LED. C'est d'ailleurs ce que j'avais entendu dire lors d'une des réunions concernant la trame noire organisée par la Ville. Ce n'est donc pas « 25 %, voire plus », comme l'avait dit Mme Presson avec son enthousiasme courtisan habituel, mais 13 %. Vous avez donc une marge de manœuvre que vous devriez prendre en compte.

Sabine NGO MAHOB

Je rebondis sur l'intervention de Mme Wietzerbin. Je pense qu'elle a une certaine expertise sur le sujet qui peut nous aider. Je suis profane sur le sujet. On parle de l'éclairage public. Quel impact l'extinction de l'éclairage public la nuit peut-elle avoir sur le délestage dans les écoles ? L'éclairage, c'est la nuit et les écoles, c'est le jour. Je ne comprends pas. J'aimerais bien avoir des explications.

Par ailleurs, quelles mesures les communes doivent-elles mettre en œuvre pour éviter l'EcoWatt rouge ? De quels leviers les communes disposent-elles pour éviter d'en arriver là ? Cette question me turlupine et je ne parviens pas à avoir de réponses en tant qu'élue et habitante de la ville.

Florence PRESSON

Il n'y a pas de petits gestes. Si vous aviez participé à la réunion que vous aviez demandée sur le thème de la sobriété, vous le sauriez. Vous nous avez reproché, lors du dernier conseil municipal, de ne pas aller assez loin dans nos mesures de sobriété énergétique. Nous vous avons invités à cette réunion du 8 décembre dernier pour vous proposer de travailler ensemble sur le sujet, puisque vous vous plaignez sans cesse de ne pas être écoutés. Nous organisons une réunion et vous avez tous raté la date, malgré nos mails de relance. Et il n'y a pas eu d'excuses, comme s'il était normal de ne pas venir à une réunion que vous avez vous-mêmes sollicitée.

M. Szyrkowski était présent et je l'en remercie. Il peut vous confirmer qu'une Scéenne a exprimé le besoin des habitants d'avoir des messages réguliers sur ces gestes qui peuvent paraître pourtant simples à certains. Il faut constamment donner cette information.

Si nous incitons les citoyens à regarder EcoWatt, nous évitons le stress induit par les informations communiquées dans les médias. Des signaux clairs les guident pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité.

Arrêtons le misérabilisme vis-à-vis des habitants des Blagis. Ceux qui consomment et qui polluent ne sont pas ceux qui vivent aux Blagis. Ce sont les gens qui ont les moyens. Nous sommes tous logés à la même enseigne et nous pouvons tous faire un effort au lieu de blâmer certaines personnes plutôt que d'autres.

Vous qualifiez cette charte de ridicule. Si vous connaissez par cœur les éco-gestes à adopter, tant mieux pour vous. Mais je pense que cela ne gêne personne de faire ce rappel. Et cela ne coûte rien.

S'agissant du pourcentage d'éclairage en LED, les services techniques précisent dans leur rapport que 25 % de l'éclairage public est en LED et que 9 % de l'éclairage est muni de variateur d'intensité. C'est la raison pour laquelle je parle de 34 %.

Après, je ne vais pas répondre à nouveau à toutes les questions que vous m'aviez posées lors de la précédente séance. Référez-vous au procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre et vous aurez toutes les réponses à vos questions d'aujourd'hui.

Et votre dédain vis-à-vis de la Manufacture, je n'en peux plus ! Franchement, je n'en peux plus. Cela ne sert à rien d'avoir un lieu qui a permis à 5 femmes en reconversion professionnelle d'accéder à des machines professionnelles pour préparer leur CAP de couture. C'est vrai que l'on aurait mieux fait de ne pas ouvrir la Manufacture et ces 5 femmes n'auraient pas pu avoir leur diplôme.

C'est vrai qu'il ne sert à rien de permettre à un certain nombre de femmes des Blagis de se retrouver à la Manufacture. Cela ne sert à rien et l'on devrait fermer cet équipement.

Je ne vais pas lister à nouveau tout ce que nous permet de faire la Manufacture. Là aussi, vous pourriez prendre les précédents comptes-rendus. Vous vous moquez à chaque fois de cet équipement qui a pourtant une vraie utilité sociale, mais vous semblez être les seuls à l'ignorer. Comme le dit ma collègue, c'est méprisant. Je ne me répéterai pas. Reprenez les comptes-rendus et relisez-les.

Quoi dire d'autre ? Je pense qu'il faut que chacun arrête, les uns sont bloqués sur la Manufacture, les autres sur l'éclairage. Je pense qu'on a autre chose à faire et qu'il faut avancer sur des sujets un peu plus sérieux. Tout cela en plus pour vous abstenir ou voter contre. Quelle perte de temps !

Fabrice BERNARD

Ce n'est pas parce qu'il n'y avait que 7 personnes à votre réunion qu'il faut nous accabler avec votre ton de surveillante générale.

M. le maire

Cher Monsieur Bernard, vous n'avez pas la parole pour l'instant. On a d'ailleurs bien compris vos propos.

Fabrice BERNARD

Vous nous dites que nous avons convoqué la réunion. Nous n'avons pas convoqué cette réunion. C'est bien vous qui décidez de l'ordre du jour.

M. le maire

Madame Wietzerbin, vous revenez sur votre proposition d'extinction de l'éclairage public. J'ai demandé aux habitants volontaires pour une telle expérimentation dans leur quartier de se manifester. Nous n'avons eu aucune réponse, y compris dans votre quartier. Vous ne l'avez même pas demandée pour votre quartier.

Cela me rappelle une autre proposition que j'ai faite. 4 % du domaine public de Sceaux est occupé par le stationnement. Or si nous voulons planter de nouveaux arbres, cela ne peut se faire qu'au détriment de la place occupée par le stationnement. J'ai demandé aux Scéens s'ils étaient prêts à accepter la suppression de quelques places de stationnement. J'ai posé la question dans l'éditorial du magazine et cela n'a suscité aucune réaction. La Ville peut sans doute faire des choses, mais il faut aussi que les Scéens manifestent un minimum d'intention. En l'occurrence, ils ne l'ont pas fait.

Madame Bonté, vous évoquez un rapport de Vallée Sud Grand Paris que je ne connais pas. Je ne vois pas de quel rapport il s'agit. Je vous rappelle que Vallée Sud Grand Paris reprendra la compétence de l'éclairage public à partir du 1^{er} avril prochain. Il est bien prévu à Sceaux, comme à Malakoff et à Bourg-la-Reine qui transfèrent également leur compétence voirie et éclairage public, qu'un programme global de remplacement et de généralisation de l'éclairage par LED soit mis en place d'ici 2024. L'engagement a été pris par Vallée Sud Grand Paris à l'égard des trois maires en question. Cela va donc se faire.

Nous passons au vote.

Liliane WIETZERBIN

Excusez-moi, on m'a posé une question.

M. le maire

Je crois que Florence Presson y a répondu.

Liliane WIETZERBIN

Elle n'a pas répondu. Vous m'avez interrogée sur mon expertise. Je me permets donc de vous répondre et je vous remercie de votre question. La question étant de savoir comment l'extinction de l'éclairage public la nuit peut contribuer à éviter les délestages en journée. C'est une question que beaucoup de gens se posent.

Il faut savoir que la moitié du parc nucléaire est aujourd'hui à l'arrêt...

Jean-Christophe DESSANGES

Un peu moins.

Liliane WIETZERBIN

Un peu moins maintenant, pour des raisons dont on ne va pas débattre ici. On est donc en déficit structurel d'électricité, y compris la nuit. Et je vous renvoie sur le site ECO2mix de RTE. Même la nuit en hiver, l'électricité nucléaire ne suffit pas. Il faut du gaz et de l'hydraulique quand il fait très froid pour compenser. Ce sont les deux seuls moyens de stocker : le gaz et l'hydraulique. Plus vous économisez le gaz et l'hydraulique et plus vous aurez une chance, en pointe de froid, de pouvoir les utiliser pour compenser. Voilà pourquoi, même la nuit, le fait de ne pas utiliser d'électricité permet d'économiser du gaz et nos barrages hydrauliques qui peuvent alors être mis à contribution en fin de période hivernale, au moment où le risque est le plus important. Je ne sais pas si je suis très claire, mais c'est le bilan. Je vous renvoie sur le site ECO2mix de RTE. Vous pouvez vous balader à tout moment pour voir le bilan électrique extrêmement complet de la France.

Par ailleurs, je pense que beaucoup de Scéens seraient très heureux qu'on économise 20 à 30 % de l'énergie électrique pour éviter de voir leurs impôts augmenter le moment venu. Un petit peu de pédagogie suffirait. Et en tout cas, une expérimentation, ce n'est quand même pas la mer à boire pour participer à l'effort à hauteur de ce qui nous est demandé.

Florence PRESSON

On lance donc une expérimentation rue des Coudrais ?

Liliane WIETZERBIN

Sans problème.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ajouterai un mot. L'Institut Paris Région a fait un sondage, lequel a été soumis aux Scéens. Il serait intéressant de connaître les réponses qui ont été apportées à ce sondage pour éclairer le débat.

Tout en sachant que l'Institut Paris Région avait un certain nombre de positions biaisées, notamment sur la sécurité, ce qui fait que cela peut donner une image un peu déformée.

Florence PRESSON

Je rappellerai la réponse que je vous ai apportée lorsque vous m'avez posé la question il y a quelques jours. Nous allons organiser une réunion avec l'Institut Paris Région qui présentera les conclusions de cette enquête. Même question, même réponse.

M. le maire

Nous passons au vote.

Jean-Christophe DESSANGES,

Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. le maire

Nous répondrons plus tard.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) ; 2 voix contre (MM. Numa Isnard, Xavier Tamby) et 2 abstentions (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Florence PRESSON

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et de désigner son représentant au sein de cet établissement.

Ce centre intervient auprès de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises dans le cadre de ses six compétences (expertise et ingénierie territoriale, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral).

Le montant annuel de la contribution est de 1 000,20 €, soit 0,05 € par habitant.

M. le maire

Merci.

Qui souhaite intervenir ?

Numa ISNARD

On n'est même pas à la moitié du conseil municipal qu'on a déjà adhéré à deux associations. On a décidé un chiffre d'affaires d'associations très élevé, même si l'adhésion ne représente que 0,05 € par habitant.

Navré, Madame Presson, de vous avoir énervée avec la précédente délibération. Du coup, on est mis au coin. Pour ma part, j'y suis déjà. Je suis donc à ma place. Même si pour vous, ce n'est pas grand-chose, c'est quand même un empilement d'associations. Ce que je ne souhaite pas pour l'intérêt général, c'est que cela soit juste une espèce de cercle de réseautage, notamment au profit de l'adjointe en charge du développement durable.

L'objectif, c'est qu'il en sorte quelque chose de construit. J'ai presque envie de vous dire que je suis prêt à voter en faveur de cette délibération si, et seulement si, vous vous engagez à produire à la fin de l'année prochaine un rapport d'activité circonstancié. Si vous acceptez de le faire, je voterai pour. Sinon, on ne va pas encore accumuler les adhésions juste pour faire du *green washing*.

Philippe SZYNKOWSKI

Le CEREMA, tout monde peut le consulter d'ores et déjà sur Internet. Dans la mesure où c'est un site payant, des experts en matière d'environnement, de risques divers et variés peuvent effectivement intervenir pour donner leur avis. Je pense que cela peut être un apport intéressant pour que la Ville puisse avoir une connaissance plus profonde d'un certain nombre de problématiques. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut voter favorablement cette délibération.

Xavier TAMBY

Il est assez compliqué depuis quelques temps d'avoir un véritable dialogue au sein de cette enceinte, puisque vous fermez très vite le ban sur les quelques interactions que nous aimerions avoir avec vous et vos adjoints sur vos délibérations et nos interrogations légitimes.

Je me permets simplement de revenir sur le débat précédent lorsque vous avez évoqué la mention dans votre éditorial sur l'arbitrage entre places de parking et arbres. J'ai réagi à cet éditorial sur la page Facebook qui s'appelle Sceaux et politique locale. J'ai dit que vous vous moquiez du monde. Avec tous les permis de construire que vous délivrez et qui entraînent des abatages massifs comme sur l'opération Isabella aux Chéneaux-Sablons... Je pense que vous mettez le curseur au mauvais endroit. C'est un leurre. Vous envoyez l'arbitrage entre les places de parking, en gros les voitures et les bourgeois, versus de nouveaux arbres, de nouvelles tiges relativement fragiles, alors que le vrai sujet, ce sont tous les arbres que vous abattez en ville au profit de constructions immobilières.

M. le maire

Je n'abats aucun arbre. Ce sont les propriétaires privés qui abattent des arbres.

Xavier TAMBY

Ils le font grâce aux permis de construire que vous délivrez.

M. le maire

Des permis de construire délivrés dans le cadre du plan local d'urbanisme que vous aviez d'ailleurs voté, puisqu'à l'époque vous étiez dans la majorité.

Xavier TAMBY

On peut en reparler. Il y a une charte au sein de la majorité qui vous oblige...

M. le maire

Quant au débat, vous pouviez l'avoir lundi soir lors de la réunion de la commission où la question du CEREMA a été abordée.

Xavier TAMBY

Pourquoi ne pas l'aborder en conseil municipal ?

M. le maire

Parce que cela prend beaucoup de temps. C'est beaucoup plus intéressant de le faire en commission.

Xavier TAMBY

Cela s'appelle la démocratie, Monsieur Philippe Laurent.

M. le maire

La commission, c'est aussi la démocratie. D'ailleurs, tout le monde demande des commissions.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ferai un aparté à propos des commissions. Il y avait en effet un embouteillage de commissions lundi dernier. Nous n'avons pas encore le don d'ubiquité. Nous avons donc fait des choix. Et peut-être qu'à l'avenir, ce serait bien de mieux répartir ces commissions afin que nous puissions y participer.

S'agissant de ce projet de délibération, je souhaiterais, puisque nous sommes conseillers municipaux et pour aller dans le sens de mon collègue Numa Isnard, proposer un amendement.

Brouhaha

Jean-Christophe DESSANGES

Pardon ?

M. le maire

Monsieur Dessanges. Poursuivez, ne vous laissez pas impressionner.

Jean-Christophe DESSANGES

Je suis à l'écoute.

M. le maire

Ne vous laissez pas déstabiliser.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne suis pas du tout déstabilisé. Loin de là, mais j'écoute. J'essaie d'écouter ce que disent certaines personnes pendant que je parle.

Je reviens à mon sujet. Nous aimerions proposer un amendement afin que ce projet de délibération prévoie la mise à disposition d'un accès aux ressources du CEREMA à tous les conseillers municipaux en faisant la demande. Que vous soyez la représentante du conseil municipal, certes. Je trouve que c'est très bien de faire un rapport annuel de vos activités là-bas, mais j'estime qu'au nom de l'égalité de traitement des conseillers municipaux, nous devrions avoir accès aux ressources du CEREMA. Je demande donc à rajouter cet amendement dans le projet de délibération. Je vous l'ai envoyé avant le début de ce conseil municipal.

Je le cite : « *Prévoit la mise à disposition d'un accès aux ressources du CEREMA à tous les conseillers municipaux en faisant la demande* ». Et j'aimerais avoir le retour de mes collègues. Je pense que c'est quelque chose dont il faudrait débattre au titre de la démocratie locale et de l'accès à l'information.

Fabrice BERNARD

Madame Presson, merci de ce rappel sur le CEREMA.

Le CCT, c'est vous qui le convoquez et c'est vous qui fixez l'ordre du jour. Ce n'est pas nous qui imposons les choses. C'est vous qui imposez l'ordre du jour. Celui-ci portait sur la sobriété énergétique, dont nous avons bien compris les différentes phases du plan de communication : le déroulé du plan de sobriété énergétique au conseil municipal, plusieurs pages dans Sceaux Mag et le déroulé du plan devant le grand public lors du CCT. Nous avons déjà été informés. Il n'était donc pas nécessaire de revenir écouter la messe une seconde fois.

Revenons au CEREMA qui est un dossier un peu plus sérieux que le précédent. C'est un organisme reconnu, dont on a souvent cité les chiffres ou les recommandations dans cette assemblée, notamment lorsqu'il s'agissait de débattre des mobilités douces ou du partage de la voie publique entre les différents usagers. Même si une cotisation supplémentaire est toujours compliquée, on va plutôt se réjouir de l'adhésion à cet organisme reconnu par tous les intervenants publics ou privés.

Le CEREMA a ainsi largement inspiré les conclusions récentes du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique concernant l'aménagement de la place Charles de Gaulle réalisée en 2021, dont je relis le principal extrait qui mettait en avant une étude de cet organisme.

Je cite le commissaire-enquêteur : « *Cette étude du CEREMA indique la difficulté de faire cohabiter vélos et trafic supérieur à 4 000 véhicules/jour. La notice explicative du dossier de l'enquête indique de son côté, qu'en l'état actuel de la circulation (hors augmentation possible suite au projet La Vallée), le trafic est estimé à 10 000/12 000 véhicules/jour, c'est-à-dire jusqu'à 3 fois supérieur au chiffre fourni par le CEREMA. Je déduis que la cohabitation sera donc impossible et, tel que le projet est présenté actuellement, aucune piste cyclable et même bande cyclable ne peut être envisagée. Le Département a-t-il d'ores et déjà envisagé des solutions ? Pour mémoire, je reprends le commentaire du CEREMA, au sujet des zones 30 et espaces partagés dans un trafic supérieur à 10 000 véhicules/jour : Un tel niveau de trafic dans une zone 30 sans espace réservé aux cyclistes pénalise non seulement leur sécurité ressentie et leur confort, mais réduit également l'efficacité du mode vélo* ».

Voilà une contribution du CEREMA à laquelle on ne peut que souscrire. Nous l'avons déjà citée et nous n'allons pas revenir sur nos positions sur les pistes cyclables.

En tout cas, nous espérons que cette adhésion de la Ville au CEREMA favorisera la prise en compte des préoccupations liées à la sécurité des cyclistes et des piétons, la mise en place de pistes

cyclables indépendantes et sécurisées, comme nous le demandons régulièrement et que, désormais adhérente, la Ville sera plus soucieuse que jamais de la mise en œuvre de ces recommandations. Aussi, nous voterons pour cette adhésion.

Maud BONTE

Juste une conclusion pour vous dire que mon collègue Jean-Christophe Dessanges vous a suggéré d'introduire un amendement à votre texte pour que tous les élus puissent avoir véritablement accès aux ressources du CEREMA au nom de la démocratie locale.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Nous avons bien compris, Madame Bonté. Nous avons écouté religieusement, si je puis dire, M. Dessanges et nous savons parfaitement ce qu'il a demandé.

Maud BONTE

Restons laïcs, Monsieur le maire.

M. le maire

D'autant plus qu'il l'a fait également par mail.

Liliane WIETZERBIN

Je précise que nous soutenons la proposition de M. Dessanges. Je trouve que c'est une bonne proposition.

M. le maire

Naturellement, cela va de soi.

Madame Presson ?

Florence PRESSON

Juste pour éclaircir les choses, l'ordre du jour du CCT du 8 décembre portait à l'origine sur le plan de végétalisation. Nous l'avons déprogrammé pour répondre à votre demande de traiter le thème de la sobriété. Et il ne s'agissait pas de dérouler le plan de sobriété. Nous l'avons fait lors du conseil municipal et dans le magazine pour les citoyens. Il s'agissait de répondre à votre demande de décliner ce plan de sobriété. M. Dessanges n'écoute pas. Je pense qu'il posera à nouveau les mêmes questions une autre fois. Il s'agissait par exemple de savoir si l'on imaginait décliner ce plan de sobriété auprès des commerçants et comment les accompagner.

Je veux reprendre la remarque de M. Isnard. Je veux bien rendre compte de mes différentes interventions. Si vous regardez mon compte Twitter, vous le saurez, car il est très à jour. Je peux aussi vous préciser que l'ensemble des intervenants invités par la Ville interviennent gratuitement. Pourquoi le font-ils alors qu'ils vendent leurs prestations ailleurs ? Parce que j'interviens gratuitement dans leurs instances. Et je crois que vous le savez très bien, parce que nous avons été, à un moment donné, un peu proches. En tant que collègues, bien sûr. Franchement, c'est totalement déplacé de m'accuser de *green washing* ou de dire que je le fais pour exister. Je n'ai pas besoin d'exister à quelque endroit que ce soit. Franchement, c'est assez pitoyable.

Une adhésion au CEREMA nous permettra d'avoir un référent unique. C'est ne plus compter sur mes connaissances au sein du CEREMA pour disposer d'une étude ou demander à être mise en relation avec tel ou tel expert. Il s'agit d'avoir une situation un peu cohérente et un peu décente par rapport aux besoins que nous pouvons avoir. C'est tout ce que j'avais à dire.

Rendre compte des interventions que je fais partout ailleurs, il n'y a aucun souci. Vous pouvez regarder sur mon compte Twitter. Vous aurez toutes les informations.

M. le maire

S'agissant de l'accès aux ressources du CEREMA, comme l'a dit M. Szyrkowski, il y a énormément de choses sur le site Internet du CEREMA. Vous n'avez pas besoin d'un amendement pour y avoir accès, puisque vous y avez déjà accès. Cet amendement n'est donc pas fondé. Le CEREMA est un organisme public qui met en ligne un grand nombre d'informations. L'amendement n'est donc pas retenu.

Et celui sur le rapport non plus, car cela n'a franchement aucun intérêt. Je suis désolé de vous le dire. C'est le travail quotidien des élus et des services que de travailler sur ces questions. Vous pouvez le faire aussi de votre côté, sans difficulté.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Numa Isnard, Xavier Tamby).

IX- PETITE ENFANCE**Mise à disposition temporaire de locaux pour la PMI – approbation de la convention****Chantal BRAULT**

Merci, Monsieur le maire, la famille, la petite enfance, ne devrait pas poser trop de problèmes.

La protection maternelle et infantile est un service du Département. Il existait à Sceaux une permanence de la PMI qui a été fermée par le Département et déplacée hors Sceaux, ce qui a été une perte pour les familles scéennes qui devaient se déplacer pour bénéficier de ce service.

Nous connaissons tous le dispositif de la PMI. Il se trouve que le Département a proposé cet été à la Ville de tenir une permanence d'une demi-journée à condition de mettre un local à la disposition de la PMI. Nous avons trouvé cette opportunité très intéressante. Nous avons donc proposé une salle de permanence au sein du RAM-RAP de Charaire. Nous avons attendu que le Département vote cette possibilité. Cela a pris d'ailleurs un peu de temps. La délibération d'aujourd'hui n'est faite que pour permettre la signature de cette convention par le maire. Le Département attend cette signature, mais le personnel est déjà en place, puisque la permanence a déjà ouvert.

L'idée est donc de formaliser cette convention de mise à disposition par la ville de Sceaux d'un local pour les services de la PMI du Département. C'est quelque chose de simple. Cela ne coûte rien à la Ville. Et depuis l'ouverture de cette permanence, 60 rendez-vous ont déjà été demandés par des familles scéennes qui ont pu bénéficier de l'expertise d'une infirmière de puériculture et d'une auxiliaire de puériculture. C'est donc du personnel compétent, aguerri et que les familles apprécient infiniment.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le maire à signer cette convention.

M. le maire

Merci Madame Brault.

Vous comprenez bien que le maire a la capacité de signer une convention permettant le prêt d'une salle pendant une demi-journée. Je pourrais la signer seul si la mise à disposition de cette salle se faisait à titre onéreux, mais un jugement du Conseil d'État impose que la mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux fasse l'objet d'une délibération soumise au conseil municipal. En l'occurrence, il a fallu également une délibération du conseil départemental, ce qui explique le délai de traitement de ce dossier.

Tout ceci pour vous dire combien les choses progressent dans ce pays en termes de simplification.

Qui souhaite intervenir sur le fond de ce dossier ?

Numa ISNARD

Je salue bien évidemment l'initiative du Département. Une petite question technique pour Mme Brault. Vous dites que cela ne coûte rien. L'article 4 de la convention mentionne l'achat d'un dispositif de sécurisation de l'accès dédié aux consultations. A-t-on le budget pour cette installation ?

M. le maire

Les locaux dans lesquels se situe cet équipement sont sécurisés depuis longtemps. Je pense que vous les connaissez parfaitement. C'est très sécurisé puisqu'ils sont situés à côté de la crèche.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Maud BONTE

Merci, Monsieur le maire.

Effectivement, Madame Brault, la PMI existait à Sceaux il y a une trentaine d'années. Elle a fermé il y a une quinzaine d'années, si mes souvenirs sont exacts, pour être transférée à Bourg-la-Reine, dans les locaux de l'ancienne gendarmerie. Vous ne pouvez donc pas dire qu'elle est partie pas très loin de Sceaux. Il faut être rigoureuse dans vos affirmations, si vous le voulez bien. Et après cela, il y a eu un regroupement avec Antony.

Je me souviens qu'en d'autres lieux, M. Brunelle nous avait expliqué qu'un rapprochement ou une mutualisation avec la ville de Bourg-la-Reine nous donnerait un pouvoir incommensurable de peser auprès d'instances pour avoir des médecins pédiatres. Lorsque le pédiatre de Bourg-la-Reine est parti s'installer en province, pourquoi n'avons-nous pas obtenu un nouveau médecin malgré ce rapprochement qui apparaît désormais comme l'alpha et l'oméga ? En réalité, que voyons-nous ? La ville de Sceaux, regroupée ou non, peine à avoir un médecin pédiatre. Nous avons une infirmière puéricultrice qui fera certainement très bien son travail, mais nous n'avons toujours pas de pédiatre. On voit donc l'échec patent de la politique médicale de Sceaux.

M. le maire

Je vous remercie de cette appréciation, Madame Bonté, mais la politique médicale de Sceaux n'existe pas. La santé est en effet une compétence relevant de l'État.

Maud BONTE

Et le centre médical dont on nous a rebattu les oreilles pendant deux ans avant les élections ?

M. le maire

Ce n'est pas un centre médical, mais un lieu où la Ville a fait en sorte, avec sa SEM, de réserver des locaux permettant d'accueillir des professionnels libéraux. Et ce lieu ouvrira le 16 janvier avec trois professionnels libéraux.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Partenariat avec les associations qui gèrent des établissements d'accueil de jeunes enfants :

- **Approbation de la nouvelle convention type de partenariat.**
- **Augmentation de la participation de la Ville de l'heure d'accueil contractualisée.**

Chantal BRAULT

Nous sommes en convention avec la CAF pour tout ce qui concerne les établissements d'accueil de jeunes enfants. Cette convention existe depuis très longtemps. Elle a évolué et s'est adaptée aux évolutions des pratiques et des nécessités. Elle est dépendante de notre convention territoriale globale qui a changé ses termes en 2020. Nous percevions alors une contribution de la CAF de 30 000 € annuels en contrepartie de la réservation de quelques places dans les crèches privées de la Ville.

En 2020, le contrat enfance jeunesse a été remplacé par cette convention territoriale globale. Les termes ont changé, la CAF a décidé d'attribuer directement aux associations cette fameuse contribution, appelée le bonus territorial, ce qui a engendré un manque à gagner pour la Ville. Nous avons donc considéré qu'il était logique de diminuer le taux horaire de contribution pour ces crèches associatives, en tout cas pour Pomme d'Api, à 0,65 € de l'heure facturée au lieu de 1 € précédemment.

Les crèches associatives sont aujourd'hui en difficulté. La CAF se désengagerait si la Ville ne contribuait pas, mais il y a surtout des problématiques de gestion qui s'avèrent difficiles. Nous avons donc décidé de revoir la contribution de la Ville à la hausse la passant de 0,65 € à 1 € de l'heure facturée pour permettre à ces crèches associatives de maintenir les places qu'elles proposent aux enfants scéens. Cela concerne une trentaine d'enfants au sein des crèches Pomme d'Api et Les Fripounnets, qui est une crèche parentale gérée par des parents. Nous tenons à maintenir ces places pour les enfants de Sceaux.

Les places dans ces équipements coûtent moins cher à la Ville que les places dans nos équipements municipaux. Tout cela s'équilibre. C'est assez raisonnable. Il semble que l'on puisse faire cet effort pour maintenir ces associations et renchérir sur le taux horaire que nous pouvons leur attribuer.

Il s'agit donc d'accepter cette nouvelle disposition dans le cadre de la convention que nous signons avec la CAF. Il est proposé d'ajuster cette aide financière qui représente un coût de 18 000 € pour la ville de Sceaux sur l'ensemble de ces équipements que nous avons harmonisés d'une crèche à l'autre.

M. le maire

Merci. Qui souhaite intervenir ?

Christiane GAUTIER

Merci, Madame Brault, pour cette présentation.

Pouvez-vous nous apporter quelques compléments d'information ? Pourquoi la crèche associative Les Fripounnets ne bénéficiait-elle pas de l'attribution de la subvention de la CAF alors qu'elle semble dorénavant éligible à recevoir des subventions ?

Jusqu'à la signature de la nouvelle convention, la Ville recevait donc une subvention de la CAF de 30 000 € annuellement pour soutenir des places d'accueil de jeunes enfants au sein de la crèche Pomme d'Api. À la lecture du document, on comprend que ces 30 000 € étaient gardés pour tout ou partie par la Ville, bien que l'accueil des enfants par ces associations permette à la Ville de pallier le nombre insuffisant de berceaux.

Depuis que le bonus du territoire n'est plus versé à la Ville, mais directement aux crèches associatives, la participation financière de la Ville aux crèches s'élève à 0,65 €/heure. En portant la contribution à 1 €/heure, la Ville attribue 51 600 € aux 28 places en crèches associatives. C'est donc 1 843 € par an pour une place en crèche associative.

Qu'elle était, avant la signature de la convention territoriale de mai 2021, la participation financière versée par la Ville aux crèches associatives ?

Quel est le coût annuel pour la Ville d'une place en crèche municipale ?

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

J'ai quasiment la même question que Christiane. Sur quels motifs la CAF s'est-elle désengagée ? À quelle hauteur ?

Je vous prie de m'excuser, car je ne parviens pas à recharger la délibération sur la tablette. Je voulais savoir si le réajustement de la participation de la Ville compensait intégralement le désengagement de la CAF.

Numa ISNARD

Juste une question. L'article 2 stipule que la Ville tiendra l'association informée des propositions d'admission des places. Quelles sont les règles d'attribution des places en crèche ? Existe-t-il une certaine transparence ?

M. le maire

Non, c'est moi qui décide en fonction de la manière dont les gens votent. C'est simple. Vous devriez le savoir, M. Isnard. Vous étiez d'ailleurs d'accord avec tout cela par le passé.

Numa ISNARD

C'est vous qui m'avez mis dehors, Monsieur le maire.

Chantal BRAULT

La CAF a conditionné son effort aux associations au nôtre pour qu'elles puissent perdurer. La CAF ne s'est donc pas désengagée. Elle contribue par ailleurs donc pour la crèche les Friponnets qui était en grande difficulté. C'est une toute petite structure qui ne compte que 12 enfants.

La CAF a changé son mode de fonctionnement. Au lieu de verser à la Ville une contribution au fonctionnement de ces associations en fonction du nombre d'enfants scéens accueillis dans ces établissements, elle la verse désormais directement aux associations. La Ville ayant perdu un temps, cet avantage a fixé alors sa contribution horaire à 0,65 €/heure.

Aujourd'hui, la situation a changé. La Ville, considérant qu'il était nécessaire de maintenir leur fonctionnement, a décidé d'augmenter sa contribution. Mais la CAF est présente et nous a demandé d'aider ces structures à perdurer.

S'agissant de l'attribution des places dans ces équipements, le fonctionnement est le même que dans nos structures municipales. Pomme d'Api nous propose 20 places. Et nous décidons en fonction de l'âge des enfants et de la liste d'attente des familles. Nous suivons cette liste d'attente très régulièrement et très consciencieusement. Cela dépend aussi la date de naissance des enfants, de la déclaration de la naissance, de l'anticipation des parents pour demander ces places en crèche. Et cela se fait très naturellement. Pomme d'Api a parfois la possibilité de revenir vers nous en nous faisant part de la disponibilité de certaines places et nous proposons alors l'accueil d'enfants qui en liste d'attente. Les enfants rentrent dans ces crèches dans les mêmes conditions que dans les établissements municipaux. Pas un enfant scéen ne rentre dans ces structures sans que la demande des familles soit passée par notre service. Et quand Pomme d'Api n'a plus de places, elle n'a plus de places. Mais comme dans nos structures, il y a des évolutions, des familles qui s'en vont, d'autres qui renoncent à leur place. À chaque fois qu'une place est disponible, nous l'attribuons. Et le

personnel de Pomme d'Api est aussi qualifié que le nôtre. L'entente est très favorable et l'on échange régulièrement.

Pour les Fripounnets, le fonctionnement est le même. Les parents sont très impliqués et très présents. C'est une tâche lourde pour les familles que de s'engager dans une crèche parentale, mais cela marche bien, même si la gestion financière est beaucoup plus compliquée. Cette crèche a failli fermer, et la CAF a décidé de la soutenir à condition que la Ville apporte également son soutien.

Christiane GAUTIER

C'est peut-être un lapsus, mais c'est vous qui avez dit que la CAF se désengageait. C'était sans doute un lapsus de votre part.

Vous n'avez pas répondu aux deux questions que j'ai posées. Quelle était la participation financière de la Ville aux crèches associatives avant l'établissement de la convention territoriale ? Et quel est le coût mensuel pour la Ville d'une place en crèche municipale ?

Chantal BRAULT

La contribution pour les crèches associatives avait été revue à la baisse à 0,65 € de l'heure facturée parce que la CAF leur versait directement le bonus territorial. La CAF ne s'est pas désengagée. Le bonus était attribué aux crèches plutôt qu'à la Ville. Nous avons donc convenu de baisser notre contribution. Ces crèches étant aujourd'hui en difficulté et la CAF nous demandant de les soutenir, nous avons revu à la hausse cette contribution.

M. le maire

La délibération traduit une augmentation du soutien de la CAF et de la Ville aux crèches associatives. Quant au prix de revient direct pour la Ville des crèches municipales, on doit être autour de 5 000 ou 6 000 €. Vous allez me dire qu'une crèche associative coûte moins cher qu'une crèche municipale. C'est vrai, parce que les crèches associatives ne vivent que de l'acquisition de places par des entreprises ou des administrations. J'ajoute que ce dispositif est très intéressant pour les entreprises qui bénéficient de crédits d'impôt en pagaille et qu'une place dans une crèche privée ou associative coûte beaucoup plus cher à l'État qu'une place dans une crèche municipale. C'est d'ailleurs assez drôle. Un rapport du Parlement paru il y a deux ou trois ans pointait cette affaire un peu particulière.

Chantal BRAULT

Pomme d'Api nous propose des places après avoir distribué l'ensemble de ses places aux entreprises.

Christiane GAUTIER

Ce que je ne comprends pas, c'est que la subvention de 30 000 € que vous recevez de la CAF n'était pas versée intégralement à ces crèches associatives. Ce n'est pas clairement expliqué dans la délibération.

M. le maire

Elle était versée, puisque l'on payait 1 € de l'heure facturée. Admettons que cela représente un montant de 80 000 €, il y avait 50 000 € à la charge de la Ville et 30 000 € de subvention de la CAF.

Nous sommes passés ensuite à 0,65 € de l'heure facturée, car les 30 000 € étaient versés directement aux crèches associatives. Et nous proposons de revenir à 1 € de l'heure facturée, uniquement pour soutenir davantage les crèches associatives. C'est donc un soutien plus fort des crèches associatives qui nous coûte 18 000 €.

Christiane GAUTIER

J'ai compris cela, mais j'ai moins bien compris les 30 000 € que vous recevez et qui ne semblaient pas intégralement reversés aux crèches associatives. Ce n'est pas clair.

M. le maire

C'est pourtant parfaitement clair. La contribution financière horaire à 1 € représentait une contribution annuelle de 80 000 € comprenant les 30 000 € de la CAF et les 50 000 € de la Ville.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- CULTURE**Demande de classement au titre des monuments historiques de la maison-atelier André Lurçat, sise 21 rue Paul Couderc.****Jean-Philippe ALLARDI**

La Ville a acquis cette maison-atelier en 2020. C'est un manifeste architectural des principes de construction d'après-guerre, courant initié également par les frères Perret utilisant des modes de construction avec des éléments de série et une économie de projet. Cette maison a l'avantage d'être dans son jus, c'est-à-dire qu'elle peut retrouver son aspect originel. Elle a déjà bénéficié d'une inscription à la liste supplémentaire des monuments historiques.

Le classement de la maison au titre des monuments historiques permettrait de bénéficier de subventions supérieures, mais également de lui rattacher à perpétuelle demeure les meubles meublants et notamment les meubles dessinés par André Lurçat. Il existe en effet toute une série de meubles. La Ville a pu en acquérir deux pour meubler la maison.

Un tel classement aurait en outre une portée pédagogique pour l'ensemble des propriétaires scéens. Il est à noter que Sceaux est riche d'un patrimoine architectural d'après-guerre.

Une procédure de classement est une démarche très longue qui nécessite l'intervention des services de la DRAC, de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). La commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) doit être ensuite saisie et pour ce faire, il nous faut une délibération.

La note de présentation évoque également les actions de valorisation et de médiation d'ores et déjà menées qui ont permis à près d'un millier de personnes de découvrir ce patrimoine tout à fait singulier de notre ville.

On vous indique également que cette maison pourra, le cas échéant, être mise à disposition d'un étudiant en doctorat sur l'histoire de l'architecture de Sceaux comme résidence de recherche, résidence au sens de lieu de travail et non pas d'hébergement.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à proposer au ministère de la Culture le classement au titre des monuments historiques de la maison-atelier d'André Lurçat.

M. le maire

Merci, Monsieur Allardi. Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Comme vous l'indiquez, je suis un fanatique du patrimoine, mais pas n'importe lequel. Dans le cas d'espèce, je sais que certains parmi vous ont pu lier amitié avec André Lurçat ou avec sa descendance, mais je rappelle quand même qu'il s'agit d'un architecte communiste. Il est en effet l'architecte en chef de la ville de Saint-Denis et a réalisé la cité Paul Langevin, quelque chose d'assez terrifiant à mon sens. Il a également travaillé à Moscou de 1934 à 1937, aux pires heures du stalinisme. Cela me dérange un peu et lorsque je dis que l'opinion générale que vous impulsez au sein de votre majorité, Monsieur le maire, est celle d'un socialo-communiste, je pense que cette délibération en est une matérialisation assez claire.

Sur le plan philosophique, et en raison de ma nature libérale, j'ai beaucoup de mal à considérer qu'une ville doive se porter acquéreur d'un bien particulier, quand bien même il pourrait être de nature à être classé aux monuments historiques et pas simplement à l'inventaire. 1 million d'euros pour cette maison, que je n'ai pas visitée, mais qui vue de l'extérieur, ne me paraît pas

extraordinaire... Je trouve qu'il y a de bien plus belles maisons à Sceaux. Et de doute manière, elle n'aura pas vocation à intégrer le patrimoine public.

Pour l'ensemble de ces raisons, je voterai contre cette délibération.

Philippe SZYNKOWSKI

Une autre tonalité par rapport au classement de cette maison André Lurçat aux monuments historiques. Elle figure déjà sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et est déjà bien protégée à ce titre. La Ville souhaite, au travers de cette délibération, une inscription pleine et entière aux monuments historiques qui permettrait de plus importantes subventions pour assurer d'autres rénovations.

La Ville avait acquis ce bien pour une somme importante en 2020, plus d'un million d'euros. Nous avons fait remarquer à l'époque que cette somme aurait pu servir à d'autres investissements au bénéfice des Scéennes et des Scéens. Après cet achat par la Ville, puisque l'inscription aux monuments historiques et non plus sur la liste complémentaire doit permettre à terme de demander des subventions plus généreuses, de développer ce que vous appelez « le tourisme patrimonial » et les visites d'étudiantes et étudiants en architecture, cette demande nous paraît justifiée. Quel qu'ait été le passé d'André Lurçat, à Moscou ou ailleurs, il laisse une œuvre originale avec un style bien particulier. À ce titre, cela me paraît totalement justifié.

Liliane WIETZERBIN

Je serai brève. Je veux dire que c'est tout à l'honneur de la ville de Sceaux que d'enrichir son patrimoine par ce type d'acquisition. Cela va ramener du tourisme culturel ainsi qu'une protection du patrimoine. J'avais déjà voté en faveur de cette acquisition et je trouve tout à fait logique que l'on demande maintenant le classement de cette maison au titre des monuments historiques. Je soutiendrai donc cette délibération.

Numa ISNARD

Je vais abonder dans le sens de mon camarade Tamby. Je suis toujours un peu frileux quand je vois la puissance publique acheter des terrains privés. Et pour en faire quoi ? J'ai quand même envie de tirer la sonnette d'alarme et de vous ramener à la réalité. Monsieur Allardi, je sais que ce projet vous tient à cœur, mais vous devez prendre acte que les marges de manœuvre financières de la commune ne permettent pas d'aller au bout d'un tel projet. Je pense qu'il faut vendre ce bien immobilier et que la Ville doit se serrer la ceinture comme tous les Scéens le font. Ce n'est pas un jugement de valeur. Je ne m'attarderai pas sur le fait de savoir si cette maison est belle ou non, si elle a de l'intérêt ou non. Certaines personnes sont beaucoup plus pertinentes que moi pour avoir un tel jugement. En revanche, en ce qui concerne l'opportunité, force est de constater que nous

n'avons pas l'argent nécessaire pour entreprendre ce genre de projet, dont les retombées sont assez hasardeuses.

Et je tiens à dire que, dans votre majorité, vous êtes seul à aimer ce projet. Je me souviens que la plupart des membres de la majorité ne sont pas d'accord avec cet achat. Je vous demande donc d'assumer votre choix et de rejeter ce projet. Il est temps de revenir à la raison, de montrer l'exemple et de se séparer de ce bien.

Maud BONTE

Cette maison a un passé un peu polémique dans Sceaux. Je redirai très rapidement ce que mes collègues ont dit tout en le développant autrement. Cette maison appartenant à un propriétaire privé a été mise sur le marché pour 1,6 million d'euros. L'agence immobilière du centre de Sceaux avait trouvé un acquéreur, mais la Ville l'a préemptée et l'a obtenue au prix de 1,3 million.

Je ne sais pas quel maire adjoint voue une passion à cette maison. Ce n'est pas mon propos. Je me dis que si l'on veut une Mercedes et qu'on se la paye seul, pourquoi pas, mais avoir des caprices ou des états d'âme avec l'argent des autres, ce n'est pas admissible. Les élus doivent avoir cette retenue qui me semble normale et ne pas aller sur une impulsion plus personnelle qu'autre chose.

Cette maison est-elle belle ou non ? Je n'en dirai rien pour ne pas en dire du mal. Mais sachez que l'extérieur et l'intérieur de cette maison sont classés. C'est-à-dire qu'un nouveau propriétaire ne peut pas casser la cheminée, arracher les boiseries ou le parquet de chêne. Il ne peut toucher à rien. Et le jardin est également classé. Le premier acquéreur, amoureux de l'architecte Lurçat, voulait la préserver dans son jus pour en profiter. Ce n'était pas quelqu'un qui voulait tout casser et bétonner.

La responsabilité de la Ville, c'est de faire ce qui est bon pour ses administrés qui payent des impôts. Et je ne suis pas pour les impôts à tout crin, parce que je pense que l'argent doit tourner pour le bénéfice de tous, et non pas de quelques-uns. Quand on voit que certaines familles qui ont des emprunts à rembourser ou des personnes veuves à la retraite se serrent la ceinture pour payer leurs impôts et que quelqu'un a envie d'acheter cette maison juste pour qu'un étudiant se mette en résidence... Et c'est très bien. Ce n'est pas du mépris. Il en faut. Mais notre ville de Sceaux a-t-elle vraiment besoin de faire cela ? Est-ce à la hauteur d'une ville petite ou plus grande ? Je n'en suis pas persuadée. Et dans le même temps, la Ville a racheté l'ancienne crêperie de la rue du Four par préemption pour 1,3 million d'euros, les murs du coiffeur Camille Albane, sans préemption cette fois, mais en plein milieu des vacances d'été et sans qu'aucun membre de la majorité n'ait été mis au courant, les murs des Félibres ainsi que l'immeuble situé au-dessus pour 2 millions d'euros au point que nous avons dû faire une modification budgétaire le 11 octobre dernier en conseil municipal pour un nouvel emprunt de 2,7 millions d'euros.

Il ne s'agit pas de donner des conseils et de tout savoir, mais quand on n'est pas coutumier de ces largesses, comme le sont certains habitués de la chose publique qui achètent, investissent, retirent, etc., cela donne le tournis.

Des élus ne peuvent-ils pas se dire, en voyant le quotidien de leurs administrés, que ce qu'ils font n'est pas correct vis-à-vis des électeurs qui ont voté pour eux ? Toutes ces sommes, juste parce qu'on a envie de mettre un étudiant en résidence... Il me semble que vous êtes hors-sol par rapport à la majorité des gens, et pas simplement du côté des Blagis. On a tous nos emprunts ou on est à la retraite. Les gens sont dans la difficulté et je vois que l'on se rajoute toujours des sommes. On dit que les Scéens sont riches, mais la Ville de Sceaux n'est pas riche dit-on. Qu'elle soit donc un peu plus soucieuse de notre argent.

Je vous remercie.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur Allardi, pour cette présentation enflammée du projet Lurçat. Nous resterons en ligne avec ce que nous avons déclaré il y a deux ans, au moment du rachat de cette maison. La Ville n'a pas les marges financières suffisantes pour acquérir ce type de bien, surtout pour l'usage qui en sera fait. Cela se fera au détriment du bien commun. On le voit d'ailleurs sur le centre-ville, Monsieur le maire, puisque ce projet devait permettre à la Ville de financer la construction d'un parking. Preuve en est que la Ville n'a pas les moyens de financer un parking souterrain par elle-même.

Et nous sommes là sur une somme de 1,3 million d'euros qui a évolué depuis et qui évoluera encore. Et tout cela pour quoi ? Alors que de l'autre côté il y a d'autres maisons emblématiques qui sont en vente. Je pense à la maison Baltard. Vous allez me dire qu'elle n'a aucun intérêt, mais elle a quand même un terrain de 2 000 m² et des arbres remarquables magnifiques, plantés par Baltard pour certains. C'est une architecture, certes italienne, qui n'a rien à voir avec l'architecture de Baltard telle qu'elle existait, mais c'est une maison avec des volumes magnifiques qui pourraient servir de lieu d'accueil pour des étudiants architectes. Je trouve en effet que Baltard a un peu plus de grandeur que d'autres architectes. Mais non, on reste sur cette maison. On s'acharne sur cette maison. On divertit des ressources financières de la Ville, et des ressources humaines également, puisqu'il va falloir appuyer ces demandes de subventions pour un projet, dont personnellement je ne vois pas l'intérêt. Il n'y a pas d'informations financières sur ce projet. Il n'y a pas d'informations qualitatives. On parle de mille visiteurs. Mille visiteurs pour 1,5 million, cela fait cher le visiteur.

Je voterai donc contre cette délibération en conformité avec ce dont nous avons parlé il y a deux ans. Nous restons sur la même ligne.

M. le maire

Monsieur Dessanges, vous m'avez donné une bonne idée. La maison Baltard vaut 4,5 millions d'euros. Je ne suis pas contre l'acquisition de cette maison par la Ville, à condition évidemment que vous m'assuriez de votre vote favorable.

Jean-Philippe ALLARDI

Je vais simplement revenir à l'objet de la délibération. Cette maison est emblématique d'une esthétique que vous ne partagez peut-être pas, mais qui relève d'un courant très important. Et si je prends comme parallèle le Havre, dont le maire n'est pas communiste, la ville a été classée au patrimoine mondial. Il s'agit du même courant architectural.

Je vous invite à visiter cette maison. Vous parlez en effet de quelque chose que vous ignorez puisque vous ne l'avez pas visitée. Il s'agit par ailleurs d'une maison-atelier, ce qui est quelque chose d'extrêmement rare. Je vous rappellerai, cher collègue, que cette sociologie que vous critiquez tant a construit le Sceaux d'après-guerre. Vous semblez l'ignorer, mais la ville que vous aimez a été de gauche. Je pense que l'on peut être un peu plus ouvert et moins obtus. Je veux bien vous faire un cours sur l'esthétique, mais cela risque d'être un peu long.

Cela participe également à cette ville que nous aimons et à sa notoriété. C'est aussi un élément d'embellissement du parc de Sceaux. Nous allons fêter le centenaire de l'acquisition du Domaine l'année prochaine. Je pense qu'il serait intéressant que vous suiviez tous les événements en lien avec ce centenaire. Cela fait partie du domaine de Sceaux et de sa partie XXe siècle.

M. le maire

Nous allons passer au vote, mais je voudrais vous rappeler d'abord ce qu'est une municipalité. Ce n'est pas simplement un producteur de services à la disposition de chacun des habitants. C'est un peu plus que cela. Et nous l'avions précisé lors de l'achat de cette maison.

En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de bien gérer les services publics communaux, mais nous avons aussi la responsabilité de promouvoir et de défendre l'intérêt général. Dans cette affaire, la majorité municipale et des élus de l'opposition ont estimé que l'intérêt général et l'héritage que nous allons laisser à nos enfants et nos petits-enfants nous commandaient de protéger cette maison et de la racheter. Les garanties juridiques ne suffisaient pas à protéger cette maison. La seule garantie, c'était le rachat de cette maison par la puissance publique, la Ville, le Département ou l'État. Cela fait partie de notre rôle qui dépasse la gestion du quotidien, du stationnement, des crèches, etc. C'est autre chose, mais cela en fait pleinement partie. S'il s'agit de simplement gérer, il est inutile de se faire élire. Il suffit de faire de la gestion.

Jean-Philippe ALLARDI

La Ville avait racheté le petit château à l'époque.

Sceaux, le 15 décembre 2022

M. le maire

Oui, tu as raison de le rappeler. La Ville avait racheté le petit château et l'avait ensuite revendu au Département. Elle l'avait acheté pour le protéger. C'est notre conception de l'action publique. On peut avoir une conception très libérale de l'action publique. C'est d'ailleurs ce que l'on voit au niveau national, mais ce n'est pas la nôtre. On pourrait en débattre plus longtemps, mais l'heure avance. Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 6 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard).

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amitié Charles Péguy.**Jean-Philippe ALLARDI**

Comme vous le savez, Charles Péguy a été étudiant au lycée Lakanal. Le 7 janvier prochain, nous fêterons le 150^e anniversaire de la naissance de cet écrivain. L'association Amitié Charles Péguy organise à cette occasion un colloque le samedi 7 janvier 2023 de 9 h 30 à 18 h avec des intervenants, des lectures, etc.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Amitié Charles Péguy pour l'organisation de ce colloque au lycée Lakanal.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ? Des amoureux de Péguy.

Xavier TAMBY

En ce qui me concerne, je suis vraiment un amoureux de Péguy. Et je fais partie de la race assez rare de ceux qui aiment à fois Proust et Péguy.

Sur le plan purement politique, je trouve que le coup de téléphone est un peu appuyé. La mairie de Bourg-la-Reine est également signataire de la convention et Éric Thiers, le président de l'association, auparavant chez Bayrou est désormais conseiller à la présidence de la République. C'est donc un peu cousu de fil blanc. Et même si j'aime énormément Péguy et que je lui voue

presque un culte, je voterai contre cette délibération, car nous n'avons pas à donner 1 000 € à cette association.

M. le maire

Très bien.

Je précise que Mme Bohu doit malheureusement nous quitter. Elle a donné pouvoir à Mme Brault.

Philippe SZYNKOWSKI

Je serai favorable à cette participation exceptionnelle pour la célébration du 150^e anniversaire de la naissance de Charles Péguy. Cet auteur avait une pensée, que je qualifierai d'évolutive et fluctuante, du socialisme libertaire au nationalisme tempéré. Il est décédé au front au début de la guerre de 14-18. C'est quelqu'un que l'on a connu durant nos études et qui a beaucoup influencé la pensée du pays. Il a écrit quelques ouvrages également.

Je pense qu'il faut voter cette proposition.

Numa ISNARD

Je trouve toujours un peu dommageable de prendre pour prétexte la culture pour nous accuser d'avoir une vision très squelettique ou très néolibérale de l'action publique. C'est juste du bon sens. On va quand même donner 1 000 € pour l'organisation d'un colloque. J'ai fait un peu de recherche académique à la fac de droit, je peux vous dire qu'avec 1 000 €, vous organisez 10 colloques. Cela me paraît un peu dispendieux pour une seule journée.

Et j'ai envie ce soir de convoquer Péguy, j'ai envie qu'il vienne nous expliquer ce qu'il pense. Dans l'un de ses ouvrages connus qui s'appelle *L'argent*, il dit quelque chose qui va certainement vous intéresser, mes chers collègues : « *Nos anciens maîtres, les rois, ne pouvaient prévoir, ils ne pouvaient imaginer cette monstruosité du monde moderne, qui déjà surplombait, ils n'avaient point à concevoir ce monstre d'un Paris comme est le Paris moderne où la population est coupée en deux classes si parfaitement séparées que jamais on n'avait vu tant d'argent rouler pour le plaisir, et l'argent se refuser à ce point au travail* ».

Jean-Christophe DESSANGES

Il est difficile de passer après Péguy. Je te remercie, Xavier, d'avoir souligné l'engagement d'un conseiller du président Macron dans l'association Charles Péguy.

J'aurais voulu savoir pourquoi se limiter à deux villes, Sceaux et Bourg-la-Reine alors qu'Antony dépend aussi du lycée Lakanal et aurait pu participer à cette journée.

Vous dites qu'un colloque est organisé. Je ne sais pas si mes chers collègues ont vu quelque part des informations sur ce colloque, la manière dont on pouvait s'y inscrire et y participer.

Personnellement, je n'ai rien vu sur le sujet. Je trouve cela dommage pour les Scéens. Peut-être que les Réginaburgiens ont déjà quelque chose sur leur site. Je souhaiterais qu'une information soit faite rapidement afin de permettre aux Scéens qui ne le connaissent pas encore de découvrir Péguy.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

Jean-Philippe ALLARDI

Pour répondre à la dernière question, toutes les informations sont disponibles sur le site charlespeguy.fr. Le lycée a largement relayé l'information auprès des familles. Et les villes vont en faire autant. Vous aurez une information dans la newsletter.

Pourquoi pas la ville d'Antony ? Parce que les élèves sont issus des villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 2 voix contre (MM. Numa Isnard, Xavier Tamby).

Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films « Musiques en cours ».

Jean-Philippe ALLARDI

Il s'agit d'une délibération habituelle. Pour que les lauréats du concours puissent toucher leur prix, il nous faut en effet délibérer.

La note de présentation vous rappelle que « Musique en cours » est un concours de composition de musiques de film sur trois courts-métrages au choix. Trois jurys ont décerné trois prix : le prix du jury professionnel, le prix du jury du public et le prix du jury du public jeunes.

Le jury professionnel était présidé par Mathieu LAMBOLEY, compositeur de musiques de film. Le jury du public était constitué par l'association des Amis du cinéma Trianon et le jury du public Sceaux, le 15 décembre 2022

Jeunes, était constitué de nombreux jeunes habitant Sceaux et Bourg-la-Reine et principalement issus du monde des conservatoires.

La note de présentation vous rappelle le budget total de l'opération, l'objet de la délibération étant d'attribuer les prix :

- ✓ la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Henrik ANDRÉ ;
- ✓ la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Sabrina RIVIÈRE ;
- ✓ la somme de 750 € pour le prix du public Jeunes à Paco ANDREO.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Numa ISNARD

Au risque de jouer les rabat-joie, je constate que l'hémorragie financière se poursuit. C'est un événement de grande qualité, je l'avoue, mais extrêmement confidentiel. L'idée n'est pas de voter contre cette délibération, car l'on retirerait ce que l'on a promis aux lauréats, mais au regard de l'urgence de la situation et du contexte, je veux faire appel au réalisme. On ne peut plus distribuer ainsi des subsides à tout bout de champ. On ne peut pas donner la pension à qui le veut. Je pense qu'il faut être raisonnable et acter que l'on ne distribuera pas d'argent l'année prochaine. On peut maintenir l'événement, mais on ne peut plus dilapider l'argent public, d'autant que l'on fait face à de grandes difficultés et certainement à des augmentations d'impôts. Je pense qu'il faut faire des arbitrages.

Je rappelle que cet événement est de qualité, mais qu'il est très confidentiel. Cela représente à peu près les trois quarts de la salle du cinéma. Ce n'est donc pas toute la ville de Sceaux qui y participe. C'est un événement élitiste. Je n'ai rien contre dans l'absolu, mais je pense qu'il faut s'adapter aux réalités. J'implore qu'on arrête cette hémorragie et que l'on décide de ne pas attribuer de prix financiers l'an prochain au regard de la crise.

M. le maire

C'est une conversion récente, mais intéressante.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai relevé que la Maison des Jeunes et la Culture fait la publicité de ce festival et oriente les candidates et les candidats. Selon quelles modalités et dans quels milieux ? Est-ce selon vous suffisant pour considérer qu'il n'y a pas de biais pour que les candidatures puissent relever d'une cooptation peu démocratique ?

Certes, les trois petits films ont été réalisés par trois femmes, mais la composition des jurys apparaît essentiellement masculine. Quelle proportion de femmes dans les groupes musicaux retenus pour concourir ? L'affirmation depuis plusieurs années de l'égalité entre hommes et femmes ne peut être ignorée de nos jours. C'est le sens de mon interrogation. Merci.

Xavier TAMBY

Une remarque qui relève de la philosophie politique plutôt que de la politique seule. Vous avez donné tout à l'heure une définition de l'intérêt général qui m'a un peu surpris : l'intérêt général, c'est ce que nous définissons. C'est assez peu raccord avec ce que nous avons appris à Sciences Po ou ailleurs. Selon moi, l'intérêt général s'oppose aux intérêts particuliers. Un peu dans la logique du contrat social de Rousseau, c'est quelque chose qui se détache de la somme des intérêts particuliers.

Je dis cela parce que je me tue à dire aux Scéens que vous êtes profondément de gauche et que la mairie de Sceaux n'est absolument pas de droite, même modérée ou vaguement libérale, contrairement à ce qu'elle essaie de faire croire à chaque élection. Elle fait tout pour obtenir les soutiens de Péresse et consorts, mais on sait bien qu'elle est en réalité de gauche.

La mairie le prouve une nouvelle fois en se situant dans le prolongement naturel de ce que Jack Lang a instauré en 1982-1983 : une politique dans laquelle l'intérêt général est l'intérêt du prince. C'est le prince qui décide qui peut intervenir. C'est ce que Marc Fumaroli dénonce dans *L'État culturel* ou encore Michel Schneider dans *La Comédie de la culture*. Un État omnipotent qui de Louis XIV à nos jours décide en arbitre des élégances ce qui mérite d'être financé et ce qui ne mérite pas de l'être.

Pour ma part, j'estime qu'une politique culturelle juste, s'agissant de la création, revient essentiellement à l'initiative privée. L'État et la puissance publique au sens large feraient mieux de se concentrer sur le patrimoine historique qui est reconnu et qui doit faire l'objet d'un enseignement et d'une transmission réelle pour toutes les générations.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ?

Je n'ai pas réagi à ce qu'a dit tout à l'heure Mme Bonté à propos de M. Allardi, mais je veux la rassurer. M. Allardi ne va pas habiter dans la maison Lurçat.

Jean-Philippe ALLARDI

Un petit mot pour répondre. Le conservatoire et la Maison des Jeunes participent également à la sélection des candidats. Il y a une très large diffusion de ce concours auprès de toutes les écoles de musique en France. Nous avons des candidats qui viennent de nombreuses villes françaises, et lors

de la session précédente, certains candidats venaient également d'Europe. Ce n'est donc pas une manifestation si confidentielle que cela.

Je ne vais pas revenir sur les processus culturels. On risquerait de se fâcher. Mais lorsqu'on voit ce qu'a fait Louis XIV au 17^e siècle, on peut dire que l'État a fait de très grandes choses.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) ; 1 abstention (M. Numa Isnard).

XI- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Société publique locale « La cuisine près de chez nous » – communication du rapport relatif à l'exercice 2021.

M. le maire

Je ne reviendrai pas sur ce document que vous avez lu. Je voulais juste vous dire que ce projet a connu une accélération importante ces derniers mois avec le recrutement du directeur de la SPL qui prendra ses fonctions début 2023.

La SPL a réglé la question foncière avec le Département et la ville de Fontenay, ce qui permet d'envisager une mise en production de cette unité en septembre 2027.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Liliane WIETZERBIN

Vous avez commencé à répondre à mon interrogation. Au-delà de l'approbation des comptes de la SPL, je souhaitais en effet avoir un éclaircissement sur l'avancement du projet. Il y a un an déjà, nous avons voté sur le fait que les villes de Fontenay et Bourg-la-Reine rejoignent ce projet. L'objectif était alors de créer des synergies et de disposer d'une taille critique acceptable pour Sceaux, le 15 décembre 2022

l'économie du projet tout en évitant une volumétrie trop importante pour ne pas nuire à la qualité des repas, si je me souviens bien.

Il y a un an, en réponse à l'une de mes questions orales, vous aviez annoncé une ouverture pour 2026. Je note qu'elle interviendra finalement en 2027. Je vois également qu'il y aurait une cinquantaine d'ETP pour environ 10 000 repas/jour. J'ai vu la publication de cette proposition de recrutement d'un directeur. J'apprends que celui-ci a été recruté.

Ce qui me gêne, ce n'est pas tant le fond du projet, dont nous avons déjà débattu, mais d'approuver des comptes de résultat sans un rapport d'activité détaillé à mettre en regard de ces comptes par ailleurs déficitaires. Il faudrait au moins nous dire à quoi ont servi les dépenses, sur quel type d'études et qu'on nous les fournisse. Il faudrait tout simplement le rapport d'activité qui doit en principe accompagner le bilan comptable.

J'aimerais que vous précisiez l'état d'avancement de ce projet. Où en sommes-nous dans les démarches ? Quel est le planning prévisionnel jusqu'en 2027 ? Quelles sont les grandes étapes ? Je voudrais en savoir un peu plus sur ce projet.

Fabrice BERNARD

Je voudrais juste compléter ce que vient de dire Liliane. Je ne vais pas reprendre le refrain de mes amis Isnard et Tamby, mais lorsqu'on lit ce rapport assez succinct, cette société n'ayant pas d'activité depuis plusieurs années, on se dit qu'il faut effectivement que cela démarre. Elle a été créée en 2012 et nous sommes toujours en train de payer des frais, des honoraires d'expert-comptable, etc. À l'heure où l'on est en train de serrer la vis sur les comptes, on s'étonne d'avoir encore une coquille vide d'une entité créée en 2012. Nous sommes en 2022 et l'on constate chaque année que cette société engendre des frais à prendre en charge. Je suis conscient des contraintes juridiques, mais c'est quand même délirant.

Numa ISNARD

J'abonde dans le sens de ce qui a été dit précédemment. Il est vrai qu'il y a une sonnette d'alarme à tirer. Quatre ans de mise en production seront nécessaires. Je me demande ce que l'on va fabriquer, car cela me paraît extrêmement long.

On voit qu'il s'agit d'un choix très politique. C'est en effet une cuisine très UDI. On aurait pu imaginer que Châtenay se joigne au projet, mais l'on voit que c'est quand même très orienté.

Mais là où le bât blesse, c'est la durée des travaux. 10 ans de travaux, je ne sais pas quel gratte-ciel on construit pour mettre autant de temps. Et surtout, quatre ans pour mettre en production. Encore une fois, je tire la sonnette d'alarme. Je vais être taxé d'idéologie, mais peut-être que le privé aurait fait mieux.

M. le maire

Cela tombe bien, puisqu'il s'agit d'une société privée.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Cette opération prend forme. La première esquisse portait sur un terrain que la SPL n'a malheureusement pas pu acheter. Cette cuisine sera construite sur un terrain situé à Fontenay qui est parfaitement identifié. Le projet fera l'objet d'une consultation de maîtrise d'œuvre menée par le responsable qui vient d'être embauché et qui entrera en fonction début 2023.

Lorsque le cahier des charges sera publié et fera l'objet d'un concours, nous reviendrons vers le conseil municipal pour présenter ce projet très important qui marque la mutualisation entre quatre communes et surtout la volonté de maîtriser beaucoup plus fortement la traçabilité et les prix de sortie.

Maud BONTE

J'ai besoin de trois chiffres. Quelle est la surface de ce terrain ? Quel a été le prix de l'acquisition ? Et quelle est son adresse ?

M. le maire

Ce terrain se situe au Panorama, à la limite entre Fontenay et Clamart. C'est à la même adresse que l'actuelle cuisine centrale. Celle-ci va continuer à produire pour Fontenay jusqu'à la construction de la nouvelle cuisine. Le terrain est mis à disposition de la SPL par la ville de Fontenay.

Nous reviendrons sur ce sujet lorsque les choses auront avancé. L'entrée des deux autres communes au capital est faite. Le sujet foncier avec le Département, celui-ci étant propriétaire du terrain a été résolu. Il restait l'embauche d'une personne entièrement dédiée à cette opération, avec évidemment la participation des cadres et des élus membres du conseil d'administration de la SPL.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 6 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard)

SIGEIF –communication du rapport d’activité 2021.

Philippe TASTES

La ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal pour le gaz et l’électricité en Île-de-France (SIGEIF), qui est l’autorité organisatrice du service public de distribution du gaz pour l’ensemble des communes adhérentes, et également du service public de distribution d’électricité pour celles d’entre elles qui en ont fait la demande (ce qui n’est pas le cas de ville de Sceaux).

Le SIGEIF exerce le rôle d’autorité concédante de la distribution publique du gaz pour le compte de la Ville depuis le 31 décembre 1903.

L’article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports annuels d’activité des établissements publics de coopération intercommunale, adressés aux maires de chaque commune membre, font l’objet d’une communication au conseil municipal.

Dans ce cadre, les documents suivants sont communiqués au conseil municipal :

- ✓ le rapport pour l’exercice 2021 sur les activités du SIGEIF (ce rapport peut être consulté par Internet sur le site du syndicat www.sigeif.fr) ;
- ✓ son annexe présentant les chiffres clés à la commune (annexe ci-jointe).

Le compte-rendu d’activité effectué sur le territoire du SIGEIF par GRDF est également téléchargeable sur le site du SIGEIF.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.

M. le maire

Est-ce qu’il y a des questions ?

Numa ISNARD

Quand je représentais la Ville au SIGEIF, j’avais déjà alerté les services sur l’accidentologie qui était en hausse sur notre commune. Et je constate que sur le dispositif Balise de Sécurité, nous sommes désormais à un $X > 1$, soit un taux maximal.

Je voulais savoir où nous en étions de ce dossier, car le SIGEIF sert à autre chose qu’à faire du réseautage ou à avoir une pause sandwich.

C’est en effet un syndicat très actif et très ancien, comme l’a rappelé Philippe. J’aimerais savoir où nous en sommes des dossiers importants sur lesquels le SIGEIF travaille.

M. le maire

Je vous remercie pour la finesse de vos appréciations envers vos collègues.

Liliane WIETZERBIN

Je vous encourage à consulter le rapport complet du SIGEIF, car il contient énormément d'informations intéressantes, en particulier sur le développement des énergies renouvelables en Île-de-France. On y parle de géothermie, de gaz renouvelable, etc. C'est par conséquent très intéressant. Mais il faudrait peut-être faire évoluer l'annexe les prochaines années, car les longueurs et les composants du réseau n'évoluent pas d'une année sur l'autre. Il y a en effet très peu de développements chez nous. C'est juste une remarque en aparté.

J'apprends dans la section consacrée à la fourniture de gaz que les contrats se terminent au 31 décembre 2022. C'est ce que vous nous aviez annoncé lors de la dernière séance du conseil municipal. Je me permets donc de me projeter sur l'année à venir. Vous nous aviez annoncé des prévisions d'augmentation du gaz de 4 à 7. Vous avez sans doute commencé à négocier ces contrats avec probablement des tarifs élevés. Je voulais donc en savoir un peu plus sur la nature des contrats et leur contenu. Vers quelle augmentation s'orientent-ils en ce qui concerne le prix du gaz ?

Et j'avais la même question en ce qui concerne l'électricité et le contrat passé avec le SIPPAREC. Je m'étonne d'ailleurs que le rapport d'activité du SIPPAREC ne nous ait pas été soumis. C'est peut-être prévu pour la prochaine séance du conseil municipal. En tout cas, même si les contrats pour l'électricité ne seront pas renouvelés prochainement, avons-nous une meilleure visibilité des conditions de renouvellement par rapport à 2023-2024 ?

Fabrice BERNARD

Je serais très rapide. Mme Wietzerbin m'a pris de court. J'avais la même question concernant votre projection des tarifs de l'énergie suite à notre dernière discussion sur le plan de sobriété énergétique. Vous aviez parlé d'anticipation des prix de l'électricité et du gaz. Puisque l'on arrive au 31 décembre, je voulais savoir si vous aviez affiné cette prévision et si vous êtes désormais en mesure de nous donner des chiffres un peu plus précis que lors de la dernière présentation.

Philippe SZYNKOWSKI

Je voudrais faire une remarque concernant l'accidentologie. Postérieurement à la construction du nouveau bâtiment des Mésanges réceptionné en 2019, il y a eu une fuite de gaz très importante. Je pense que cela était lié à la période de travaux importants.

On évoque par ailleurs l'association SYNCOM. La ville de Sceaux est-elle adhérente de cette association ?

M. le maire

S'agissant de la fourniture du gaz, je crois qu'une négociation a abouti pour un prix un peu inférieur à ce qui avait été annoncé pour les premiers mois, mais ce n'est pas terminé pour le reste. Nous

n'avons pas une connaissance très fine des choses de ce point de vue. Le prix pour les six premiers mois est relativement raisonnable, mais cela ne couvre pas les trois ans du contrat. Nous sommes donc dans l'expectative et dans un certain flou. Compte tenu de la situation, nous pensons néanmoins que l'augmentation serait plus proche de x4 que x7. Elle serait moins forte que ce que nous craignons. Mais je ne suis pas certain que nous puissions obtenir des prix garantis pour trois ans, comme cela était le cas auparavant.

Comme vous le savez, l'État prendra en charge une partie du surcoût. Les analyses sont en cours. Ceci devrait nous permettre de limiter le poids de ces charges.

S'agissant de l'accidentologie, elle est très peu due aux travaux réalisés dans la ville. La plupart des travaux sont effectués sur des terrains privés. Et les travaux réalisés dans l'espace public le sont par d'autres concessionnaires. Cela se voit d'ailleurs sur les trottoirs avec toutes ces lignes fluo qui ne s'effacent pas alors que ceci est pourtant obligatoire. Et nous sommes d'ailleurs totalement démunis face à cela, puisque tout le monde s'en fiche. C'est ainsi. Je constate donc que le décret imposant le marquage des réseaux est d'une efficacité tout à fait limitée, sauf en matière d'œuvre d'art urbaine.

Et le rapport du SIPPAREC a été reçu ce jour. Nous l'avons reçu trop tardivement pour le soumettre à votre examen. Il sera soumis à la prochaine séance du conseil municipal.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SIFUREP –Communication du rapport d'activité 2021.

Annie BACH

Il s'agit de prendre acte de la communication du rapport du SIFUREP.

Je ferai un simple rappel concernant le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.

Il nous permet d'obtenir des conseils et une assistance juridique en matière funéraire, mais il a également une vocation sociale en assurant la gratuité des obsèques pour les personnes dépourvues de ressources et pour les enfants de moins d'un an. Il offre également un tarif spécial pour ceux de 16 ans. Mais il s'adresse à l'ensemble des usagers et la ville de Sceaux a pointé le site du SIFUREP sur son site Internet, ce qui permet à chacun de consulter les activités du SIFUREP et recourir à ses services.

Le SIFUREP organise un colloque par an. Le prochain colloque se déroulera en avril et sera consacré à l'art funéraire.

Je vous invite donc à prendre acte de la communication de ce rapport.

Sceaux, le 15 décembre 2022

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

S'agissant du rapport pour 2021, j'aimerais savoir si nous avons fait appel aux services proposés par le SIFUREP pour des activités de gestion des espaces verts, de restructuration, d'entretien ou de gestion des durées de concession.

Annie BACH

À ma connaissance, non. Nous avons eu recours au SIFUREP pour des activités de conseil en matière juridique. À ce stade, nous n'avons pas adhéré à la centrale d'achat. Nous n'avons donc pas fait part de nos besoins au SIFUREP. Mais nous sommes intéressés et nous nous réservons la possibilité de les contacter pour une analyse de besoin.

M. le maire

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation de l'acquisition de 120 places d'ossuaire auprès du syndicat en charge du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux.

M. le maire

Je vais demander à Frédéric Guermann qui siège dans ce syndicat de rapporter.

Frédéric GUERMANN

Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues.

En vertu de l'article L.2223-4 du code général des collectivités territoriales, les communes sont tenues de disposer d'un ossuaire où les restes exhumés à la suite d'abandon de concessions sont aussitôt réinhumés. Il s'agit d'une affectation à perpétuité.

L'ossuaire situé au sein du cimetière communal est aujourd'hui complet et il n'apparaît pas possible de l'étendre.

La Ville est membre du syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux qui a pour objet d'assurer le fonctionnement du cimetière intercommunal situé à Chevilly-Larue.

Sceaux, le 15 décembre 2022

Dans le cadre des réunions du comité de ce syndicat, et notamment le 21 juin dernier, il est apparu que la ville de Montrouge dispose d'un nombre important de places d'ossuaire au sein du cimetière intercommunal et qu'il lui est possible d'en céder une partie.

Lors de réunions du comité du syndicat intercommunal du cimetière, il a donc été convenu ce qui suit :

- ✓ la ville de Montrouge cède 120 places au Syndicat intercommunal du cimetière ;
- ✓ la ville de Sceaux s'engage sur l'acquisition de ces places au prix unitaire de 423 € ; je précise qu'il s'agit d'un prix de revient et qu'il n'y a ni marge ni bénéfice sur ces places.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider l'acquisition 120 places d'ossuaire au prix unitaire de 423 €, soit un total de 50 760 €.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci, Monsieur Guermann.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Cette acquisition de 120 places d'ossuaire semble être le signe de l'abandon de beaucoup de concessions dans le cimetière communal. Quelles en seraient les causes ? Il pouvait y avoir auparavant des concessions perpétuelles. Est-ce un signe du déclin de la mémoire des ancêtres dans des lieux qu'on appelle cimetières ou l'oubli volontaire ou involontaire de renouveler les concessions de lignées qui s'éteignent ?

M. le maire

Vaste question philosophique !

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je pense que la réponse est contenue dans votre question. Des concessions trentenaires peuvent être renouvelées. Le premier renouvellement a lieu, puis cela s'arrête. Et les concessions perpétuelles sont perpétuelles. En l'occurrence, il s'agit de tombes qui ne sont plus entretenues de longue date. Certaines d'ailleurs présentent parfois même un danger.

Nous avons délibéré il y a quelques années sur la protection d'une trentaine de tombes de personnes importantes pour Sceaux et de monuments funéraires ayant une certaine valeur patrimoniale. Ce sont des tombes pour lesquelles nous n'avons pas retrouvé d'ayants droit. Nous effectuons des travaux de restauration à raison environ d'une tombe par an. Et au bout d'un long processus, qui fait intervenir le commissaire de police, on peut reprendre les concessions perpétuelles. Les restes

sont gardés dans l'un des ossuaires du cimetière de Sceaux prévu à cet effet. Et nous gravons le nom de la personne sur le couvercle de l'ossuaire. Il est situé au fond du cimetière.

Le deuxième ossuaire étant plein, nous avons trouvé cette solution qui permet, le cas échéant, de retrouver le lieu d'inhumation de ces personnes. De plus en plus de gens choisissent des cases de columbarium, ce qui est un peu moins cher et prend moins de place. D'autres choisissent de faire disperser les cendres au jardin du souvenir. Il y a une petite plaque avec le nom. Cela n'existait pas auparavant, mais les choses ont un peu changé de ce point de vue.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- AFFAIRES FINANCIÈRES

Avances sur subventions et participations 2023 à certaines associations et établissements publics.

Isabelle DRANCY

Le budget ne pouvant pas être voté avant le 31 décembre, il nous faut donner au maire un certain nombre d'autorisations. C'est l'objet des délibérations financières que nous vous proposons ce soir.

La première délibération concerne des avances sur subventions à certaines associations et établissements publics. C'est pratiquement la même délibération que l'année dernière. Elle permet d'autoriser le principe du versement d'avances aux associations et établissements publics suivants :

- ✓ A.S.A.S. basket
- ✓ Football Club de Sceaux
- ✓ Amicale du personnel
- ✓ Animathèque MJC de Sceaux
- ✓ Centre social et culturel des Blagis
- ✓ Centre communal d'action sociale

La note de présentation précise le montant des avances 2022 votées, le montant des avances réellement versées et la proposition faite pour 2023.

La seule nouveauté concerne l'Amicale du personnel qui nous demande une avance sur subvention de 10 000 €.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Liliane WIETZERBIN

J'avais une remarque plus qu'une question. On se rend compte qu'il y a de nouveau de grosses disparités dans le montant des subventions. Le montant le plus important concerne l'A.S.A.S. basket. Je n'ai pas de souci avec cela. C'est un club assez prestigieux que la Ville a la chance d'avoir. Je crois que cela concerne surtout le club des filles.

En fait, j'avais un peu la même interrogation que mes collègues tout à l'heure sur les retombées des événements culturels. Je me posais la même question en ce qui concerne le sport. Je me demande si l'on ne pourrait pas avoir davantage de retombées grâce à la présence de club prestigieux sur notre ville. On pourrait par exemple demander aux jeunes d'intervenir dans les établissements scolaires ou dans les écoles. Je dis un petit peu n'importe quoi, mais en tout cas il faudrait trouver le moyen de tirer bénéfice de ces pratiques sportives, vu les montants financés par la Ville.

Je constate par ailleurs que le Centre Communal d'Action Sociale n'a pas bénéficié d'avance sur subvention en 2022, ce qui m'a un peu étonnée. Je voulais un éclaircissement par rapport à cela. Est-ce qu'il n'en a pas eu besoin ? Je suis étonnée de voir une case blanche.

Numa ISNARD

Juste une remarque sur ces subventions. On va mettre au vote plus d'un million d'euros d'avance sur subventions. Encore une fois, je répète que nous sommes dans une situation difficile. Vous allez dire que c'est un leitmotiv, mais c'est la réalité du terrain. Je trouve assez étrange que la ville de Sceaux donne tout cet argent sans s'engager pour une certaine indépendance financière de ces associations. Je pense notamment à l'A.S.A.S. basket, mais c'est également le cas d'autres associations.

Le but n'est pas de critiquer, mais simplement d'essayer d'insuffler une nouvelle politique à la Ville pour développer l'autonomie de ces associations qui pourraient trouver du sponsoring privé et avoir ainsi de l'autofinancement.

Des sommes énormes sont mises en jeu et tout au long de la soirée, énormément d'argent a été distribué avec des rentrées d'argent qui seront en baisse par rapport aux années précédentes. Je pense qu'il faut garder une certaine raison financière et se poser la question de savoir comment aider ces associations et leur donner l'autonomie de se financer elles-mêmes, parce qu'elles ont du talent et il faut qu'elles l'expriment.

Fabrice BERNARD

Je me ferai la chambre d'écho de ce que viennent de dire mes deux camarades. Vu le contexte financier dans lequel nous serons dans les semaines et les mois qui viennent, il est vrai qu'on peut quand même se poser des questions. Il ne s'agit pas de couper les subventions des principales

associations, mais le montant s'élève tout de même à 1 321 000 € pour six associations. Et il y a encore d'autres associations qui ne sont pas citées. On ne parle ici que des principales. Une fois de plus, nous avons voté pour cela, mais la question se pose dans le contexte actuel de savoir à quoi sert un euro de dépenses publiques.

Je reviens par ailleurs sur une discussion que nous avons eue lors de la présentation de certains contrats d'objectifs. Je m'étonnais que ces objectifs ne soient pas chiffrés. Les contrats d'objectifs précisent de façon lisible, en chiffres et en lettres, la somme versée par la Ville, mais ne fixent pas d'objectifs chiffrés à ces associations. Il n'y a aucun chiffre, et pas même une ambition. On pourrait fixer à une association sportive l'objectif de recruter +10 % de licenciés par exemple. Et l'on fait le bilan en fin d'année. En l'occurrence, il n'y a aucun objectif. On ne peut pas continuer à verser de telles sommes dans le contexte financier actuel sans un minimum de retour sur investissement.

Dernier point, et j'en parlerai lors de ma question orale, on doit gérer à la fois des budgets tendus et contraints et la transition énergétique. Là aussi, qu'est-ce que l'on demande aux associations sur la transition énergétique ? Il n'y a rien dans les contrats. On ne peut pas continuer à verser des sommes aussi importantes à des entités qui concentrent des ressources en personnel, en locaux, en matériel avec tout ce que cela signifie en dépenses d'énergie sans demander un minimum. Ce n'est pas possible.

M. le maire

Vos interventions sont tout à fait intéressantes, comme toujours, mais elles démontrent une certaine méconnaissance du fonctionnement d'une ville comme la nôtre. Je vous invite d'ailleurs à venir au prochain match de l'équipe de basket début janvier pour voir comment les choses se passent. Le club de basket de Sceaux ne se résume pas à la seule équipe féminine en club national 1. 450 enfants, dont 40 % de filles et 60 % de garçons, jouent chaque semaine. Cette association a par conséquent un rôle social très important.

Je ne comprends pas vos interrogations. Nous connaissons effectivement des tensions financières, mais faut-il pour autant se résoudre à tout abandonner ? La MJC compte 1 800 adhérents. Vous connaissez le travail du CSCB. Je ne sais pas comment répondre à vos interrogations. J'aurais la même réponse que pour le patrimoine. Cela fait partie du rôle de la Ville que de soutenir ces associations qui sont gérées par des bénévoles.

Quant à aller chercher des sponsors, elles le font, mais ce n'est pas si simple. Il n'y a pas d'entreprises à Sceaux. J'ai essayé par le passé de faire en sorte que Sceaux devienne le club de basket féminin de Paris. Cela n'a pas fonctionné.

Je pense que nous devons continuer à aider et soutenir ces associations. Je peux vous dire que nous sommes très proches et que nous travaillons en étroite collaboration avec elles. Nous siégeons à leur conseil d'administration. Nous participons aux assemblées générales. Je suis désolé de vous le

dire, mais je ne peux que vous encourager à être un peu plus présents dans les manifestations qu'elles organisent. Je pense aux vernissages du CSCB, par exemple, ou aux concerts et manifestations organisées par la MJC.

Maud BONTE

Nous n'avons pas eu d'invitation pour le vernissage du CSCB.

M. le maire

Demandez au CSCB de vous inviter. C'est dans votre quartier en plus. C'est tout de même incroyable ! Vous êtes élus. Certains d'entre vous habitent Sceaux depuis longtemps, comment pouvez-vous ignorer à ce point ce qui se passe dans cette ville ? Les bras m'en tombent !

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Numa Isnard, Xavier Tamby).

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Isabelle DRANCY

Deuxième délibération financière liée au fait que le budget ne peut pas être voté avant le 31 décembre 2022. Vous savez qu'il existe un dispositif dans le code général des collectivités locales qui permet au maire de recouvrer les recettes et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement. En revanche, ce dispositif n'existe pas pour les dépenses d'investissement.

C'est pourquoi la délibération qui vous est soumise permet au maire, sur autorisation du conseil municipal, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

M. le maire

Vous avez les chiffres dans la délibération.

Sceaux, le 15 décembre 2022

Qui souhaite intervenir ? Nous prenons la même délibération chaque année.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai consulté les différents documents qui ont été fournis. Une somme m'a interpellé. Je me demande ce qu'il y a derrière. C'est une somme de 45 000 € inscrite au chapitre 27 « Autres immobilisations financières » pour un montant autorisé avant le vote du BP de 11 250 €. J'aimerais savoir à quoi correspond cette somme.

Xavier TAMBY

Juste une explication de vote. Je voterai contre ces délibérations *a priori* techniques afin d'exprimer une certaine continuité dans mon désaccord complet avec la politique budgétaire que vous pratiquez. Je voterai en revanche pour les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables, car vous n'avez pas la main.

S'agissant des associations, je vais peut-être vous surprendre, mais bien que je partage complètement les observations de Fabrice Bernard sur les objectifs quantitatifs, je serai presque prêt à adhérer à vos propos sur le rôle des associations et le soutien que doit leur apporter la commune.

M. le maire

On progresse !

Numa ISNARD

J'aurais une simple question : pourquoi ne pas voter un budget primitif dès maintenant ? Apparemment, c'est ce que l'on faisait par le passé. Je ne suis pas un Scéen aussi ancien que certains, mais l'on m'a dit que c'est ce qui se faisait auparavant.

Isabelle DRANCY

Les 45 000 € sont liés à une provision que nous avons inscrite au budget en cas de préemption de murs ou de fonds. On ne l'a pas utilisée, mais elle est inscrite au budget.

Et on ne vote pas le budget en décembre, car nous n'avons pas les informations nécessaires pour le faire. La loi de finances ne sera votée que le 31 décembre. Les revalorisations des bases sont donc encore incertaines. On ne dispose que de très peu d'informations et celles-ci sont de plus en plus tardives. On pouvait obtenir des informations fin janvier. Aujourd'hui, ce n'est plus possible avant début mars. On ne peut pas bâtir un budget sans avoir un minimum d'informations financières.

M. le maire

À Sceaux, nous n'avons jamais voté le budget avant la fin de l'année. Cela se fait dans d'autres communes, mais nous ne le faisons pas parce que nous ne disposons pas des informations nécessaires, mais aussi parce que pendant un certain nombre d'années, nous votions le budget en même temps que le compte administratif. Ceci représentait une certaine réalité, puisque les restes à réaliser du compte administratif étaient repris dans le budget.

Nous ne le faisons plus depuis que nous sommes rentrés dans l'expérimentation de la certification des comptes. Il n'est en effet pas possible de voter le compte administratif, devenu le compte financier unique, en même temps que le budget, car il doit être examiné par les commissaires aux comptes. On ne peut donc faire autrement que de voter le compte financier unique en juin pour des questions de délai.

Nous pourrions voter le budget en décembre, mais il faudrait de toute façon le réviser, les incertitudes étant beaucoup trop importantes. Cela n'aurait pas un grand intérêt. Les budgets municipaux sont assez stables d'une année sur l'autre, à l'exception des variations des dotations d'État ou des augmentations importantes de dépenses, comme celles sur l'énergie ou le personnel. Nous avons donc fait le choix de voter le budget en mars. Techniquement, nous pourrions faire autrement, mais un budget modificatif serait nécessaire. Nous avons eu connaissance il y a quelques jours seulement du montant de la revalorisation des valeurs locatives, mais nous ne savons pas encore si nous pourrions bénéficier de l'amortisseur énergie.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2014 à 2021.**Isabelle DRANCY**

Troisième délibération financière : l'admission en non-valeur de certains produits irrécouvrables à la demande du service de gestion comptable. Il apparaît que certaines créances ne peuvent plus être recouvrées en dépit des diligences effectuées par le comptable public.

Cela concerne des créances datant de 2014 à 2021 pour un montant total de 4 159,91 €. Cela concerne de toutes petites créances, puisque 47 sont inférieures à 100 €.

Lorsqu'on ne parvient plus à recouvrer les créances, soit parce que le redevable a disparu, soit parce que l'effort financier des poursuites est trop important par rapport à la recette, le comptable public nous demande d'inscrire ces produits irrécouvrables en non-valeur. C'est ce qui vous est proposé ce soir.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Philippe SZYNKOWSKI

Une observation simple. Est-il déjà arrivé que des sommes relativement importantes soient passées également en non-valeur ? Et si oui, pourquoi ?

Isabelle DRANCY

C'est très rare. Vous voyez qu'il s'agit de petites créances. 9 créances d'un montant égal ou supérieur à 100 €, mais inférieur à 1 000 €, sur pratiquement 7 ans d'exercice. La trésorerie a essayé de recouvrer, mais le coût d'une saisie bancaire s'élève à 200 €.

200 € d'un avis à tiers détenteur pour récupérer 50 €... il arrive un moment où il faut tourner la page.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- RESSOURCES HUMAINES

Revalorisation de la participation en matière de santé et de prévoyance pour les agents de la Ville.

M. le maire

Nous avons eu un débat sur le sujet lors de la séance du 3 février 2022. Nous avons donc engagé des discussions avec les représentants du personnel, sachant que la protection sociale complémentaire est quelque chose d'important pour les agents, notamment pour les agents de catégorie C. Je pense notamment à la garantie de maintien de salaire en cas de longue maladie et à la mutuelle, dont tous les agents ne disposent pas forcément.

Il vous est donc proposé d'augmenter de manière significative la participation de la Ville au financement de la protection sociale complémentaire pour les agents, tout en sachant que l'adhésion reste facultative.

Il est proposé de revoir à la hausse la participation de la Ville en deux étapes :

En matière de santé :

- ✓ à compter du 1^{er} janvier 2023 : 15 € pour un agent seul, 17 € pour un agent avec un enfant et 19 € pour un agent avec deux enfants, ou plus, par mois ;
- ✓ à compter du 1^{er} janvier 2024 : 20 € pour un agent seul, 22 € pour un agent avec un enfant et 25 € pour un agent avec deux enfants ou plus, par mois.

Au 31 octobre 2022, 112 agents bénéficiaient de la participation de la Ville, ce qui ne veut pas dire que les autres agents ne sont pas couverts. Ils sont peut-être couverts par leur conjoint.

Cette revalorisation engendrera un surcoût annuel de 5 780 € en 2023 à nombre d'adhérents constant et de 6 720 € en 2024.

En matière de prévoyance, nous proposons de passer :

- ✓ au 1^{er} janvier 2023 : 13 € par agent,
- ✓ au 1^{er} janvier 2024 : 15 € par agent

Ce qui veut dire qu'en moyenne, en 2024, le reste à charge pour l'agent en prévoyance sera donc égal à zéro. C'est une mesure sociale qui nous paraît importante et significative.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie pour l'ensemble des agents.

Sceaux, le 15 décembre 2022

Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances.**M. le maire**

C'est une délibération extrêmement classique en cette période de l'année.

Il s'agit de permettre la création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et de fixer le montant des vacances.

Le coût des emplois non permanents pour l'année est estimé à 1 560 000 € pour l'ensemble de l'année 2022.

Il ne s'agit pas de recruter tous ces emplois, mais d'embaucher en fonction des besoins et pour le faire, il est nécessaire d'avoir un cadre légal. C'est l'objet de cette délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

Mutualisation de services à l'échelle intercommunale :

- **Mise en place d'une sujétion particulière dans le cadre du RIFSEEP pour les agents exerçant des missions sur des postes mutualisés.**
- **Création d'un service commun direction générale des services entre la ville de Sceaux et la ville de Bourg-la-Reine**

M. le maire

Le dossier suivant comprend deux délibérations. Je retire évidemment la deuxième délibération portant sur la création d'un service commun direction générale des services entre la ville de Bourg-la-Reine et la ville de Sceaux, puisque le conseil municipal de Bourg-la-Reine n'a pas adopté cette délibération. Or, pour mutualiser, il faut être au moins deux.

En revanche, nous maintenons la délibération concernant la mise en place d'une sujétion particulière dans le cadre du RIFSEEP pour les agents exerçant des missions sur des postes mutualisés, en sachant que la mutualisation des services et des postes reste une opération importante permettant de garder le niveau de service public en recrutant plus facilement des cadres, et en faisant, le cas échéant, quelques économies. Mais ce n'est pas l'objectif principal. L'objectif est vraiment de pouvoir recruter des cadres de qualité, ce qui devient très difficile pour une ville de 20 000 habitants. Et je remercie d'ailleurs les cadres que nous avons et qui restent fidèles à la ville de Sceaux. Ils font preuve d'une grande abnégation, certains d'entre eux étant chassés par de plus grandes collectivités. Ils restent attachés à notre ville et je les en remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Numa ISNARD

Il est quand même étrange de supprimer une délibération sur deux. Je pense qu'il faudrait tout supprimer. La ville de Bourg-la-Reine a exprimé clairement son rejet de la mutualisation.

Comme d'habitude, on est sur des artefacts techniques, mais je pense qu'il faut tout remettre à plus tard. Je ne vois pas pourquoi l'on devrait voter cette délibération ce soir. Il est clair que la mutualisation a été rejetée. On est là sur un appareil absolument technocratique. Je pense que si une partie de la proposition tombe, tout tombe. Il faut donc en prendre acte.

Soit on retire ce point, soit l'on fait un vote à bulletins secrets pour laisser à la majorité le soin de s'exprimer pleinement et clairement, comme cela a d'ailleurs été fait à Bourg-la-Reine.

Maud BONTE

Il y aurait donc des agents qui exerceraient leur talent sur des postes mutualisés. De quels postes s'agit-il ? Mutualisés avec qui et dans quelles circonstances ?

De plus, les agents qui seraient sur des postes mutualisés percevraient une indemnité supplémentaire pour ce travail. Seulement, on est payé pour faire ses 35 heures de travail. Que ce soit dans un bureau à Sceaux ou dans un bureau à Bourg-la-Reine, on travaille toujours 35 heures. Ce qui veut dire qu'un agent exerçant une fonction sur un poste mutualisé serait davantage payé qu'un agent faisant le même travail juste dans la ville de Sceaux. N'est-ce pas créer une injustice, une distorsion entre les agents, voire une forme de tension qui relève selon moi d'un très mauvais management professionnel ?

Je pense donc que cette sujétion n'a pas lieu d'être et que c'est en plus pernicieux pour le bon fonctionnement et le respect du travail des agents.

Liliane WIETZERBIN

Je suis également très surprise que l'on maintienne cette délibération qui propose une sujétion particulière pour des agents exerçant des missions sur des postes mutualisés alors qu'on apprend dans le même temps qu'il n'y aura pas mutualisation des services. J'avoue que je ne comprends pas comment cela peut se produire. Une telle délibération nous a été proposée au CCAS le 12 décembre avec un vote contre. Je ne vois pas ce que cette délibération vient faire dans ce cadre.

Je suis de l'avis de mon collègue – et c'est la troisième fois ce soir – de ne pas voter cette délibération. On ne la comprend pas. Elle n'a pas de sens. Quid de la gouvernance ? De nombreuses questions se posent et je pense qu'il est extrêmement prématuré de voter cette délibération sans qu'on nous explique les bienfaits d'une telle mutualisation. Pour quoi ? Pour qui ? Il n'est absolument pas raisonnable de prendre ce type de délibération. Et si nous devons néanmoins le faire, je demanderai un vote à bulletins secrets.

M. le maire

Nous allons donc organiser un vote à bulletins secrets.

Fabrice BERNARD

Je voulais simplement aller dans le sens de mes collègues, d'autant plus que, sauf erreur de ma part, dans un article du Parisien publié il y a 48 heures, M. Donath disait qu'à ce jour, toute mutualisation était suspendue. Comme vous le dites, pour mutualiser, il faut être deux.

Philippe SZYNKOWSKI

Est-ce que vous pensez à d'autres mutualisations avec d'autres communes ? Par exemple, Antony ou Châtenay-Malabry. Ou est-ce que vous pensez toujours à vous associer avec Bourg-la-Reine ?

Dans quel cadre ? De quoi s'agit-il ? On peut effectivement se demander quel est le sens de cette persistance à vouloir mutualiser certains services de Sceaux avec d'autres communes. On vous demande des explications là-dessus.

M. le maire

Je crois qu'une question orale a été posée sur le sujet. Je répondrai à cette occasion.

Je retire naturellement la délibération concernant le service commun pour la direction générale des services comme je l'ai dit, mais pour tout ce qui concerne des postes de cadres non fonctionnels, la décision appartient aux maires. Il n'est pas nécessaire d'avoir une délibération du conseil municipal. Nous en avons besoin parce qu'il s'agissait d'un poste fonctionnel.

Je reste en revanche convaincu pour l'intérêt général de Sceaux et d'autres communes, de la nécessité d'aller vers la mutualisation. Nous l'avons déjà fait d'ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous proposons cette délibération sur le régime indemnitaire. Nous avons eu en commun la responsable du développement durable. Nous aurons des cadres en commun qui travailleront pour la cuisine centrale.

Je souhaite avoir la possibilité de discuter avec d'autres communes, et pas forcément Bourg-la-Reine, et de proposer aux cadres et aux agents qui s'engagent dans ce chemin de mutualisation cette sujétion particulière parce qu'il est plus compliqué de travailler dans deux administrations différentes que dans une seule. Je souhaite avoir la possibilité de le proposer. Il n'y a pour l'instant aucun projet particulier. Et pour l'instant, à l'exception des postes fonctionnels, la décision relève de la compétence du maire.

Je maintiens donc ma position et ma demande d'une délibération sur ce point qui n'est pas lié à Bourg-la-Reine. Des discussions sont en cours avec les maires d'Antony et de Fontenay, parce que cela concerne l'administration des collectivités et non pas des décisions prises par le conseil municipal. Le conseil municipal délibère sur cette sujétion particulière. Et si elle est mise en place, nous l'appliquerons ou pas en fonction des circonstances et des opportunités qui se présenteront.

Xavier TAMBY

Il n'y a rien de polémique, mais simplement en termes de méthode, il y a eu un vote clair de Bourg-la-Reine qui rejoint nos opinions. Et je sais que, dans votre majorité, certaines personnes ne sont pas forcément en phase avec vous.

M. le maire

Nous verrons à l'issue du vote.

Xavier TAMBY

Tout le monde n'est pas là.

M. le maire

Les personnes absentes ont donné pouvoir.

Xavier TAMBY

D'accord, mais vous savez très bien comment cela marche. Sans esprit polémique, je ne comprends pas cette méthode qui consiste à imposer des choses à marche forcée. C'est un peu comme sur les autres projets de la ville, sur le projet Charles de Gaulle et sur un tas d'autres projets. Il faut

vraiment que vous y alliez, même si vous savez que l'opinion générale est défavorable. Vous voyez bien qu'il y a un mur et vous y allez quand même. Cela m'étonne. Vous foncez droit dessus.

M. le maire

Je ne vois pas de quoi vous parlez. Il n'y a pas de mur.

Xavier TAMBY

Vous faites la politique des petits pas, à la Jean Monnet pour l'Union européenne. Vous faites de petites avancées et à un moment donné, face à l'évidence, après avoir tout mutualisé, vous décrêtez qu'il ne reste plus qu'à créer un DGS commun.

M. le maire

Je persiste à dire que c'était une très bonne idée. Cela aurait rendu service aux habitants de Sceaux et aux habitants de Bourg-la-Reine. Cela rendait également service aux communes.

La délibération du conseil de Bourg-la-Reine est ce qu'elle est. Mais je pense que c'est une erreur.

Liliane WIETZERBIN

Je ne vous dis pas que c'était une erreur. Je dis simplement que vous n'avez pas eu la possibilité de nous démontrer le bien-fondé de ce rapprochement. La pédagogie a sans doute manqué. Je suis incapable de vous dire si c'était bien ou pas. J'étais pourtant tout à fait ouverte à écouter.

M. le maire

On ne peut pas démontrer avant de l'avoir fait.

Liliane WIETZERBIN

Si, vous pouvez le faire.

M. le maire

Pas du tout. Je pense que vous n'avez jamais travaillé dans ce genre de choses.

Liliane WIETZERBIN

Il y a des mutualisations de services dans le privé. Vous mettez des chiffres. On y croit ou pas, mais il y a des choses que l'on peut démontrer.

Au-delà de cela, puisque l'on parle d'agents qui pourraient être mutualisés, sur quel type de travail ? En quoi faut-il mutualiser plutôt que collaborer avec la ville d'à côté ? À qui rapporteraient ces agents, puisqu'il n'y a plus de DGS commun ?

M. le maire

La collaboration, comme vous dites, n'est pas forcément possible juridiquement. Or, on a besoin d'un cadre juridique.

Liliane WIETZEBIN

À qui seraient-ils rattachés ?

M. le maire

À la ville qui les emploie. Ils acceptent de travailler en mutualisant avec une administration voisine sur le même sujet. Et on leur octroie une prime de sujétion particulière. Cela me paraît quand même assez clair.

Numa ISNARD

Je suis quand même assez choqué d'entendre parler de travail. Vous avez un mandat, Monsieur le maire.

M. le maire

Vous faites semblant de ne pas comprendre.

Numa ISNARD

Excusez-moi, je vous ai laissé parler sans vous interrompre. Ce que je vois, c'est que vous mettez en place quelque chose de très technique, que vous prenez ensuite les agents à témoin et que l'on avance petit à petit vers quelque chose dont ne veut pas le peuple. Je suis désolé, Monsieur le maire, il n'y a là rien d'insultant. C'est juste la réalité des choses.

Vous parlez de mutualisation et de gagner de l'argent. Mais à quoi sert Vallée Sud Grand Paris ? Faut-il sortir de Vallée Sud Grand Paris et fusionner avec une commune voisine ? À quoi sert-il d'avoir ce millefeuille administratif ? Tout relève désormais de Vallée Sud Grand Paris, la piscine, etc. À quoi sert-il d'aller vers de la mutualisation avec les communes voisines ?

M. le maire

Il se trouve que la Ville a encore un certain nombre de prérogatives et qu'elle souhaite les exercer du mieux possible, avec le meilleur niveau de service.

Numa ISNARD

Sauf que vous déléguez la voirie à Vallée Sud Grand Paris.

M. le maire

Sur la voirie, il s'agit d'un transfert de compétence, pas d'une délégation. La Ville a encore un certain nombre de prérogatives. Nous passons d'ailleurs encore cinq heures en conseil municipal pour en parler. C'est qu'il y a encore des sujets à traiter.

Nous allons vous distribuer les bulletins de vote.

Jean-Christophe DESSANGES

Il n'y a pas d'isoloir. C'est vraiment une blague ! C'est une farce ! Ce vote à bulletins secrets est une farce, comme la manière dont vous avez géré la mutualisation, Monsieur le maire. C'était une farce. Vous avez fait n'importe quoi. Vous avez gâché une opportunité de créer un futur commun avec Bourg-la-Reine en avançant n'importe comment, à force de maladresse et d'ambiguïté. Voilà où nous en sommes aujourd'hui !

M. le maire

Je ne sais pas à qui vous vous adressez. Vous parlez à M. Tamby ? Regardez-moi lorsque vous parlez. Je vous répondrai tout à l'heure, lors de la question orale.

Jean-Christophe DESSANGES

Avez-vous un problème, Monsieur Allardi ? Allez-y, exprimez-vous. Vous avez l'air d'avoir un problème.

Jean-Philippe ALLARDI

Je n'ai pas de problème.

Jean-Christophe DESSANGES

Je dis que ce vote à bulletins secrets est une farce. Nous en sommes tous d'accord. C'est une farce.

Philippe TASTES

Nous avons toujours procédé ainsi.

M. le maire

Je ne vois pas pourquoi c'est une farce. Je ne comprends pas.

Dans la délibération qui vous est proposée, il faut corriger la phrase suivante : « *DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2023, d'attribuer la sujétion particulière pour les postes mutualisés entre la ville de Sceaux et la ville de Bourg-la-Reine selon les modalités suivantes* » et remplacer « *la ville de Bourg-la-Reine* » par « *toute autre commune* ». C'est là-dessus que nous votons.

Nous allons constituer un bureau de vote. Mme Wietzerbin et M. Guermann sont désignés scrutateurs.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Numa ISNARD

Excusez-moi, Monsieur le maire, est-il possible d'avoir une copie des pouvoirs qui ont été donnés ? On parle de pouvoirs depuis tout à l'heure, mais on n'a pas la preuve écrite. Merci beaucoup.

M. le maire

Naturellement, vous pourrez venir constater la réalité de ces pouvoirs ici-même.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'enveloppes dépouillées : 33
- ✓ Votes pour : 25
- ✓ Votes contre : 7
- ✓ Abstention : 1

La délibération est adoptée à la majorité avec 7 votes contre et 1 abstention.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale

M. le maire

Il s'agit d'une délibération classique liée à des recrutements, des mises en stage suite à la réussite d'un concours ou promotion interne, de reclassements et d'une réorganisation de services.

Il convient de supprimer de cette délibération le point n° 4 : *Adaptation du tableau des effectifs liée à la création d'un service commun « Direction générale des services » entre la ville de Sceaux et la ville de Bourg-la-Reine*. Nous conservons le poste de directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix,

M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

XIV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPE D'ÉLUS

Motion d'intérêt général de Sceaux Ensemble en faveur de l'organisation d'un référendum local sur la fusion Sceaux Bourg-la-Reine.

Jean-Christophe DESSANGES

Je pense qu'il ne sert à rien de maintenir la motion.

M. le maire

Est-ce qu'il vous faut une petite suspension de séance pour pouvoir vous concerter ?

Jean-Christophe DESSANGES

Nous retirons cette motion.

M. le maire

C'est dommage. J'avais des choses à dire.

Jean-Christophe DESSANGES

Elle n'a plus de raison d'être.

M. le maire

Pourquoi ? Nous pourrions faire un référendum. On verrait ce que cela donne.

Jean-Christophe DESSANGES

Il n'y a plus de question, Monsieur le maire.

M. le maire

On aurait pu poser la question. On retire donc cette motion. C'est dommage, j'avais vraiment beaucoup de choses à dire. Cela m'ennuie.

Numa ISNARD

Quelle serait votre position, Monsieur le maire, sur un référendum. Vous seriez pour ou vous seriez contre ?

Vœu du Groupe Sceaux Ensemble en faveur de l'aide aux victimes de violences conjugales

Jean-Christophe DESSANGES

C'est un vœu que nous aurions aimé présenter lors de la Journée internationale des femmes, le 25 novembre. Malheureusement, le conseil municipal du 17 novembre a été annulé. Nous le présentons donc ce soir, comme nous l'avions fait l'année dernière à la même époque. C'est un vœu en faveur de l'aide aux victimes de violences conjugales.

La société française est sensibilisée à la question des violences faites aux femmes, aux hommes et aux enfants dans la sphère privée. De nombreuses actions ont été menées par l'État et les collectivités territoriales en ce sens. Le Sénat a édité un rapport d'information en juillet 2020 sur le sujet du financement de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Début août 2021, le ministre de l'Intérieur a annoncé une série de mesures destinées à lutter contre ce fléau, et notamment le traitement prioritaire des plaintes pour violences conjugales ainsi que la mise en place d'un officier spécialisé dans ces violences dans chaque commissariat.

En effet, les chiffres sont implacables : en 2020, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, il y a eu 125 victimes tuées par leur partenaire, dont 102 femmes. En 2 021 120 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon ou ex-conjoint.

Les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination que l'auteur instaure sur sa victime et qui se traduit par des agressions physiques, sexuelles, psychologiques, verbales ou encore économiques.

Les violences au sein du couple diffèrent des disputes ou conflits conjugaux dans lesquels deux points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité. Ces violences ne sont pas cantonnées à une seule catégorie socioprofessionnelle ou à une typologie de territoire.

Sous la présidence du président Macron, l'État a pris ses responsabilités en organisant à l'automne 2019 le premier Grenelle contre les violences conjugales sexuelles ou sexistes. L'État met en place des actions de prévention et de sensibilisation, renforce la formation des fonctionnaires et déploie des juridictions dédiées.

Un site dédié www.arretonslesviolences.gouv.fr oriente les victimes vers des numéros d'appel, dont le 3919 ou la plateforme de signalement en ligne des violences conjugales, sexuelles ou sexistes.

Lorsque cela survient, les victimes doivent trouver le courage de pousser la porte d'un commissariat, celui de Châtenay pour nos habitants, afin de porter plainte et faire constater leurs coups et blessures, étape indispensable de la procédure.

Pour notre département, l'unité médico-légale compétente en la matière se trouve à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, situé une vingtaine de kilomètres de Sceaux, par la route.

Sceaux, le 15 décembre 2022

L'éloignement de Sceaux de cette unité peut décourager certaines victimes d'aller, sans perdre de temps, faire constater des atteintes corporelles. Plus elles attendent, moins ces coups et blessures seront faciles à faire constater, rendant ainsi la procédure de justice moins certaine.

Aussi, et afin de réduire le laps de temps entre la commission des faits et leur constatation et ainsi sécuriser les procédures de justice, plusieurs centres communaux d'action sociale de collectivités des Hauts-de-Seine, dont Gennevilliers, Clichy, Clamart et Suresnes en 2019, Boulogne-Billancourt en novembre 2020 et Antony en 2022 ont signé une convention avec la préfecture, la police nationale et une compagnie de taxis afin de permettre aux victimes de violence d'aller gratuitement faire constater leurs blessures. À Clichy, comme à Boulogne, la collectivité peut aussi prendre en charge des nuitées d'hôtel en liaison avec le commissariat de rattachement.

Notre proposition est la suivante : notre ville s'est engagée comme beaucoup d'autres dans la prévention des violences conjugales, mais elle n'est pas à date cosignataire de cette convention. C'est pourquoi nous faisons le vœu que la ville de Sceaux signe une convention de cette nature avec la préfecture et en partenariat avec la police nationale.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges. Je vais laisser Mme Brault intervenir.

Chantal BRAULT

Un mot, Monsieur le maire, à ce sujet. La ville de Sceaux est engagée. Elle l'est d'autant plus qu'elle vient de prendre des dispositions extrêmement précises. Nous sommes en effet en contact avec Hubertine Auclert et le Centre d'information et de défense pour les femmes et les filles. Nous travaillons de manière très approfondie sur le sujet. Nous avançons et nous sommes en lien avec tous les dispositifs existants. Je pense qu'il faut finaliser notre organisation. Nous avons déjà lancé un document recensant tous les numéros de téléphone et dispositifs existants. Ce document est à disposition. Nous avons fait des rencontres très intéressantes lors de la Journée internationale des femmes, un débat très riche autour de ces questions ainsi que la diffusion d'un film très surprenant.

Nous travaillons donc sur le sujet. Nous allons développer nos actions pour les rendre lisibles, faire le point pour prendre les bonnes orientations préventives. Nous avancerons sur ce type de contrat et d'engagement lorsqu'il sera le temps opportun en fonction des dispositions que nous sommes attachés à prendre.

Francis BRUNELLE

Merci beaucoup d'évoquer ce sujet sur lequel nous travaillons, comme vient de le dire Chantal.

Je voulais ajouter deux points. Vous n'avez pas mentionné la possibilité pour les femmes victimes de violences de se déclarer auprès des pharmaciens. La plupart des femmes victimes de violences sont souvent accompagnées de leur conjoint ou de leur compagnon auteur des violences dans leurs déplacements, ce dernier craignant d'être dénoncé. Un événement a d'ailleurs été très récemment rapporté par les médias. Une jeune femme a été sauvée par son pharmacien après avoir écrit un petit mot sur ce qui pouvait ressembler à une ordonnance. Ce dispositif est par conséquent essentiel. Et nous avons impliqué les pharmaciens du territoire dans ce dispositif.

Le deuxième point sur lequel nous travaillons avec Chantal, c'est l'installation probable à Sceaux d'une association dont le combat est la prévention des violences faites aux femmes. Nous travaillons sur le sujet. Nous voudrions parvenir à traiter ces sujets en assurant la confidentialité pour la personne qui a besoin d'aide et en renforçant la proximité. Il est en effet extrêmement difficile de faire constater des sévices corporels dans un centre médico-légal parce qu'il n'y en a pas dans toutes les communes. Nous travaillons intensément avec Chantal et M. le maire sur ce sujet.

Chantal BRAULT

Je rajouterai que tous les agents du service Tranquillité urbaine ont été formés sur les violences faites aux femmes. Le sujet est par ailleurs au cœur du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Nous sommes en contact avec la police nationale sur le sujet. Et il y aura des contacts et des personnalités qui seront les référents et interlocuteurs adaptés pour traiter toutes ces questions.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Liliane WIETZERBIN

C'est une cause extrêmement importante. Je voulais simplement rappeler que ce combat n'a pas démarré avec le gouvernement Macron. C'est un combat avant tout porté par des femmes depuis de longues décennies. C'est grâce à cela que les institutions et l'État ont bougé et continuent de bouger. Je sais que la mairie a engagé des actions en ce sens. Je pense aussi au bus présent sur les Blagis. C'était vraiment quelque chose de très positif. C'est un sujet sur lequel nous devrions tous être d'accord.

Ce que je vous propose, c'est d'éliminer les deux paragraphes un peu partisans, le deuxième et le sixième, car ce sont des combats menés depuis toujours. Je n'aurais donc pas de problème à soutenir ce vœu.

Christiane GAUTIER

En fait, on a déjà perdu un an. Nous avons présenté ce vœu l'an dernier et vous aviez refusé de prendre part au vote. Vous dites aujourd'hui mettre en place des actions de prévention. C'est bien, on vous en félicite, mais il s'agit en l'occurrence d'être thérapeutique, en quelque sorte. Il s'agit d'agir pour des femmes ayant subi des violences et devant les faire constater. Ce que l'on propose, ce sont des propositions qui ont déjà été acceptées et mises en place par certaines villes. À la suite de votre refus l'an dernier, Antony et Malakoff ont adopté cette solution pour venir en aide aux femmes. Je pense que c'est complémentaire à vos actions de prévention. Nous sommes là sur des situations pratiques pour aider les femmes à aller faire constater leurs blessures. Et comme vous le dites, Francis, il n'y a pas de centre médico-légal à côté. Il faut aller à Garches, et c'est loin.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, chers collègues pour vos interventions. Il y a eu en 2021 208 000 cas de violences. Ne m'interrompez pas, s'il vous plaît. Ce chiffre a été annoncé par le ministère cette semaine. Il s'agit donc d'un vrai fléau.

Notre vœu ne vise pas à critiquer les actions de prévention de la mairie. Il s'agit de traiter les violences. Il s'agit d'apporter de l'aide aux victimes qui doivent faire constater rapidement les violences subies. J'ai présenté ce vœu l'an dernier et je le présente à nouveau cette année, avec d'autant plus de conviction que j'ai été contacté par une victime de violences conjugales qui m'a remercié. Elle m'a dit que ce genre de petites choses permettait d'enlever un poids très important. Quand on arrive au commissariat à 2 h du matin après que le conjoint, souvent alcoolisé, se soit endormi, on est parti la plupart du temps sans rien, sur la pointe des pieds. On arrive au commissariat où l'on s'entend dire qu'il faut aller faire constater les coups et blessures à l'Institut médico-judiciaire de Garches. Il y a un vrai problème. La personne dont je parle n'a pas pu le faire. Elle est rentrée chez elle avec la peur au ventre que son mari découvre qu'elle avait quitté son domicile. Elle n'a pas pu faire constater ses coups et blessures.

Voilà la raison pour laquelle ce vœu vous est nouveau soumis. Nous le représenterons et nous continuerons ce combat parce que c'est un combat qui transcende les clivages. C'est un combat dont la ville sortirait grandie. Encore une fois, Sceaux n'est pas exemplaire dans le traitement de ces cas. 9 à 10 villes dans le 92 ont pris cette disposition. Beaucoup de villes le font en Seine-Maritime également. C'est quelque chose qui est poussé par le Département et je salue son action sur ce sujet.

Je serais surpris de ne pas avoir un vote favorable sur un vœu qui n'est par ailleurs pas contraignant. C'est une intention que je trouve louable. Et je pense que tout le monde sortirait grandi de voter pour ce vœu. Il se trouve que nous l'avons présenté. Liliane aurait pu le présenter et j'aurais voté pour de la même manière. Je n'ai aucun problème à supprimer les paragraphes 2 et 6, car l'enjeu est selon moi ailleurs.

Sceaux, le 15 décembre 2022

Je vous remercie.

Francis BRUNELLE

Comme vous le savez peut-être, j'ai travaillé sur ce sujet en 2005 au sein des cabinets ministériels. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'un certain nombre de dispositions sont mises en place pour prévenir et traiter les violences faites aux femmes. Puisque vous connaissez bien le sujet, vous savez qu'il ne suffit pas de mettre en place un circuit entre les commissariats et les instituts médico-légaux. Vous n'ignorez pas que seul un quart des femmes portent plainte. Le sujet, c'est la proximité. C'est le fameux « aller vers » qui est désormais parfaitement identifié dans toutes les actions sociales, qu'il s'agisse des violences faites aux femmes ou de l'inégalité d'accès aux soins. Je pense notamment au bus des femmes et je remercie Liliane d'avoir mentionné cette initiative.

Il faut également mettre en place des structures de proximité avec des professionnels de santé susceptibles de pouvoir traiter ce sujet. Tout dispositif institutionnel et visible ne pourra répondre qu'à un quart de ces problématiques. Il faut aller vers les gens.

M. le maire

D'abord, je rappelle que ce vœu ne concerne qu'un tout petit sujet par rapport à l'ensemble du problème. Ne faisons pas comme si d'aucuns étaient très vertueux pour se préoccuper de ces sujets. Chantal Brault et Francis Brunelle en ont parlé. Soyons modestes dans ce vœu.

Par ailleurs, Monsieur Dessanges, ce que vous venez de dire m'interpelle. Si une femme victime de violences arrive au commissariat à 2 h du matin, extrêmement traumatisée, je serais très étonné que la police nationale lui dise d'aller à Garches ou alors de rentrer chez elle. Si tel est le cas, il y a un vrai sujet. C'est de la non-assistance à personne en danger. Vous mettez en cause la police nationale en disant cela.

Jean-Christophe DESSANGES

Pas du tout.

M. le maire

Je suis intéressé de savoir comment les choses se sont passées. J'appellerai dès demain le commissaire de police pour lui demander s'il a connaissance de ce cas. La police nationale ne laisserait pas cette femme repartir chez elle. Elle l'accompagnerait peut-être le lendemain à l'Institut médico-légal. Mais ce n'est pas vrai, Monsieur Dessanges. Vous ne pouvez pas raconter de telles histoires qui décrédibilisent totalement l'action de la police nationale.

Par ailleurs, si cette dame, ou la police, avaient appelé l'astreinte de la mairie, nous aurions fait le nécessaire. On n'a pas besoin d'une convention pour prendre en charge cette personne, l'amener nous-mêmes à l'Institut médico-légal ou trouver des agents à même de le faire. On n'a pas besoin

Sceaux, le 15 décembre 2022

de cette convention pour agir. Cette convention traduit simplement une question de communication. Franchement, s'agissant de la police nationale, je suis quand même un peu étonné.

Christiane GAUTIER

Je voudrais ajouter une information. S'il s'agit d'une violence sexuelle, le policier qui reçoit la personne va obligatoirement l'adresser au centre médico-judiciaire. Dans cette situation, le commissariat ne peut pas faire le constat.

M. le maire

Non, mais il ne peut pas laisser repartir quelqu'un qui est dans une telle situation de traumatisme.

Christiane GAUTIER

Deuxièmement, faites-vous la publicité que l'on peut vous téléphoner à n'importe quelle heure s'il arrive quelque chose au sein des familles ?

M. le maire

Non, pas « on ». Le commissariat.

Christiane GAUTIER

D'accord, mais il faut déjà aller au commissariat. Et vous avez l'air d'affirmer que le commissariat peut ensuite vous contacter pour accompagner la victime au centre médico-légal. Est-ce que l'on sait que cela pourrait se passer ainsi ?

M. le maire

Bien sûr.

Christiane GAUTIER

C'est nouveau et cela n'apparaît pas de manière très claire sur le site de la Ville dans la rubrique consacrée aux violences sexuelles. Quand j'ai vérifié les numéros et que je vous ai fait remarquer qu'ils n'avaient pas été réactualisés, ce qui a été fait depuis, cette information n'apparaissait pas.

M. le maire

Ce vœu a déjà été évoqué par le conseil municipal il y a un an. C'est le vœu qui vient à Noël à chaque fois. Je veux bien le soumettre à nouveau au vote, mais je n'en vois pas l'intérêt. En tout cas, la majorité ne participera pas au vote.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, vous me faites dire des choses qui sont fausses. J'ai dit qu'une personne qui avait subi des coups et blessures n'avait pas pu aller à l'institut médico-légal. Je n'ai pas dit que la police lui avait dit de rentrer chez elle.

M. le maire

Si, vous avez parlé du commissariat.

Jean-Christophe DESSANGES

Oui, mais je n'ai pas dit cela. Vous faites preuve d'une mauvaise foi par rapport à une mesure mise en place par le Département...

M. le maire

En matière de mauvaise foi, vous êtes mon maître.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne crois pas et je pense que beaucoup de Scéens pensent le contraire. Et je dirais même plus, à Bourg-la-Reine, la majorité du conseil municipal pense le contraire. On l'a bien vu lundi dernier.

Vous essayez de me faire dire des choses que je n'ai pas dites, et je trouve cela très décevant de votre part, et malhonnête intellectuellement parlant.

M. le maire

Pour la malhonnêteté intellectuelle, vous êtes aussi mon maître. On va le voir d'ailleurs dans un instant.

Jean-Christophe DESSANGES

Mais bien sûr.

M. le maire

Nous passons au vote sur le vœu. La majorité ne participera pas au vote.

Philippe SZYNKOWSKI

Jean-Christophe Dessanges, nous sommes bien d'accord pour que les paragraphes 2 et 6 ne figurent pas dans le vœu.

Jean-Christophe DESSANGES

Nous sommes tout à fait d'accord. J'accepte cet amendement.

Philippe SZYNKOWSKI

Cela évite les polémiques.

M. le maire

Qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants avec 8 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, MM. Xavier Tamby, Numa Isnard).

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant et Nadine Lacroix ne prennent pas part au vote.

XV- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XVI- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

Je voudrais vous dire quelques mots des **opérations éventuelles de délestage de cet hiver**. Les informations communiquées sont intéressantes, mais elles sont un peu générales. La difficulté, c'est de savoir à quoi l'on peut s'attendre s'agissant du fonctionnement des services publics.

Une rencontre a été organisée entre les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine à l'initiative du responsable ENEDIS. Les opérations de délestage sont donc décidées par ENEDIS en lien avec le réseau de transport de l'électricité (RTE). Elles ne pourront avoir lieu que du lundi au vendredi, jamais le week-end, pendant deux heures maximum et sur deux créneaux ciblés, de 8 h à 13 h d'une part et de 18 h à 20 h d'autre part.

La procédure est la suivante :

- ✓ Information nationale délivrée par l'application EcoWatt d'un pic de consommation à J-3. La population entière est ainsi invitée réduire sa consommation électrique. Il n'y a pas de

ciblage géographique à ce stade.

- ✓ Confirmation nationale ou non du pic de consommation à J-2.
- ✓ Information confirmée à J-1 à 17 h. Si le signal rouge est confirmé, l'opération de délestage aura lieu dans le périmètre indiqué. Cependant, ce signal est réactualisé à 19 h 30, puis à 21 h 30. Le délestage devient alors définitif.

En revanche, on ne sait pas à quelle heure adviendra la coupure de deux heures le matin. Ce sera soit de 8 h à 11 h, soit de 11 h à 13 h. Chaque habitant pourra consulter sur le site coupures-temporaires.enedis.fr si son adresse est concernée à partir de J-1 à partir de 17 h.

Les conséquences pratiques de ce délestage sont une coupure électrique dans tout le périmètre, aussi bien sur l'espace public (plus d'éclairage public ni de feux tricolores) que dans les bâtiments, sauf les équipements appartenant à une liste de sites sensibles au regard de la santé et de la sécurité définis par l'État, dont les maires n'ont pas connaissance. On ne veut pas leur donner pour des raisons de sécurité.

Il appartient à l'Agence nationale de santé de suivre et de prévenir les personnes fragiles branchées sur appareil et hospitalisées à domicile. L'ARS se met en lien avec ENEDIS directement qui veillera sur le fonctionnement de l'appareil et pourra apporter des batteries. ENEDIS prévient les particuliers de ce délestage par tous moyens (SMS et mail) et la Ville communiquera également sur ses supports habituels.

En ce qui concerne le fonctionnement des services municipaux, le principe général est que les agents municipaux continuent de travailler tout en adaptant leurs missions durant ces deux heures si besoin.

Le service seniors met à jour le registre des personnes isolées et leur téléphonera en amont du délestage puis en aval à la demande des usagers. Ne connaissant pas l'heure de délestage de manière préventive entre 8 h et 13 h, il s'agit de prévoir les activités sans matériel informatique ou en télétravail dans le périmètre de délestage. Les écoles seront fermées le matin ainsi que les crèches et les centres de loisirs pour des raisons de sécurité. Cependant, un accueil des enfants du personnel prioritaire pourrait être organisé.

Tous les autres équipements restent ouverts au public le matin en prenant soin de condamner les ascenseurs, gymnases, salles municipales, hôtel de ville, France Services, salles du marché, sauf le cinéma. À noter que la Bibliothèque est habituellement fermée chaque matin de la semaine au public.

Si le délestage annoncé n'a toujours pas eu lieu à 13 heures, il devrait alors avoir lieu à 18 heures. Tous les équipements habituellement ouverts après 18 h seront fermés en hiver. Ainsi, il s'agit de libérer les agents les plus éloignés de leur domicile à partir de 17 h, le temps de rentrer et de récupérer leurs enfants. Les familles seront donc invitées à venir récupérer leurs enfants (accueil

soir et crèches) à 17 h 30 au plus tard. Les familles seront informées de cette éventualité la veille à partir de 17 h, avec une confirmation le jour J vers 13 h.

En ce qui concerne la sécurité des équipements municipaux, seront désignés des référents par bâtiment qui devront être présents sur chaque site, sur la période de délestage, que celui-ci soit ouvert ou fermé, afin de regrouper les demandes et les dysfonctionnements, et communiquer avec la cellule de crise pendant le délestage, s'assurer de la sécurité de chaque équipement pendant le délestage et s'assurer du retour du fonctionnement normal de l'équipement à l'issue du délestage.

Par ailleurs, les agents du service de tranquillité urbaine seront particulièrement mobilisés sur l'espace public et à proximité de certains sites sur la durée du délestage et jusqu'au retour à la normale.

Le plan communal de sauvegarde est mis à jour et le plan de continuité d'activité des services municipaux est en cours de finalisation.

Voilà pour les quelques informations à notre disposition sur ces éventualités. Ce n'est pas encore très précis, mais nous espérons que des précisions seront apportées au fur et à mesure. Nous espérons surtout qu'il n'y aura pas de délestage.

La deuxième communication concerne la population de Sceaux. Nous avons reçu hier l'information selon laquelle la population, à fin 2022, après le recensement qui a eu lieu en début d'année, s'élève à 20 359 habitants. Elle était au 1^{er} janvier dernier de 20 004 habitants.

Je rappelle que l'évolution de la population à Sceaux a été assez particulière. Il y avait près de 20 000 habitants en 1968. Elle a ensuite baissé à 18 000 habitants en 1990, puis a remonté en 2012 à environ 20 000 habitants. Elle a nouveau baissé autour de 19 500 habitants pour s'élever aujourd'hui à 20 300 habitants.

S'agissant du nombre de logements, la progression a été plus rapide avec 3,04 personnes par logement en 1968, 2,20 en 1990 et 2,05 en 2022.

J'ai lu très récemment dans un tract que nous étions 20 750 habitants. Je n'ai pas très bien compris d'où venait ce chiffre.

Compte tenu des logements prévus d'ici 2030, nous devrions arriver autour de 22 500 logements en prenant en compte le ratio de deux personnes par logement. Voilà en gros qu'elle est la situation. Le chiffre de 25 000 habitants que j'ai pu lire dans une tribune me paraît par conséquent quelque peu excessif.

XVII- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

Maud BONTE

Excusez-moi, j'aurais une question à vous poser sur les décisions du maire.

M. le maire

Vous la poserez par écrit et nous vous répondrons.

Jean-Christophe DESSANGES

Nous l'avons posée par écrit, mais nous n'avons pas eu de réponse, Monsieur le maire.

M. le maire

Il vous a été répondu, et proposé de venir consulter les documents.

Jean-Christophe DESSANGES

Je n'ai pas eu de réponse. Vous ne m'avez pas envoyé de mail.

M. le maire

Mme Dec vous a adressé un message en vous proposant d'examiner les dossiers. Vous n'êtes pas venu.

Jean-Christophe DESSANGES

Je n'ai rien reçu. Monsieur le maire, vous devez rendre compte de vos décisions.

M. le maire

Je rends compte, puisque vous disposez de la liste de ces décisions.

Jean-Christophe DESSANGES

Non. Cette liste est trop succincte.

M. le maire

Si vous souhaitez avoir des détails sur les décisions du maire, venez examiner le dossier, que vous pouvez consulter sans difficulté, y compris après le conseil municipal.

Maud BONTE

Je suis désolée, Monsieur le maire, cela paraît au conseil municipal. Ma question porte sur la décision 274.

M. le maire

Vous n'avez pas la parole. Nous passons aux questions orales et la parole est à M. Szykowski.

Monsieur Szykowski, je vous demande de bien vouloir poser votre question.

Maud BONTE

Vous avez évoqué un recours gracieux à l'encontre du permis de construire. Pour la requête précédente, vous avez cité les noms de M. Dessanges, Mme Gautier et M. Bernard. Pour la décision juste en dessous, vous ne citez pas les noms, ni du GEUHS ni de la résidence l'Ermitage. Je voulais avoir des explications sur cette différence de traitement entre les décisions 273 et 274.

M. le maire

Il vous sera répondu par écrit si vous écrivez.

Allez-y, Monsieur Szykowski.

Maud BONTE

Je veillerai à ce que ceci paraisse au procès-verbal. J'ai le droit de poser des questions, comme nous tous, sur les décisions du maire. Et vous êtes tenu par le règlement intérieur à y répondre, Monsieur le maire.

M. le maire

Non, pas sur les décisions du maire.

Monsieur Szykowski...

XVIII-QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Philippe SZYMKOWSKI

Philippe SZYMKOWSKI

Monsieur le maire, on n'en parle moins dans l'actualité immédiate prise dans le tourbillon des actions de limitation des conséquences de la crise énergétique, mais pour diminuer la consommation d'énergie et amoindrir ainsi progressivement les émissions de gaz à effet de serre, des actions au long cours doivent être engagées par les collectivités locales qui ont des surfaces tertiaires supérieures à 1000 m².

En effet, dans les sphères tant publiques que privées, un décret éco-rénovation tertiaire, appelé décret tertiaire, a été publié en juillet 2019. Il fait suite au Grenelle de l'environnement de 2008, à

la loi de 2015 sur la transition énergétique, et est explicitement prévu dans la loi Élan de novembre 2018.

2022 est une année d'essai et de préparation (mise en application effective en 2023) puisqu'avant la fin de cette année, entreprises privées et administrations publiques doivent fournir leurs données de consommation énergétique annuelle ainsi que la surface des bâtiments concernés. Les consommations énergétiques en Kw/h par m² doivent diminuer de 40 % d'ici 2030, 50 % 2050 et 60 % en 2060.

Un relevé de suivi des consommations (gaz, électricité, voire fuel) est mis en place à l'aide d'une plateforme informatique intitulée OPERAT. Géré par l'ADEME, l'agence de la maîtrise de l'énergie, il permet de contrôler l'atteinte des objectifs. Des amendes sont prévues en cas de retard.

S'agissant de notre ville qui possède désormais un plan de sobriété énergétique, qu'en est-il de la mise en œuvre pratique de ce suivi pour les grandes surfaces tertiaires municipales qui seraient concernées tant au niveau technique qu'organisationnel ?

Je vous remercie de vos informations.

M. le maire

En ce qui concerne les bâtiments tertiaires, je vous rappelle que nous avons délibéré le 19 mai 2022 et décidé d'approuver une convention d'engagement de mise en place expérimentale d'un outil de suivi des consommations énergétiques patrimoniales mutualisé à l'échelle métropolitaine.

La Ville dispose de 18 bâtiments de plus de 1 000 m² et comme nous l'avons indiqué lors de précédentes réunions, les établissements scolaires consomment plus de 56 % de l'énergie.

Je vous recommande de relire les précisions que nous avons apportées lors de la réunion du conseil municipal du 19 mai dernier à l'occasion des débats sur la mise en place de l'outil de suivi des consommations énergétiques patrimoniales avec la mise à disposition d'un économe et l'utilisation de la plateforme ADVIZEO, délibération que vous avez approuvée.

Par ailleurs, je vous précise qu'en complément de cette délibération, la Ville a candidaté auprès de la Métropole du Grand Paris pour bénéficier d'un accompagnement à la rénovation circulaire de plusieurs bâtiments publics, dont la halle des Blagis et les Garages.

Notre candidature a été retenue et nous démarrons la démarche avec le bureau d'étude EKOPOLIS depuis quelques jours

Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN**Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, dans un contexte de crise énergétique sans précédent dans notre pays, les prix de l'électricité et du gaz ont été multipliés par quatre ou cinq, et le risque de coupure d'électricité pour les mois de janvier et février 2023 est maintenant avéré. L'État et RTE alertent de manière répétée sur le risque de délestage en électricité et demandent l'application de mesures efficaces à court terme pour réduire la consommation d'électricité de 10 % sur l'hiver 2022-2023. Les Français, particuliers ou entreprises, agissent, puisque les dernières informations établissent d'ores et déjà une baisse de la consommation en électricité d'environ 7 %. Et c'est maintenant plutôt 9 ou 10 %.

Les communes doivent elles aussi viser une économie de 10 % de la consommation de gaz et d'électricité dès cet hiver.

Vous êtes revenu dans le magazine municipal de décembre sur le plan de sobriété de la ville de Sceaux.

En ce qui concerne les économies sur le gaz, les mesures prises sur les économies de chauffage devraient conduire, d'après le dernier conseil municipal, à une économie de 8 % de la consommation.

En ce qui concerne les économies sur l'électricité, les mesures de nature à agir sur la consommation d'électricité de cet hiver 2022-2023 concernent essentiellement l'éclairage public (mesures identifiées comme étant « déjà mises en œuvre » dans le magazine). Ces mesures sont les suivantes :

- ✓ Réduction plus importante qu'actuellement de la puissance d'éclairage des rues équipées en LED qui représentent environ 25 % du réseau total.
- ✓ Extinction une heure plutôt de la mise en lumière des bâtiments publics : 23 h plutôt que minuit.
- ✓ Rappel aux commerçants de l'obligation d'éteindre leurs publicités et enseignes lumineuses entre 23 h et 7 h.
- ✓ Réduction du volume des illuminations.
- ✓ Meilleure gestion de l'éclairage dans les bâtiments publics.

Par ailleurs, nous rappelons que les élus du groupe Sceaux en commun ont proposé lors du conseil municipal du 12 octobre l'extinction de l'éclairage public sur les voies communales entre 1 h 30 et 4 h 30 du matin, la mise en œuvre étant à ajuster à l'issue d'une période expérimentale. La mesure a été présentée lors d'une réunion publique en novembre 2022 et a reçu le soutien de nombreux Scéens.

Questions :

Sceaux, le 15 décembre 2022

- ✓ Quelle est la part d'économie attachée à la réduction de la puissance d'éclairage des rues équipées en LED sur l'hiver 2022-2023 en % de la consommation totale et en euros 2021 ?
- ✓ À combien évaluez-vous l'économie totale en énergie électrique réalisée sur l'hiver 2022-2023 à travers l'ensemble des mesures du plan de sobriété ?
- ✓ Pouvez-vous chiffrer les économies d'électricité qui seraient réalisées en cas d'extinction de l'éclairage public entre 1 h 30 et 4 h 30 du matin – en % de la consommation totale de la ville et en euros 2021 ?
- ✓ Ne pensez-vous pas que, dans les circonstances actuelles, ce dernier levier (3 heures d'extinction au cœur de la nuit) doit être activé au plus vite afin de tout faire pour éviter aux Français et aux entreprises des mesures de délestage en électricité ?
- ✓ Comment avez-vous attendre l'objectif de 10 % de diminution de l'électricité l'hiver 2022-2023, pour la ville de Sceaux ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le maire

En ce qui concerne la part d'économie attachée à la réduction de la puissance d'éclairage des rues équipées en LED sur l'hiver 2022-2023 en % de la consommation totale et en euros 2021, il n'est pas véritablement possible de la mesurer de manière extrêmement précise puisque d'une part, ces baisses de puissance étaient déjà en partie actives l'hiver dernier et que d'autre part, la consommation dépend de la luminosité au cours de la période considérée.

En ce qui concerne l'économie totale en énergie électrique réalisée sur l'hiver 2022-2023 grâce aux mesures du plan de sobriété, elle portera surtout sur la consommation de gaz avec la baisse des températures qui sera mise en œuvre. Nous espérons une économie annuelle de l'ordre de 500 000 kWh à ce titre.

En ce qui concerne les économies d'électricité qui seraient réalisées en cas d'extinction de l'éclairage public entre 1 h 30 et 4 h 30 du matin, elles sont estimées à environ 19 % sur le mois de décembre et à 34 % sur le mois de juillet.

L'économie annuelle peut être évaluée à 300 000 kWh soit environ 44 000 € TTC soit 26 % de la facture de 2021 pour l'éclairage public.

Je rappelle en ce qui concerne l'éclairage public que :

- ✓ 25 % du parc est actuellement en LED, avec un objectif 100 % en 2024 ;
- ✓ 9 % du parc est en sodium haute pression, avec une puissance pouvant être abaissée jusqu'à 50 % ;
- ✓ 66 % du parc sodium haute pression ne peut actuellement être abaissé, il peut juste être éteint.

L'objectif de 10 % de diminution de l'électricité l'hiver 2022/2023 pourra être atteint notamment par :

- ✓ l'interdiction des chauffages d'appoint ;
- ✓ la baisse de consignes de température dans les bâtiments chauffés à l'électricité ;
- ✓ la sensibilisation des agents ;
- ✓ des travaux de pose d'horloges à l'armoire dans les bâtiments pour éteindre les éclairages dès fermeture du bâtiment ;
- ✓ la réduction de la durée de mise en lumière des bâtiments ;
- ✓ la pose réduite d'illuminations de fêtes de fin d'année.

L'extinction de l'éclairage public la nuit n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Ce n'est pas une volonté de notre part de ne pas le faire, mais c'est quelque chose d'extrêmement difficile à mettre à en œuvre. Il serait en effet très compliqué de tenter une expérimentation sur un quartier en particulier, car, à l'exception du quartier des Musiciens, les armoires ne correspondent pas à un quartier donné. Par ailleurs, des Scéens ont peut-être soutenu cette proposition d'extinction de l'éclairage public, mais il y a également de très nombreuses personnes qui n'y sont pas favorables.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, dans la note de présentation « XII – Affaires financières » du présent conseil municipal, il est proposé des avances sur subventions pour des montants importants allant de 50 000 à 300 000 €, soit une avance globale de plus de 600 000 € pour six associations.

Compte tenu de l'importance de celles-ci, tant des moyens humains (effectif de personnels employés, etc.) que matériels (taille des locaux utilisés par exemple) qu'elles mobilisent, ces structures sont de grosses consommatrices d'énergie et doivent, elles aussi, contribuer à la sobriété énergétique.

Aussi, suite au plan de sobriété énergétique adopté lors du précédent conseil qui fixait quelques règles (température des locaux, éclairage, etc.) applicables à tous les services de la commune, et compte tenu de la contribution financière importante de la Ville à ces associations, comme évoqué plus haut :

- ✓ Un plan de sobriété énergétique similaire à celui appliqué à la Ville a-t-il été transposé pour ces associations ?
- ✓ Les contrats d'objectif passés entre la Ville et ces associations intègrent-ils désormais des critères de performance énergétique et/ou des objectifs ? Par exemple, un objectif de baisse de consommation d'énergie à atteindre d'une année sur l'autre.

Je vous remercie.

M. le maire

En premier lieu, je précise que les éventuels besoins d'avances sur subventions ne sont pas nécessairement liés à des questions de sobriété énergétique.

Cela est d'autant plus le cas que ces associations exercent le plus souvent leurs activités dans des locaux municipaux (gymnases, locaux associatifs divers...). Très peu de structures et associations détiennent des locaux. Si tel est le cas, elles ont leur propre compteur. Elles gèrent donc leur consommation. C'est le cas par exemple de la MJC qui gère sa consommation et paye ses factures d'électricité et de gaz.

Les autres associations utilisent nos gymnases. Il revient donc à la Ville de gérer les consommations, avec parfois des difficultés pour ce qui concerne le chauffage qui nécessite d'effectuer des réglages pour obtenir une température correcte dans nos gymnases.

Nous avons engagé une discussion avec le club de tennis s'agissant de la température à maintenir sous les bulles, ces structures étant très consommatrices en gaz. Nous avons convenu de réduire la température sous les bulles à 10 degrés. Les courts seront équipés de LED dès l'année prochaine. Nous avons en outre demandé au club de tennis de veiller à l'extinction de l'éclairage lorsque les courts ne sont pas utilisés.

Bien que nous privilégions le dialogue avec les associations, je rappelle que les conventions d'objectifs qui ont été approuvées par le conseil municipal le 25 mars 2021 stipulent que celles-ci s'engagent à « *participer à la maîtrise des consommations énergétiques des structures occupées* ». Il n'y a pas de chiffres, mais l'engagement existe et je sais pouvoir compter sur le caractère citoyen des associations et de leurs dirigeants pour veiller à ce que tout se passe au mieux. Et si tel n'était pas le cas, nous serions amenés à prendre des mesures. Mais je crois qu'il faut pour l'instant leur faire confiance.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES**Jean-Christophe DESSANGES**

Nous ne poserons pas la question.

M. le maire

C'est dommage, Monsieur Dessanges, parce que je souhaitais y répondre. Lorsque vous racontez un peu partout que la mutualisation ne faisait pas partie de notre programme, je veux vous dire que nos propositions figurent page 19 de notre document diffusé pendant la campagne électorale, parmi lesquelles « *Poursuivre la politique de coopération étroite avec les communes voisines en recherchant la mutualisation de certains principes et prestations* ».

Ne venez pas me dire que nous ne l'avions pas dit. Il me semble d'ailleurs que vous avez dit des choses à peu près similaires. Ne venez donc pas dire que le sujet de la mutualisation n'a pas été évoqué durant la campagne électorale.

En revanche, c'est vous qui avez parlé de fusion, ce que nous n'avons jamais mentionné. Et c'est cela qui a conduit à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, et qui est fort dommageable pour les habitants de Sceaux et de Bourg-la-Reine.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

Ma question concerne le secteur de Gaulle. Je rappelle que 118 m² du domaine public routier départemental doit faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement avant sa vente à la société Nacarat et Pitch Immo, promoteur du projet immobilier commandé par la Ville.

Préalablement au déclassement du domaine public routier, une enquête publique s'est tenue du 26 janvier au 10 février 2021.

Cette enquête a été faite sans que soit connu le projet d'aménagement des espaces publics concernant notamment la place du végétal, les circulations douces et les pistes cyclables.

Il est utile de rappeler ici la loi LOM, dont l'article L. 228-2 dispose qu'« *à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et des voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation* ». Dans le cas présent, la contrainte de la circulation est forte.

Ce faisant, le commissaire-enquêteur, qui évoque la loi LOM dans son rapport, a émis trois réserves devant être étudiées et des solutions trouvées concernant l'insertion de passages sécurisés pour les vélos dans les deux sens de la rue Houdan Est (RD 60), de la rue Voltaire (RD 67) et du rond-point de Gaulle.

Il fait également des recommandations concernant la réalisation future de passages sécurisés pour les vélos sur l'avenue Camberwell, le respect du maintien d'une surface équivalente d'espaces verts et la plantation d'au moins autant d'arbres que d'arbres enlevés, l'étude de la fonctionnalité, du positionnement et du calibrage de l'entrée du parking souterrain rue Voltaire et l'étude d'impact du report du trafic de la rue Voltaire vers les voies communales limitrophes.

Depuis les permis de construire des îlots Voltaire et Houdan ont été délivrés, sans le permis d'aménager.

La Ville et le Département, tous deux maîtres d'ouvrage du projet de requalification des espaces publics, ont retenu une équipe de conception avec mission de travailler plus particulièrement sur les circulations douces, et notamment cyclables, et sur la place du végétal dans le projet.

L'équipe mandatée a rendu sa copie.

Sur la place du végétal, nous savons qu'elle est réduite à une portion congrue, mais ce n'est pas l'objet de ma question orale.

Concernant la voirie, le département des Hauts-de-Seine a engagé les travaux de préfiguration des espaces publics du giratoire de Gaulle mi-octobre afin d'en évaluer la fonctionnalité avant la désaffectation et le déclassement des 118 m².

Dans le Sceaux Mag d'octobre, vous annoncez, Monsieur le Maire, l'expérimentation de la modification du carrefour de Gaulle. Vous indiquez que la priorité est donnée aux piétons : *« Ainsi le rond-point est décalé plus au nord dans une configuration du giratoire aux dimensions réduites et sans signalisation tricolore. La largeur des voies dédiées aux véhicules sera diminuée de manière significative pour laisser plus de place aux piétons. Ces derniers pourront cheminer de manière apaisée et sécurisée... »*.

Suite à mon courrier demandant des précisions sur cet aménagement provisoire, vous avez précisé, contrairement aux réserves émises par le commissaire-enquêteur, qu'une seule piste cyclable serait réalisée rue Houdan, dans le sens est/ouest allant de Robinson à Lakanal. Vous avez aussi répondu que l'expérimentation durerait au minimum deux mois, soit le temps nécessaire pour que la vente après désaffectation et déclassement puisse se faire avant le 31 décembre, comme indiqué page 11 de la notice de l'enquête publique.

Je m'inquiète pour la sécurité des piétons, que vous semblez avoir à cœur de satisfaire, la continuité cyclable de la ville et les finances de la ville. Aujourd'hui, ni les piétons ni les cyclistes ne sont rassurés lorsqu'ils empruntent le carrefour. Les premiers, car la voirie en amont et le carrefour sont rétrécis sans aménagement cyclable. Les seconds, car la traversée sans feux tricolores est source d'inquiétude réelle pour les personnes âgées, les parents des enfants qui empruntent le carrefour aux heures de fort trafic, matin et soir.

D'ores et déjà, au bout de quelques jours seulement d'expérimentation, nous avons à déplorer un accrochage, heureusement sans gravité, entre un automobiliste et un cycliste sur le carrefour modifié.

L'aménagement du carrefour de Gaulle, tel qu'il se dessine, condamne la continuité cyclable de la ville sur deux axes principaux. Il aurait été pourtant possible en ne délivrant pas les permis de construire de l'îlot Voltaire et Houdan qui entraînent le rétrécissement de la voirie et en faisant respecter la loi LOM d'aller dans le sens des ambitieux plans vélo du Département et de la Région que vous devriez avoir à cœur de défendre en tant que vice-président en charge des mobilités.

Je m'inquiète aussi pour les finances de la Ville, et donc les impôts des Scéens, car le non-respect de la loi LOM risque d'entraîner de nouveaux recours et de condamner à terme la Ville à verser des indemnités importantes au promoteur si le projet est annulé.

Mes questions seront les suivantes :

- ✓ Quelle est la date butoir au-delà de laquelle la vente des surfaces déclassées ne pourrait plus se faire ?
- ✓ À supposer que cette date du 31 décembre 2022, mentionnée dans l'enquête publique, ne soit pas butoir, quelle sera la durée de l'expérimentation ?
- ✓ Parmi les critères retenus pour évaluer la fonctionnalité du giratoire, que vous ne m'avez pas donnés en réponse à cette question formulée dans mon courrier, est-ce que le temps de franchissement du carrefour aux heures : ne sera analysé ainsi que l'étude du flux quotidien de trafic, l'étude d'impact sur les rues adjacentes, et quelles seront les dates choisies pour le faire ?
- ✓ Depuis le début de l'expérimentation, y a-t-il eu des incidents à déplorer ?
- ✓ Avez-vous prévu de garder les cheminements électriques nécessaires pour remettre en circuit les feux tricolores si cela s'avérait ultérieurement nécessaire ?

M. le maire

En premier lieu, je ne peux vous laisser affirmer un ensemble de contre-vérités et vais donc rétablir la vérité sur différents points.

Vous affirmez ainsi que l'enquête a été faite sans que soit connu le projet d'aménagement des espaces publics concernant notamment la place du végétal, les circulations douces et les pistes cyclables.

C'est faux : un schéma d'aménagement reprenant le programme était communiqué dans le dossier d'enquête publique.

Vous affirmez que l'équipe mandatée par la Ville et le Département pour proposer un projet de requalification des espaces publics a rendu sa copie.

C'est faux : les études sont en cours. La réalisation de la préfiguration doit permettre de confirmer certaines options d'aménagement (giratoire sans feu, sécurité piétonne, réduction du nombre de voies, etc.) et d'approfondir les études selon les résultats observés.

Vous qualifiez de « *portion congrue* » la place future du végétal.

C'est faux. Vous oubliez de rappeler qu'à l'échelle du projet, les espaces verts, aujourd'hui excessivement pauvres, seront doublés en surface et qualifiés. Les arbres abattus seront remplacés avec des essences adaptées au contexte urbain et aux effets du changement climatique.

Vous affirmez qu'il n'est envisagé de réaliser qu'une seule piste cyclable et laissez entendre que cela serait contraire aux réserves émises par le commissaire-enquêteur.

C'est faux. Le commissaire enquêteur a émis 3 réserves, sans imposer un nombre de pistes cyclables :

- ✓ Rue Houdan (RD60) : revoir les profils en travers de la voie pour insérer un passage sécurisé pour les vélos dans les deux sens.
- ✓ Concernant le rond-point de Gaulle, assurer sa traversée par les vélos en toute sécurité.
- ✓ Pour l'axe nord/sud (dans les limites du projet) : définir un projet de circulation pour les vélos en établissant un itinéraire réaliste et sécurisé.

Le schéma répond aux points 1 et 2 par la création d'une piste cyclable bidirectionnelle. Il répond au point 3 à travers la piétonnisation de la rue du Four, qui constituera un itinéraire réaliste et sécurisé pour assurer les déplacements vélos en axe nord/sud.

S'agissant du déclassement de certains espaces, le calendrier indiqué dans la notice était prévisionnel ; il interviendra après une première phase de travaux.

Vous affirmez qu'un accrochage serait intervenu entre un automobiliste et un cycliste.

Le seul fait dont nous avons eu connaissance s'est traduit par un léger accrochage sans gravité entre un vélo et une voiture, survenu le 4 novembre, alors que le giratoire n'était pas encore opérationnel. Le fonctionnement à feu a persisté malgré la présence de panneaux cédez le passage, créant de la confusion et ce léger accident, suite à une incompréhension sur les règles de priorité. Je m'en suis d'ailleurs entretenu avec le cycliste en question.

Pour en venir à vos questions :

En ce qui concerne la vente des emprises nécessaires à la réalisation du projet immobilier, je vous précise que celle-ci est assujettie à la réalisation de plusieurs conditions suspensives, dont l'obtention, par le groupement de promoteurs, des permis de construire définitifs. Les permis de construire ont été délivrés en juillet 2022. Celui de l'îlot Houdan est à ce jour définitif, celui de l'îlot Voltaire a fait l'objet de recours gracieux, rejetés par la Ville. Les délais pour former un recours contentieux sont toujours pendants.

La date de réitération des promesses de vente établies entre le groupement de promoteurs et les vendeurs (dont la Ville et le Département) est glissante, selon l'avancement de la levée des conditions suspensives.

En ce qui concerne la durée de l'expérimentation, je vous rappelle que la préfiguration du giratoire de Gaulle est opérationnelle depuis début novembre. Nous serons en mesure de dresser un premier bilan dans les semaines à venir, en collaboration avec le Département. Si, comme il semble en ressortir des premières constatations, la préfiguration permet de valider les grands principes d'aménagement du giratoire, les études de conception des espaces publics seront approfondies à la Sceaux, le 15 décembre 2022

lumière des observations réalisées. Le site restera vraisemblablement en l'état de préfiguration jusqu'à son aménagement définitif.

En ce qui concerne l'évaluation de la fonctionnalité du giratoire, l'ensemble des critères par modes de déplacement seront analysés, et notamment le fonctionnement des flux automobiles aux heures de pointe. Des mesures et des observations ont déjà été réalisées en novembre et décembre, plusieurs semaines d'affilée et à des jours de plus grande fréquentation (mardi, jeudi et samedi). L'analyse des données est en cours.

Aucun accident n'a été signalé depuis le début de l'expérimentation.

J'ajoute enfin que les réseaux d'alimentation des feux tricolores sont toujours en place aujourd'hui. Dans le cadre du projet futur, des réservations seront étudiées pour alimenter au besoin les approches du giratoire en électricité.

Question orale de Mme Maud BONTE

Maud BONTE

Le projet de densification de la place de Gaulle assombrit le quotidien des commerçants

Avec ses palissades de chantier en bois, l'ex-parking de Gaulle présente un visage bien triste. Sa suppression exécutée à la hâte se révèle désastreuse pour nos commerces du centre-ville. L'apport des clients extérieurs, évalué à 60 % de leur chiffre d'affaires, se dégrade de mois en mois. Si la situation économique générale est morose, la diminution et l'éloignement des places de parking fragilisent la situation actuelle du centre commerçant.

Certains commerçants ont alerté la Ville sur les conséquences désastreuses de la fermeture de ce parking essentiel pour eux. Il en va de leur survie, ainsi qu'ils vous l'ont exprimé. Les palissades les ont exclus du centre.

Aussi, après avoir supprimé prématurément ce parking, la Ville vient de rebitumer sa pointe sud afin de recréer une vingtaine de places, matérialisant ainsi l'erreur de sa décision.

Mais la demande de suppression des palissades reste en suspens, qui permettrait aux boutiques d'être vues par la clientèle. Cette suppression dépend de la volonté du maire, car ce parking reste toujours la propriété de Sceaux comme les palissades. Toute autre affirmation serait erronée.

Cet ambitieux projet façonné dans les bureaux de la mairie, est-il à la hauteur des attentes des Scéens ? Est-il en phase avec les promesses d'attractivité ou au contraire va-t-il contrecarrer les efforts de dynamisme de nos professionnels ?

M. le maire

Comme vous le savez et comme le savent les commerçants qui bordent la place du général de Gaulle, le conseil municipal a décidé en mars 2018 d'engager la mise en œuvre opérationnelle d'un projet dans ce secteur, dans le cadre des principes de la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux.

L'installation de palissades a été réalisée à ce titre et constitue le support de différentes informations pour le public. Ces palissades étaient par ailleurs rendues nécessaires par l'opération de recherches d'archéologie préventives. Ces palissades resteront le temps nécessaire et ce temps sera d'autant plus long que d'aucuns jugeront opportun d'engager des recours contentieux pour différents motifs qui ne seraient pas nécessairement liés à l'objet même du projet.

Des rencontres régulières se tiennent avec les commerçants et dès le 14 décembre 2021, l'idée de reconstituer quelques emplacements de stationnement en partie sud a été évoquée avec eux.

Lors d'une autre réunion qui s'est tenue le 6 avril dernier, les impacts des chantiers ont été débattus et la mise en place d'une commission d'indemnisation amiable, que le conseil municipal a décidé de créer lors de sa séance du 24 mars 2022, a été présentée. Le projet de parking temporaire au sud de la place a alors pu être à nouveau présenté de manière plus précise.

Tous ces éléments sont donc débattus en toute transparence avec les commerçants concernés et nombreux sont ceux, commerçants, visiteurs et habitants, qui attendent que le chantier de l'opération commence pour que le projet puisse prendre vie dans ce secteur stratégique de la ville.

Chers collègues, avant que nous nous quittions, je voudrais souhaiter un bon anniversaire à Monique Pourcelot et vous présenter, à toutes et à tous, nos vœux de bonne année.

J'espère que l'année 2023 vous permettra de mieux prendre en considération les projets de la Ville, l'intérêt des citoyens et peut-être aussi d'évoquer d'autres sujets lors des questions orales.

On pourrait ainsi s'occuper des enfants, de la culture ou du sport autrement que dans le seul but de baisser la température dans les gymnases. Ce serait mieux adapté à ce qu'est la vie d'une ville, mais je pense que c'est peut-être au-dessus de vos forces. Profitez donc de ces vacances pour en reprendre un peu.

Merci.

La séance du conseil municipal est levée à 01 h 13.